

Contrat de ville

Vu la Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014, rectifié par le décret n°2015-1138 du 14 septembre 2015,

Signataires :

- L'Etat, représenté par le Préfet délégué à l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis, Didier LESCHI,
- La Ville du Blanc-Mesnil, représentée par son Maire, Thierry MEIGNEN,
- Le Conseil régional d'Ile-de-France, représenté par son Président,
- Le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, représenté par son Président ou un représentant,
- La Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis, représentée par le Président de son Conseil d'administration Jean-Pierre TOURBIN, et son Directeur général, Tahar BELMOUNES,
- Pôle Emploi, représenté par son Directeur territorial de la Seine-Saint-Denis, Bruno PERON,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Seine Saint-Denis, représentée par son Vice-président, Philippe FANARTZIS,
- La Direction des services départementaux de l'Education nationale de la Seine-Saint-Denis, représentés par son Directeur, Christian WASSEBERG, et par ordre, la directrice académique adjointe, Danièle SIMON,
- L'Agence régionale de santé Ile-de-France, représentée par son Délégué territorial de Seine-Saint-Denis, Jean-Philippe HORREARD,
- Le Parquet de Bobigny, représenté par Madame la Procureure de la République près le TGI de Bobigny, Fabienne KLEIN-DONATI,
- La Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par son Directeur régional Ile-de-France, Régis PELISSIER,
- Domaxis, représenté par son Directeur territorial, Hervé CRESTEY,
- Efidis, représenté par son Président, Jean-Alain STEINFELD,
- Emmaüs Habitat, représenté par sa Directrice Agence Nord-Est, Christine TARDIVEAU,
- France Habitation, représenté par sa Directrice territoriale de Paris et Seine-Saint-Denis, Catherine LORCY,
- L'Office Public de l'Habitat de Seine-Saint-Denis, représenté par son Directeur général, Yves NEDELEC
- L'Office Public de l'habitat Interdépartemental de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines, représenté par son Directeur général, Arnaud LEGROS,
- La Société Résidences le Logement des Fonctionnaires, représentée par son Directeur général adjoint, Patrice FAURENS,
- Vilogia, représenté par son Chef de Projet Renouvellement Urbain, Christophe COUSIN,

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	7
I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	9
A. Présentation de la commune du Blanc-Mesnil	9
1. Caractéristiques de la population	11
2. Caractéristiques de l'emploi et de l'économie	12
3. Environnement urbain et habitat	13
B. Etat des lieux de la Politique de la ville sur la commune	15
1. Le Projet de rénovation urbaine	15
2. Le Contrat urbain de cohésion sociale	17
3. L'année 2015, une année de transition	18
C. Présentation des quartiers prioritaires	19
1. La nouvelle géographie prioritaire	19
2. Le quartier prioritaire Nord	21
3. Le quartier prioritaire Secteur Sud	24
4. Les quartiers vécus	27
D. Inscription du Contrat de ville dans une stratégie de développement territorial	27
1. Le Contrat de développement territorial	27
2. Le projet de territoire de la municipalité	29
II. ORGANISATION DU PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE	32
A. Modalités de pilotage	32
B. L'ingénierie	33
C. La place des habitants	35
1. Eléments du cadrage national	35
2. Méthodologie de mise en place du Conseil citoyen au Blanc-Mesnil	35
3. Rôle du Conseil citoyen	36
III. DÉFINITION DU CADRE STRATÉGIQUE	37
A. Pilier Cohésion sociale	40
1. Diagnostic territorial	40
1.1 Santé	40
1.2 Enfance, jeunesse, éducation	46
1.3 Cohésion sociale et animation des quartiers	53
1.4 Tranquillité publique	64
2. Niveau stratégique 2015-2020	72
2.1 Santé	
2.2 Enfance, jeunesse, éducation	
2.3 Cohésion sociale et animation des quartiers	
2.4 Tranquillité publique	

3. Niveau opérationnel 2016	73
3.1 Santé	73
3.2 Enfance, jeunesse, éducation	74
3.3 Cohésion sociale et animation des quartiers	76
3.4 Tranquillité publique	78
B. Pilier Emploi et développement économique	79
1. Diagnostic territorial	79
2. Niveau stratégique 2015-2020	89
2.1 Développement économique	
2.2 Emploi	
2.3 Lien entre les entreprises et le territoire	
3. Niveau opérationnel 2016	90
3.1 Développement économique	90
3.2 Emploi	90
3.3 Lien entre les entreprises et le territoire	91
C. Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain	92
1. Diagnostic territorial	92
2. Niveau stratégique 2015-2020	112
2.1 Habitat	
2.2 Aménagement urbain et infrastructures	
2.3 Cadre de vie	
2.4 Pérennité des investissements	
3. Niveau opérationnel 2016	113
3.1 Habitat	113
3.2 Aménagement urbain et infrastructures	113
3.3 Cadre de vie	114
3.4 Pérennité des investissements	115
D. Axes transversaux	116
IV. LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE	118
A. Les engagements des partenaires du Contrat de ville	118
B. Les conventions d'application du Contrat de ville	128

PRÉAMBULE

Le présent document constitue le nouveau cadre contractuel en faveur des quartiers prioritaires et de la réduction des inégalités sociales et territoriales au Blanc-Mesnil pour la période 2015-2020.

Le Contrat de ville : un nouveau cadre

La Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit la mise en place d'un Contrat de ville nouvelle génération qui succède, à compter de 2015, au Contrat urbain de cohésion sociale. Il constitue le cadre d'action de la nouvelle Politique de la ville, dont les principes structurants sont :

- Un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique ;
- Un contrat mobilisant l'ensemble des partenaires concernés, piloté à l'échelle intercommunale le cas échéant ;
- Un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- Un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants.

Une nouvelle géographie prioritaire

La Loi du 21 février 2014 prévoit également une réforme de la géographie prioritaire de la Politique de la ville, dans un objectif de simplification, en s'appuyant sur :

- La création d'un périmètre unique : le quartier prioritaire Politique de la ville
- La création d'un critère unique : les revenus des habitants, mettant ainsi en lumière les concentrations urbaines de pauvreté.

Les périmètres des quartiers prioritaires de la Politique de la ville ont été fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 (pour la métropole), rectifiés par le décret n°2015-1138 du 14 septembre 2015.

Un contexte de mutation du territoire blanc-mesnilois

Plusieurs éléments sont porteurs de changements pour le devenir du Blanc-Mesnil :

- l'implantation, à l'horizon 2025, de deux gares du futur réseau de transport francilien, Grand Paris Express, à proximité immédiate du quartier Nord, reliant celui-ci aux pôles névralgiques de la métropole ;
- le Contrat de développement territorial du Pôle métropolitain du Bourget, projet stratégique de développement et d'aménagement des territoires de Drancy, Dugny, Le Bourget, La Courneuve, Bonneuil-en-France et Le Blanc-Mesnil ;
- l'intégration de la ville du Blanc-Mesnil au 1^{er} janvier 2016, dans un établissement public territorial, partie prenante de la Métropole du Grand Paris.

La stratégie de développement du territoire blanc-mesnilois élaborée par la municipalité élue en 2014 repose sur ces éléments déterminants, porteurs de dynamismes et de potentiels, intégrant l'effet levier qu'ils peuvent constituer pour le devenir du Blanc-Mesnil.

C'est ainsi que le Contrat de ville a été conçu, et doit être compris : son objectif est bien d'arrimer les quartiers prioritaires à cette dynamique de mutation pour à la fois apporter les réponses aux attentes exprimées par les habitants et imaginer et maîtriser l'évolution future de ces quartiers dans une pleine intégration à leur environnement.

C'est dans un périmètre communal que le Contrat de ville du Blanc-Mesnil a été élaboré en 2015 ; la démarche et les engagements contractés devront s'adapter à l'évolution de l'organisation administrative à partir du 1^{er} janvier 2016.

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

A - PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL

La commune du Blanc-Mesnil est située dans le département de la Seine-Saint-Denis, en limite du Val-d'Oise, et à 7km au nord-est de Paris. Elle est limitrophe de 7 communes : Aulnay-sous-Bois, Dugny, Le Bourget, Drancy, Bondy, Bonneuil-en-France, Gonesse.

Elle s'étend sur 806 hectares et comptait 52 203 habitants en 2012.

Le territoire communal est divisé de façon informelle en trois quartiers : le quartier Nord, au nord de l'avenue Aristide Briand (RD41), le quartier Sud, au sud des voies de chemin de fer, et le quartier Centre, entre les deux.

CHIFFRES-CLÉS :

- 52 203 habitants
- 806 hectares
- 19 260 logements dont 42% de logements sociaux
- 31,1% des habitants ont moins de 20 ans
- 20% de familles monoparentales
- 42,7% des ménages non imposables
- 14 140€ de revenu fiscal médian
- 17% de chômage





1. CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION

Une croissance démographique importante ces dernières années

Après une longue période de stabilité démographique entre 1982 et 1999, Le Blanc-Mesnil a connu une croissance importante entre 1999 et 2011 : près de 5 000 habitants supplémentaires, soit une progression de +10.5% sur la période et les équipements publics nécessaires n'ont pas été prévus antérieurement. Pour la première fois, le nombre d'habitants a dépassé le seuil des 50 000 habitants en 2006.

Cette croissance de la population s'explique par une progression du solde naturel (+ 1.1% entre 1999 et 2006 puis +1.2% entre 2006 et 2011), le niveau des naissances se maintenant à un stade élevé et le taux de mortalité étant en baisse constante. Le solde migratoire, positif sur la période 1999-2006, est redevenu déficitaire entre 2006 et 2011 (-0.9%), mais reste compensé par le solde naturel.

Avec plus de 52 000 habitants en 2012, le Blanc-Mesnil se situe aujourd'hui au dixième rang des villes de Seine-Saint-Denis en termes de peuplement.

	Population en 2011		Evolution 1999-2011
Quartier Nord	18 793	36.2%	+ 11.6%
Quartier Sud	13 016	25.1%	+ 9.5 %
Quartier Centre	19 824	38.2%	+ 11.2 %
ZAE Molette et Coudray	282	0.5%	+ 2.5%

Les Blanc-Mesnilois marquent par ailleurs un fort attachement à leur commune : 53% des habitants ont emménagé depuis plus de 10 ans et 73% depuis plus de 4 ans.

Une population jeune

La population blanc-mesniloise est jeune, à l'image de la Seine-Saint-Denis, avec plus d'un tiers des habitants qui sont âgés de moins de 20 ans. La croissance démographique des dernières années s'est faite en faveur des moins de 20 ans et des actifs de 40-59 ans, qui ont respectivement progressé de 20 et 14% entre 1999 et 2011. L'indicateur de jeunesse (rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans) est de 2, supérieur à celui de la Seine-Saint-Denis (1.83), déjà très élevé.

La jeunesse de la population est d'autant plus marquée dans les quartiers Nord et Sud où la part des moins de 25 ans atteint respectivement 40 et 38%.

Une représentation importante et croissante des familles nombreuses et monoparentales

La taille moyenne des ménages a progressé, passant de 2.73 en 1999 à 2.80 en 2011.

Les familles monoparentales représentent un quart des ménages et leur nombre a progressé de 32% en douze ans. Les grands foyers (comptant 4 personnes ou plus) représentent quant à eux 3 ménages sur 10. Les personnes isolées et les familles très nombreuses, bien représentées sur la ville, sont davantage exposées à la précarité, surtout si elles cumulent d'autres facteurs de fragilité (sociale, professionnelle, psychologique, financière...).

Des signes de précarisation

En 2011, plus de quatre ménages fiscaux blanc-mesnilois sur dix (42.7%) ne sont pas imposables.

Une même précarité financière se constate au niveau de la Seine-Saint-Denis (40.8%) mais l'écart avec la région Ile-de-France est plus grand (28.5%).

1 - Source : recensement de la population 1999-2011, INSEE – exploitation principale.

La médiane du revenu fiscal des ménages par unité de consommation s'élève au Blanc-Mesnil à 14 140€ en 2011. Ce montant est inférieur à celui de la Seine-Saint-Denis (15 234€) et très inférieur à celui de l'Île-de-France (22 243€).

D'autres indicateurs traduisent cette précarité de la population blanc-mesniloise : 21% des allocataires CAF ont des revenus qui dépendent à 100% des prestations sociales ; 54% des allocataires CAF perçoivent une allocation au logement.

Enfin, constat partagé par de nombreux acteurs sociaux : une part importante de la population est confrontée à des difficultés en matière d'accès aux droits et d'insertion, ainsi que par de fortes disparités dans l'accès aux soins, notamment pour les plus démunis.

Des indicateurs de chômage et de précarité d'emploi élevés

Les actifs, qui représentent 28% de la population, sont de plus en plus confrontés à la précarité de l'emploi :

- 17% sont au chômage et le nombre de chômeurs de longue durée a augmenté de 120% entre 2008 et 2011 ;
- 14% des salariés le sont à temps partiel ;
- et le nombre d'intérimaires est en progression de 5% tandis que celui des salariés en CDD a augmenté de 16%.

Les employés et les ouvriers restent majoritaires sur la ville, représentant 6 actifs occupés sur 10. On observe malgré tout une mutation du profil des actifs occupés blanc-mesnilois au profit des employés, professions intermédiaires et cadres.

Par ailleurs, les indicateurs de formation sont faibles : 34% des habitants âgés de 15 ans ou plus non scolarisés n'ont aucun diplôme ; leur nombre a augmenté de 36% en douze ans.

2. CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI ET DE L'ÉCONOMIE

Une offre d'emploi en baisse

L'offre d'emplois sur Le Blanc-Mesnil est en forte baisse : -9% entre 1999 et 2011.

L'emploi salarié privé, bien que restant prépondérant, a été fortement touché par la désindustrialisation. En dix ans, la commune a perdu un sixième de ses emplois salariés du secteur privé. L'emploi public, quant à lui, se maintient.

L'indicateur de concentration d'emploi (rapport entre le nombre d'emplois total du territoire et le nombre de résidents qui ont un emploi), qui informe sur l'attractivité du territoire, est défavorable avec un niveau de 57,8 et est en baisse (69,5 en 1999).

Enfin, les emplois proposés ne correspondent pas au niveau de qualification des habitants.

Par ailleurs, certaines perspectives sont menaçantes pour l'emploi local, notamment l'arrivée du projet d'Europa City à l'horizon prévisionnel 2020/2021.

Une activité économique locale à renforcer

La ville est affectée par le recul des activités industrielles qui regroupent aujourd'hui des entreprises de la métallurgie et de transformation des métaux, de l'imprimerie et de fabrication de machines. Par ailleurs, les zones d'activité, qui constituent une part importante de son offre économique, sont vieillissantes, caractérisées par la présence d'activités de logistique et de transport.

La tertiarisation de l'économie est en cours ; les activités liées au commerce, au recyclage, à la santé et aux services aux entreprises se développent mais correspondent majoritairement à des activités à faible valeur ajoutée.

Le nombre d'établissements en 2014 (PME/PMI, grandes entreprises, artisans, commerçants, professions libérales) était de 2 512. Seuls 80 établissements sur la ville comptent plus de 20 salariés, un tiers des établissements ont moins d'un salarié.

Les grandes entreprises de plus de 50 salariés ne représentent que 1.5% des établissements en 2011 ; elles regroupent près de la moitié des emplois proposés au Blanc-Mesnil mais ce pourcentage est en baisse, en raison du départ récent de grandes entités. La ville doit renouveler son offre économique car le tissu local se caractérise par un manque de PME et de grandes entreprises (100 en 2008, 90 en 2014).

Un environnement porteur, favorable à un renforcement de l'attractivité économique

Le Blanc-Mesnil est doté d'un environnement favorable au développement économique.

Sa localisation géographique et sa desserte autoroutière et ferroviaire, la proximité de l'aéroport du Bourget, en font un territoire stratégique. L'implantation prochaine de deux gares du Grand Paris Express viendra densifier et qualifier cette desserte de transports, permettant une liaison directe aux pôles névralgiques de la métropole parisienne.

L'attractivité économique et commerciale du territoire communal est renforcée par la présence en proximité d'équipements à vocation économique et culturelle d'envergure : plates-formes aéroportuaires du Bourget et de Roissy-Charles de Gaulle, parcs d'expositions de Villepinte et du Bourget, complexes économiques de Tremblay-Villepinte (Paris-Nord II) et de la Plaine-Saint-Denis avec le Stade de France.

Par ailleurs, le contexte est également favorable ; plusieurs dynamiques sont à l'œuvre qui auront un impact économique sur le territoire.

De grands projets urbains sont en cours, en faveur d'une revitalisation économique et d'une diversification du commerce de proximité : revalorisation engagée des zones d'activités vieillissantes (la Molette, le Coudray), requalifications envisagées pour les centres commerciaux de proximité.

Le Pôle métropolitain du Bourget est un axe stratégique du développement du Grand Paris. Le Contrat de développement territorial prévoit une offre économique orientée principalement vers les domaines de l'aéronautique et de l'aviation d'affaires ainsi que de l'évènementiel.

La ville dispose donc d'atouts forts pour renforcer son attractivité. L'enjeu majeur de la relance économique et de la diversification attendue des offres proposées est qu'elle bénéficie le plus largement possible aux Blanc-Mesnilois.

3. ENVIRONNEMENT URBAIN ET HABITAT

Une accessibilité régionale bonne mais une accessibilité locale à améliorer

La ville se situe dans l'un des axes majeurs du développement de la région Ile-de-France. Elle bénéficie de moyens de transports de qualité, autoroutiers (A1, A3, A86), ferroviaires (RER B, qui a bénéficié d'importants efforts d'amélioration dits RER B+) ou aéroportuaires (Le Bourget, 1^{er} aéroport d'affaires européen, Roissy-Charles de Gaulle, 1^{er} aéroport français).

Elle verra en outre l'implantation à l'horizon 2025 de deux dessertes du futur Grand Paris Express, dont l'une sera située dans le périmètre même du quartier prioritaire Nord.

Toutefois, les deux autoroutes qui enserrant la commune et le triage SNCF qui la traverse constituent de fortes coupures urbaines qui créent des nuisances et dégradent l'accessibilité locale. Le réseau de bus, récemment restructuré pour accompagner le RER B+, ne permet pas d'atténuer ces coupures territoriales, qui isolent particulièrement le quartier Sud.

Les besoins de déplacements de la population résidente et la nécessité de desserte des zones d'activités économiques de la commune ne sont donc pas toujours satisfaits.

Un paysage urbain varié

Le tissu urbain du Blanc-Mesnil est morcelé entre habitat pavillonnaire, qui domine largement l'occupation du sol, habitat collectif (grands ensembles, résidences) et importantes zones d'activités, donnant lieu à un phénomène de coupure urbaine.

Un marché immobilier en reprise

Le parc d'habitat est constitué au 1^{er} janvier 2011 de 19 162 logements dont 96% sont des résidences principales. 56% du parc de logements a été construit entre les années 1949 et 1974, et cette proportion s'élève respectivement à 60% et 70% dans les quartiers Sud et Nord.

Si la production de logements a nettement ralenti depuis les années 1975, elle connaît une légère reprise depuis les années 2000 en faveur d'une diversification de l'offre avec davantage de logements en accession. Si la production annuelle de logements a été de 106 logements en moyenne par an entre 2000 et 2011, les dernières années ont été marquées par une forte production (+743 logements par an) du fait de livraisons d'importants programmes.

Après une courte période de baisse des prix observée les années précédentes, la reprise du marché immobilier amorcée en 2010 se confirme, avec des prix moyens au m² autour de 2 900 € et une augmentation du nombre global de transactions.

Une typologie mixte de logements

Les types de logements et les statuts d'occupation sont divers, assurant une mixité urbaine.

60% du parc sont constitués de logements collectifs et cette tendance devrait se renforcer avec les constructions à venir. Le quartier Nord concentre près de la moitié des appartements de la ville. Le logement individuel, quant à lui, se concentre principalement dans le centre (50%), marqué par un tissu pavillonnaire ancien.

54% des occupants des résidences principales de la ville sont locataires et les trois quarts d'entre eux sont locataires d'un logement social. Cette part a baissé entre 1999 et 2011, en raison des constructions récentes qui ont augmenté l'offre de logements privés.

Une partie du parc privé est vieillissante et en voie de dégradation. Certaines copropriétés, confrontées à des difficultés urbaines, sociales et de gestion, sont en situation critique.

Une prépondérance du parc social

La ville compte 42.4% de logements sociaux, 5 points supérieurs au taux observé à l'échelle du département. Malgré les nouvelles constructions, l'offre en logement social ne permet pas de répondre à la demande de plus en plus importante : +7% de demandeurs entre 2009 et 2010 et seules 7% des demandes sont satisfaites.

Les logements sociaux sont principalement concentrés sur les quartiers Nord et Sud avec des différences notables de composition selon les cités, dues aux différents âges de construction et aux financements. Le quartier des Tilleuls concentre à lui seul 46% du parc social de la ville et accueille 47% des locataires HLM. Pour l'essentiel, la construction du parc social date de la fin des années 1950 et des années 1960 et pose aujourd'hui des questions liées au vieillissement et à la modernisation des logements et des bâtiments des cités.

La ville ne dispose pas d'office municipal HLM et nombreux sont les bailleurs qui interviennent sur le territoire communal : 20 au total. Cette multiplication des bailleurs entraîne un morcellement de la gestion globale du patrimoine social, bien que l'implication des bailleurs dans la future démarche de Conférence Intercommunale sur le logement tende à développer une politique et des objectifs d'évolution communs.

Liste des bailleurs sociaux¹ :

- Association FREHA	- Batigère IDF	- Efidis
- Emmaüs Habitat	- France Habitation	- ICF Sablière
- Immobilière 3F	- Le Moulin vert	- LOGIS TRANSPORT / AREAS
- OPH93	- OPIEVOY	- OSICA
- Résidences le Logement des Fonctionnaires	- SCI Foncière DI	- SEM Adoma
- SI OGIF	- SOGEMAC HABITAT	- Toit et Joie
- (Trois vallées) Domaxis	- Vilogia	

B - ETAT DES LIEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LA COMMUNE

La Politique de la ville au Blanc-Mesnil : une intervention historique

La ville du Blanc-Mesnil connaît des difficultés économiques et sociales importantes, principalement sur ses quartiers Nord et Sud, qui ont justifié son intégration à la géographie prioritaire de la Politique de la ville depuis plus de 20 ans, au titre des différents zonages :

- Territoire du Contrat de ville et Zone de redynamisation urbaine depuis 1996, les quartiers Nord ont été inscrits en Zone urbaine sensible (ZUS) par la loi de novembre 1996.
- Face au déséquilibre important entre habitat et emploi, les quartiers Nord ont également été inscrits en Zone franche urbaine (ZFU) au 1^{er} janvier 2004.
- La ville du Blanc-Mesnil s'est engagée dans un Contrat de ville depuis 1994. Devenu Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) en 2007, celui-ci a décliné ses priorités d'actions sur ses trois secteurs prioritaires (Nord, Sud et Centre).
- Un premier traitement urbain du quartier Nord a été permis au travers d'une Opération de renouvellement urbain (ORU) mise en place en 2002, prolongée par le Projet de rénovation urbaine (PRU) en 2007.
- Si les quartiers Sud n'ont pas été inscrits en ZUS, les difficultés économiques et sociales auxquelles ils sont confrontés ont conduit l'ensemble des partenaires à les inscrire au PRU au titre de l'article 6 de la loi du 1^{er} août 2003.

1. LE PROJET DE RÉNOVATION URBAINE

Le **Projet de rénovation urbaine (PRU)**, impulsé par la Ville du Blanc Mesnil, a été signé en mars 2007 et complété par plusieurs avenants. Il rassemblait 15 000 habitants, soit près d'un tiers de la population communale, et 20% de la superficie de son territoire, sur deux secteurs de la Ville : au Sud, le secteur autour des cités Montillet, Casanova, Voie Verte et Quinze Arpents, et au Nord, le secteur des Tilleuls et de Chemin Notre Dame.

Le projet comportait un ensemble d'opérations destinées à désenclaver les quartiers, rénover et améliorer l'habitat, les équipements et les espaces publics, et enfin renforcer le développement économique et améliorer l'offre commerciale.

L'intervention sur chacun des secteurs s'est effectuée dans le cadre d'un objectif commun de désenclavement et de clarification des domanialités pour atténuer « l'effet fin de Ville » (notamment sur le Chemin Notre Dame et Voie Verte). La requalification de l'espace et des équipements publics ainsi que les résidentialisations en pied d'immeuble ont constitué des enjeux majeurs pour l'ensemble des secteurs. Par ailleurs, les caractéristiques propres de chacun des secteurs ont commandé des interventions spécifiques. Au Nord, le travail a principalement concerné le maillage viaire (connexion des deux quartiers à l'avenue Descartes).

1 - Source DRIHL - Inventaire des logements sociaux au 01.01.2015.

Au Sud, les projets se sont axés davantage sur des opérations de rénovation et d'amélioration de l'habitat, des équipements et des espaces publics, comprenant notamment :

- la démolition de 347 logements, intégralement sur le secteur Sud ;
- la reconstruction de 317 logements sociaux dont 268 sur le secteur Sud et 49 hors site (centre-ville et îlot Descartes au Nord). La reconstruction au « 1 pour 1 » a été assurée grâce au bilan positif de 30 logements sociaux de l'opération de démolition-reconstruction sur Montillet entre 2001 et 2006 ;
- la diversification de l'offre via des projets de réalisation de 48 et 21 logements en locatif libre sur les quartiers Sud, réalisation de 27 PLS, hors conventionnement ANRU ;
- le traitement de 1 820 logements (réhabilitation / résidentialisation), soit 10% du parc communal total et 27% du parc d'habitation social de la commune ;
- des opérations d'aménagements d'espace public sous maîtrise d'ouvrage de la Ville ;
- des interventions sur les équipements existants : démolition / reconstruction du complexe sportif et réhabilitation de l'école Macé-Audin au Nord et requalification du gymnase Decour au Sud.

La majorité des interventions ont aujourd'hui été engagées, la fin des dernières opérations est prévue d'ici fin 2019. Le Projet de renouvellement urbain fait aujourd'hui l'objet d'un **avenant de clôture** signé le 30 juin 2015 par le Préfet.

Si ce projet conventionné a permis une amélioration du quartier Montillet et va permettre à court terme celle du quartier Casanova Quinze Arpents Voie Verte, il n'a pas entraîné de mixité sociale dans le secteur et n'a permis qu'une intervention ponctuelle sur les quartiers Nord qui restent dans une situation très difficile. Les dysfonctionnements, inhérents à la trame urbaine, perdurent (enclavement, déficit d'espaces publics fédérateurs, répartition inadaptée du stationnement, image négative du quartier, etc) et la situation sociale se dégrade.

Le constat d'une accélération des mécanismes de relégation et de l'insécurité perçus sur les quartiers des Tilleuls et du Chemin Notre-Dame était partagé, autant que la nécessité de compléter l'intervention prévue, jugée insuffisante pour enrayer cette dégradation. Toutefois, malgré de longues périodes de négociations et d'échanges, il n'a pas été possible d'aboutir à un consensus qui permette d'élaborer une intervention dans les temps du PRU.

L'opération de désenclavement du quartier des Tilleuls a finalement été retirée dans le cadre de l'avenant de clôture. En effet, la municipalité porte aujourd'hui un projet d'ensemble ambitieux pour le quartier Nord, qui ne justifie plus l'intervention lourde en termes d'aménagements dans le cadre du PRU.

Ce projet fait l'objet d'une demande d'engagement d'un **Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)** en partenariat avec l'ANRU, portant sur les Tilleuls et Chemin Notre Dame, dans le quartier Nord. Dans le quartier Sud, la cité des Quatre Tours est concernée ; et les cités Blés d'Or et Guy Môquet feront aussi l'objet d'une attention particulière.

2. LE CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

La Ville du Blanc-Mesnil a signé un **Contrat urbain de cohésion sociale** (CUCS) pour la période 2007-2009, qui a été prolongé une première fois en 2010, puis une seconde fois jusqu'au 31 décembre 2014.

Le CUCS concernait les territoires suivants :

- au Nord, le secteur de la Zone Urbaine Sensible élargi au territoire du Projet de rénovation urbaine à savoir : la cité Floréal Aviation, la résidence Germain Dorel, le foyer de travailleurs migrants Manouchian, l'ensemble des Tilleuls (cités Espace et Azur, cité des Tilleuls) et la cité Marcel Alizard ;
- au Sud : les cités Casanova, Quinze Arpents, Voie Verte, Montillet et des Quatre Tours.

Le CUCS s'organisait autour de 6 axes ci-dessous présentés :

Habitat et cadre de vie

- Mise en œuvre du Projet de rénovation urbaine (PRU) ;
- Démarche de Gestion urbaine de proximité ;
- Volet d'accompagnement social et culturel du PRU.

Emploi et développement économique

- Renforcement des actions d'insertion professionnelle ;
- Accompagnement du PRU, en mettant en place la clause d'insertion dans les marchés publics ;
- Aide à la création d'activités et accompagnement du développement local par des actions de sensibilisation, d'accompagnement, de formation et d'insertion adaptées.

Réussite éducative

- Lutte contre l'échec scolaire, l'illettrisme ;
- Lutte contre l'absentéisme ;
- Renforcement de l'action du pôle de ressources inter éducatif ;
- Poursuite du dispositif périscolaire avec redéfinition de son contenu ;
- Renforcement du lien entre les parents et l'Éducation nationale et aide à la fonction parentale ;
- Soutien à l'intégration des enfants handicapés au sein des établissements scolaires.

Santé

- Développement du partenariat avec les professionnels et les habitants ;
- Développement de l'accès à la santé :
 - axe d'intervention par population (enfants, adolescents, personnes âgées, personnes particulièrement fragilisées) ;
 - axe d'intervention par thématiques (santé mentale, lutte contre l'obésité, accès aux soins et aux droits) ;
 - autres axes : santé bucco-dentaire, asthme, contre la consommation problématique de produits psycho actifs...

Citoyenneté et prévention de la délinquance

- Promotion de la citoyenneté ;
- Intensification des actions d'éducation ;
- Rapprochement de la Justice auprès des citoyens ;
- Prévention des conduites délinquantes ou à risques ;
- Sécurité des espaces publics et des transports.

Lutte contre les discriminations

- Semaine de lutte contre les discriminations ;
- Réduction des inégalités homme/femme ;
- Prévention des comportements sexistes.

3. L'ANNÉE 2015, UNE ANNÉE DE TRANSITION

L'année 2015 a été une année transitoire en matière de Politique de la ville, marquée par la sortie du Contrat urbain de cohésion sociale, arrivé à échéance, et la préparation du Contrat de ville lui succédant.

La préparation du Contrat de ville

Le travail d'élaboration du Contrat de ville, initié fin 2014, a été poursuivi et finalisé en 2015. La phase de diagnostic s'est nourrie du travail mené dans le cadre de **plusieurs rencontres partenariales** thématiques :

- groupe de travail partenarial sur l'élaboration du Projet éducatif territorial : 4 réunions de mars à mai 2015 rassemblant des représentants des services municipaux principalement concernés (Education, Enfance, Culture et Sport), de l'Etat, de l'Education nationale, de la CAF, des parents d'élèves et d'associations sportives ;
- travail partenarial sur la mise en place du Programme de réussite éducative, démarré en octobre 2014, avec des représentants des services municipaux principalement concernés (Enfance, Jeunesse, Observatoire du développement social urbain, Politique de la ville), de l'Etat et de l'Education nationale (Inspection, Coordinateur REP et chefs d'établissements);
- comité de coordination de la Gestion urbaine de proximité (GUP) en janvier et juillet 2015 rassemblant des représentants des 12 services municipaux concernés, de l'Etat, 7 bailleurs, 8 amicales de locataires et 6 partenaires associatifs ;
- réunions partenariales liées à l'élaboration de l'avenant de clôture du PRU et au protocole de préfiguration NPNRU : comité de pilotage PRU en janvier 2015, comité technique PRU en juin 2015 spécifique au NPNRU. A noter également des réunions partenariales spécifiques relatives au suivi de l'opération du foyer Manouchian en 2014 et 2015.

La partie relative au volet urbain s'est largement appuyée sur deux travaux récents, ayant posé **un diagnostic actualisé des territoires** : le travail d'analyse territoriale effectué pour l'établissement du Protocole de préfiguration du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), dont la signature est prévue à l'issue de son passage en Comité d'Engagement de l'ANRU au printemps 2016, ainsi que le Plan local d'urbanisme dont le nouveau projet a été arrêté en juillet 2015.

Sur certains axes, des documents-supports de référence existaient, posant un diagnostic thématique : c'est le cas de la santé, avec le Contrat local de santé de préfiguration, signé en 2012, mais aussi de l'emploi et du développement économique, avec les rapports d'activités solidement étayés des principaux acteurs (la Maison de l'emploi et du développement économique, la Mission locale MIRE et l'Association Blanc-Mesnil Développement, porteuse du Plan local pour l'insertion et l'emploi).

Des rencontres avec plusieurs de ces acteurs ont été effectuées à l'été 2015, afin de compléter ces éléments de diagnostic et d'étoffer la réflexion sur le cadre stratégique. Puis une réunion de travail plénière a été organisée avec les services municipaux le 25 septembre 2015, afin d'échanger sur ces éléments collectés et de partager la réflexion. 27 personnes représentant 20 services différents y ont assisté.

En parallèle de cette démarche menée avec les services, des temps de validation ont régulièrement été organisés avec les élus du Blanc-Mesnil de façon à consolider le travail et à s'assurer de l'adéquation du Contrat de ville avec le projet municipal. De même, des échanges avec les services de l'Etat ont permis de s'assurer du respect du cadrage méthodologique et stratégique national.

Enfin, ce travail a été transmis aux partenaires extérieurs, puis a fait l'objet d'un partage lors d'une réunion partenariale le 02 novembre 2015, puis d'un Comité technique réuni le 27 novembre 2015.

Programmation d'actions 2015

Dans le même temps, l'effort en direction des quartiers prioritaires devant être maintenu, une programmation d'actions soutenues par les crédits Politique de la ville a été engagée. Des axes prioritaires d'action articulés autour de sept thématiques ont été définis pour 2015, préfigurant les orientations du Contrat de ville.

Deux commissions, la première en mai, la seconde en septembre, ont identifié 47 actions, dont 24 nouvelles, réparties de la façon suivante :

- Citoyenneté : 19 actions ;
- Emploi et développement économique : 9 actions ;
- Education et sport : 8 actions ;
- Culture et expression artistique : 5 actions ;
- Santé : 4 actions ;
- Habitat et cadre de vie : 1 action ;
- Pilotage Politique de la ville : 1 action.

C - PRÉSENTATION DES QUARTIERS PRIORITAIRES

1. LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

A la suite de la réforme initiée par la Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la population blanc-mesniloise relevant des interventions de la Politique de la ville a diminué, du fait de la mise en œuvre de nouveaux critères nationaux pour délimiter la géographie prioritaire. Plus de 40% des habitants de la ville restent néanmoins concernés par ces interventions, qui représentent donc un enjeu important pour la commune du Blanc-Mesnil.

Le territoire communal est concerné par trois quartiers en périmètre prioritaire¹ : **Secteur Nord Pont-Yblon** (QP093055), sur les communes du Blanc-Mesnil et Dugny ;

■ **Abreuvoir – Bondy Nord – Bondy Centre – Pont-de-Bondy – La Sablière – Secteur Sud** (QP 093014), sur les communes du Blanc-Mesnil, Bondy, Bobigny et Noisy-le-Sec ;

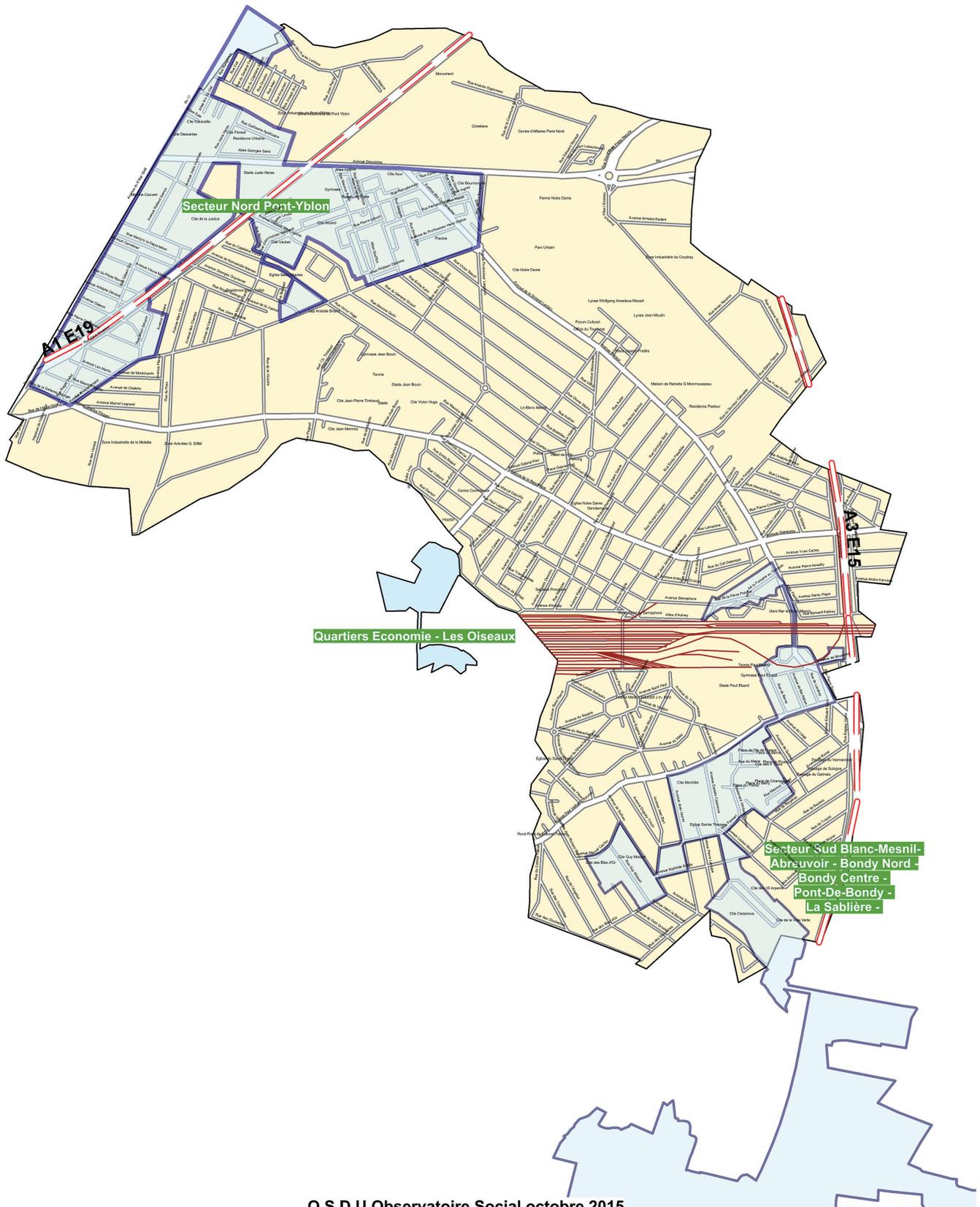
■ **Economie Les oiseaux** (QP093006), sur les communes du Blanc-Mesnil et Drancy.

Le quartier **Economie Les oiseaux** est très majoritairement situé sur la commune de Drancy : quelques dizaines de mètres carrés seulement de son périmètre se trouvent sur le territoire blanc-mesnilois.

Les interventions concernant ce quartier relèvent donc principalement de la commune de Drancy, en liaison avec la ville du Blanc-Mesnil pour toute intervention qui appelle collaboration ou coordination. Par conséquent, la partie blanc-mesniloise de ce périmètre bénéficie de l'ensemble des politiques et interventions mises en œuvre sur le territoire communal, mais ne fait pas l'objet d'un traitement spécifique dans le Contrat de ville du Blanc-Mesnil, à l'inverse des deux autres quartiers.

1 - Périmètre officiel et cartographie dynamique sur le site du CGET : <https://sig.ville.gouv.fr/Cartographie/93007>.

Les quartiers prioritaires du Blanc-Mesnil



2. LE QUARTIER PRIORITAIRE NORD

Le périmètre blanc-mesnilois du quartier prioritaire **Secteur Nord Pont-Yblon** (QP093055) est communément appelé « quartier prioritaire Nord ». Il est composé de deux sous-ensembles principaux de part et d'autre de l'avenue Descartes : au nord de l'avenue, le secteur du Chemin Notre Dame qui se prolonge ensuite au sud-ouest dans le tissu pavillonnaire, et au sud de l'avenue, le quartier des Tilleuls, des cités Vacher, Bournonville et Alizard.

Desservi par l'avenue du 8 mai 1945 (ex-RN2/RN17), par l'autoroute A1 et d'ici une dizaine d'années par deux gares du futur réseau de transport Grand Paris Express, situé en proximité immédiate de zones d'activités et d'équipements économiques reconnus, ce quartier est situé dans un secteur stratégique de la Seine-Saint-Denis.

La zone pavillonnaire sur son versant ouest présente des signes de fragilité : précarité croissante, habitat en voie de dégradation. Pour le reste du périmètre, le quartier prioritaire est constitué d'un urbanisme à dominante collectif. Héritier de l'aménagement urbain typique des grands ensembles des années 1960, il connaît un phénomène d'enclavement, amplifié par la volonté d'insérer des services publics au plus proche des habitants.

Inscrit en Zone urbaine sensible (ZUS), le quartier Nord (dans un périmètre alors limité au secteur d'habitat collectif) a d'abord fait l'objet d'une Opération de renouvellement urbain puis d'un Projet de rénovation urbaine. Mais à la suite de négociations inabouties et dans l'attente du futur projet urbain, seules quelques interventions ont été menées. Depuis plusieurs années maintenant, ce secteur est rentré dans un processus de dégradation générant des difficultés sociales et urbaines prégnantes.

Une grande partie du quartier prioritaire Nord, à l'exclusion principalement de la zone pavillonnaire à l'ouest, est l'objet du protocole de préfiguration du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) en préparation.

Indicateurs-clés du quartier prioritaire Nord¹

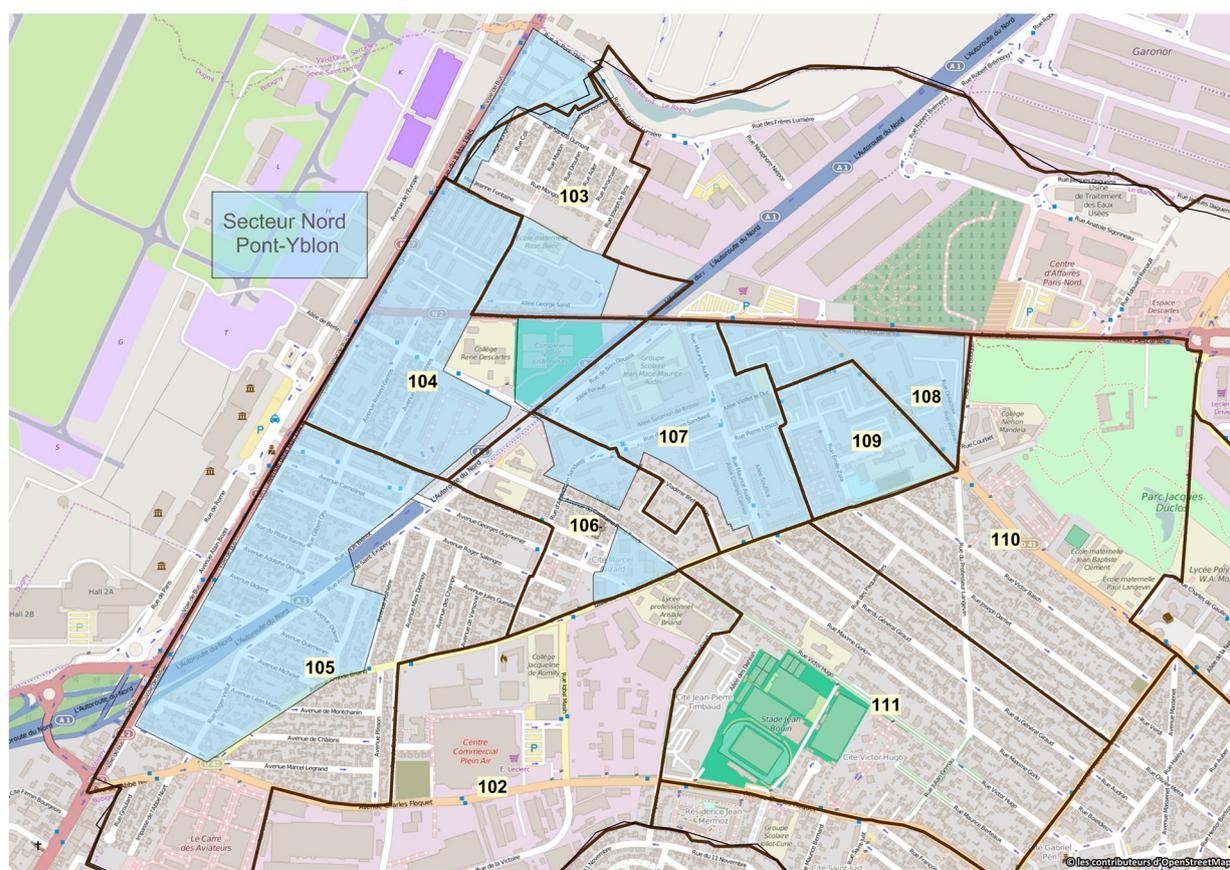
	Quartier prioritaire Nord	Quartier Nord	Taux maximal à l'Iris	Evolution (quartier) 2006-2011	Commune	Seine Saint-Denis
POPULATION						
Population	14 965	18 793	/	/	51 916	1 529 928
Part des moins de 25 ans	42%	/	48% Iris 107	/	38%	36%
Part des plus de 65 ans	8%	/	4% Iris 107	+27%	11%	11%
Part de personnes étrangères	26%	/	37% Iris 103	+5%	23%	21%
MENAGES						
Nombre moyen de personnes par ménage	/	2,93	3,42 Iris 107	/	2,8	/
Part de familles de 3 enfants et plus	/	16%	33% Iris 107	+13%	14%	/
Part de familles monoparentales	23%	20%	34% Iris 109	-20%	20%	21%
Part de ménages isolés dont part de femmes	26% 59%	/	/	+19%	26% 59%	/
PRECARITE						
Revenu fiscal médian des ménages par unité de consommation en € (INSEE DGFIP 2011)	/	11 962	9 211 Iris 103	/	14 140	15 234
Part des ménages non imposables (INSEE 2010)	/	50%	58% Iris 103	/	43%	42%
Part des ménages bénéficiant de l'aide personnalisée au logement (CNAF 2013)	/	40%	52% Iris 107	/	31%	31%
FORMATION & ACTIVITE						
Part des non diplômés parmi les 15 ans ou plus non scolarisés	39%	/	51% Iris 103	+7%	34%	29%
Taux de chômage	22,1%	/	26% Iris 107, 109	/	19,5%	17,7%
Taux de chômage des femmes	24%	/	29,7% Iris 107	/	20,1%	/
Taux de chômage des 15-24 ans	41,8%	/	50% Iris 109	/	38,5%	/
Part des ouvriers et employés	70%	/	77% Iris 107	/	63%	56%
Part des cadres et professions intermédiaires	25%	/	19% Iris 107	/	31%	40%
LOGEMENT						
Nombre de logements	5 175	/	/	/	19 162	622 832
Part des propriétaires	21%	/	/	/	44%	41%
Part des appartements	86%	/	99% Iris 108, 109	/	59%	72%
Taux de logement social (DRIHL 2011)	/	/	/	/	41%	37%
Part des locataires du parc social (sur les résidences principales)	64%	/	97% Iris 109	/	38%	32%

1 - Sauf mention contraire, les données proviennent de l'INSEE 2011.

Iris du quartier Nord :

103	Nungesser - Floréal - Aviation
104	Germain Dorel - Justice
105	Abbé Niort
106	Alizard - Vacher
107	Tilleuls
108	Bournonville - Azur
109	Espace

Le quartier prioritaire Nord et les limites des IRIS



3. LE QUARTIER PRIORITAIRE SUD

Le quartier dit « quartier prioritaire Sud » est intégré au quartier **Abreuvoir – Bondy Nord – Bondy Centre – Pont de Bondy – La Sablière – Secteur Sud** (QP093014). Il est situé dans sa majeure partie au sud du triage SNCF, autour des cités Blés d'Or, Guy Môquet, Danièle Casanova, Voie Verte, Quinze Arpents, Montillet, Quatre Tours ; il comprend également une zone localisée entre les voies de chemin de fer, l'avenue Paul Vaillant-Couturier, la rue Pierre Sémard et la rue de Berne, ainsi qu'un prolongement sur le quartier du Centre, autour de la cité Pierre Sémard.

Si le périmètre prioritaire est constitué en majeure partie d'habitat collectif, l'environnement du quartier Sud est un quartier mixte où se côtoient pavillons individuels et cités de type HLM. La voie ferrée constitue une réelle fracture urbaine qui sépare le quartier du reste de la commune : les habitants ont parfois du mal à s'identifier à la ville.

Ce phénomène est amplifié par l'installation de nombreux équipements et services en proximité au sein de ce quartier (une bibliothèque, un centre municipal de santé, une PMI, écoles, collège, crèche, halte-jeux, une Maison pour Tous...) et par la carte scolaire qui amène les lycéens de ce secteur à suivre leurs études dans un lycée de Drancy limitrophe à la ville. Cette situation génère un sentiment d'isolement et d'enclavement, malgré les connexions en bus, la présence de la gare de RER B et la desserte autoroutière à proximité.

Si le quartier présente certains attraits, notamment dans son aspect relativement aéré et arboré, son cadre de vie fait aussi état de difficultés au quotidien pour les habitants (problématiques de propreté, de stationnement...) et les indicateurs traduisent une dégradation de la situation sociale et urbaine.

Les cités Montillet, Casanova, Voie Verte et Quinze Arpents ont fait l'objet d'interventions dans le cadre du Projet de rénovation urbaine. La cité des Quatre Tours, qui a quant à elle bénéficié d'une réhabilitation du bâti, figure dans le périmètre concerné par le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) en cours de préfiguration, pour une étude relative au traitement des aspects extérieurs. Les cités Blés d'Or et Guy Môquet devraient, dans une moindre mesure, faire également l'objet d'une attention du protocole NPNRU en cours de rédaction.

Indicateurs-clés du quartier prioritaire Sud¹

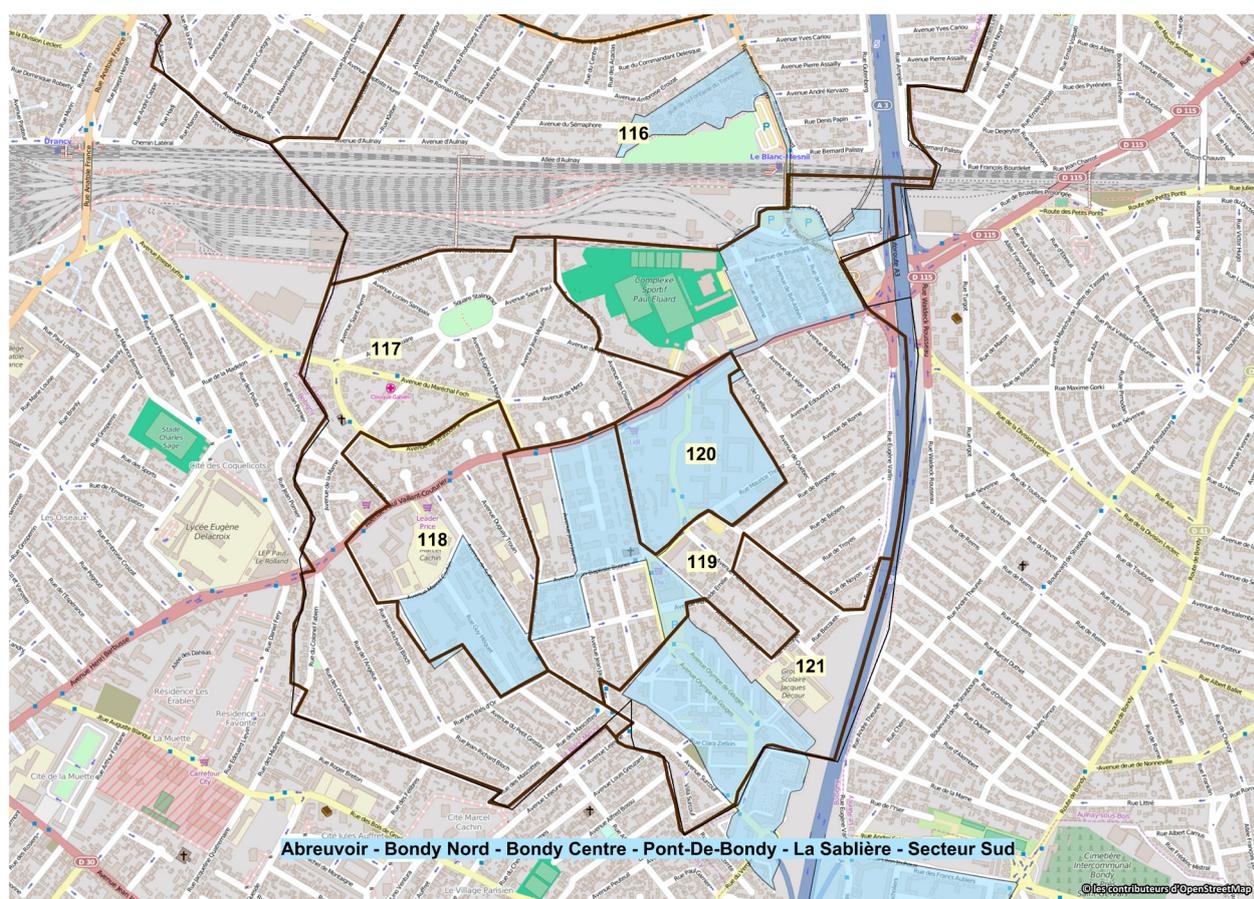
	Quartier prioritaire Sud	Quartier Sud	Taux maximal à l'Iris	Evolution (quartier) 2006-2011	Commune	Seine Saint-Denis
POPULATION						
Population	6 410	13 016	/	/	51 916	1 529 928
Part des moins de 25 ans	40%	/	42% Iris 120	+8%	38%	36%
Part des plus de 65 ans	8%	/	5% Iris 120	-9%	11%	11%
Part de personnes étrangères	21%	/	25% Iris 119	+14%	23%	21%
MENAGES						
Nombre moyen de personnes par ménage	/	2,84	/	/	2,8	/
Part de familles de 3 enfants et plus	/	20%	/	+24%	14%	/
Part de familles monoparentales	33%	/	/	+14%	20%	21%
Part de ménages isolés dont part de femmes	25% 56%	/	33% Iris 120	-5%	26% 59%	/
PRECARITE						
Revenu fiscal médian des ménages par unité de consommation en € (INSEE DGFIP 2011)	/	14 065	11 428 Iris 120	/	14 140	15 234
Part des ménages non imposables (INSEE 2010)	/	45%	56% Iris 120	//	43%	42%
Part des ménages bénéficiant de l'aide personnalisée au logement (CNAF 2013)	/	32%	53% Iris 120		31%	31%
FORMATION & ACTIVITE						
Part des non diplômés parmi les 15 ans ou plus non scolarisés	39%	/	43% Iris 121	/	34%	29%
Taux de chômage	27.1%	/	27.9% Iris 120	/	19.5%	17.7%
Taux de chômage des femmes	27.5%	/	28.3% Iris 120	/	20.1%	/
Taux de chômage des 15-24 ans	50.8%	/	59% Iris 120	/	38.5%	/
Part des ouvriers et employés	75%	/	78% Iris 120	/	63%	56%
Part des cadres et professions intermédiaires	22%	/	19% Iris 120	/	31%	40%
LOGEMENT						
Nombre de logements	2 476	/	/	/	19 162	622 832
Part des propriétaires	10%	/	/	/	44%	41%
Part des appartements	89%	/	/	/	59%	72%
Taux de logement social (DRIHL 2011)	/	/	/	/	41%	37%
Part des locataires du parc social (sur les résidences principales)	81%	/	/	/	38%	32%

1 - Sauf mention contraire, les données proviennent de l'INSEE 2011.

Iris du quartier Sud :

117	Stalingrad - Clochettes
118	Môquet - Blés d'Or
119	Eluard - Montillet
120	Quatre Tours
121	Casanova - Quinze Arpents - Voie Verte

Le quartier prioritaire Sud et les limites des IRIS



4. LES QUARTIERS VÉCUS

Le périmètre des quartiers prioritaires délimite la zone géographique précise des interventions du Contrat de ville. Toutefois, ces interventions pourront, dans leur conception et dans leur mise en œuvre, faire référence à un autre périmètre, celui du quartier vécu.

La notion de quartier vécu renvoie aux usages réels et quotidiens des habitants et intègre les lieux et équipements qu'ils fréquentent, que ceux-ci soient situés dans ou hors leur quartier. Il correspond donc à un périmètre à la fois plus complexe à appréhender, parce que sans contours précis, mais plus large car incluant les institutions auxquelles les habitants sont confrontés dans leur vie quotidienne, les infrastructures qu'ils utilisent et plus largement les politiques publiques dont ils sont bénéficiaires et qui façonnent leurs conditions de vie.

C'est pourquoi ces équipements, infrastructures, structures et politiques publiques bénéficiant aux habitants des quartiers prioritaires sont susceptibles d'être financés par des crédits de droit commun et par des crédits spécifiques du Contrat de ville.

Ainsi, les établissements scolaires, les associations ou encore les équipements publics qui ne sont pas localisés directement en périmètre prioritaire mais dont l'action bénéficie directement aux habitants des quartiers prioritaires, seront éligibles aux financements du Contrat de ville.

D - INSCRIPTION DU CONTRAT DE VILLE DANS UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

A la fois territoire stratégique en Ile-de-France (situé sur l'axe Paris-Roissy et sur le parcours du futur Grand Paris Express) et territoire fortement précarisé, la ville du Blanc-Mesnil va connaître les prochaines années des défis sociaux et urbains d'importance, liés à sa position dans la métropole francilienne.

Pour y répondre, l'équipe municipale développe un projet global et intégré de transformation urbaine, de développement économique et d'accompagnement social, porté par l'ambition d'une transformation profonde et qualitative du territoire. Le Contrat de ville, qui veut s'inscrire dans cette dynamique de mutation, a été conçu en adéquation avec les différents outils de planification stratégique du territoire.

1. LE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

La démarche du Grand Paris porte l'ambition, entre autres, de développer des pôles économiques majeurs autour de Paris. Elle s'appuie d'une part sur l'amélioration significative des transports collectifs à travers la mise en œuvre du futur réseau de transports du Grand Paris Express et sur un plan de modernisation et d'extension du réseau existant, et d'autre part sur l'élaboration de Contrats de développement territorial.

Les **Contrats de développement territorial** (CDT) sont des outils destinés à élaborer et à mettre en œuvre dans une démarche contractuelle et partenariale des projets de développement des territoires stratégiques du Grand Paris, à l'horizon de quinze ans. Les collectivités directement concernées par le développement du Pôle métropolitain du Bourget, les communes membres de la Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget (CAAB), Le Bourget, Drancy et Dugny, ainsi que les communes du Blanc-Mesnil, de Bonneuil-en-France et de la Courneuve, se sont ainsi engagées dès 2012 dans cette démarche de contractualisation.

- Le 20 mars 2012, un accord-cadre a été signé par le Préfet de Région, le Sénateur-Maire du Bourget, Président de la CAAB, le Député-Maire de Drancy, les Maires du Blanc-Mesnil, de Bonneuil-en-France et de Dugny, et le Président du Conseil Général du Val d'Oise, en présence du Ministre de la Ville.
- Le 12 juillet 2013, le projet de CDT du Pôle Métropolitain du Bourget a été validé lors du Comité de pilotage présidé par le Préfet de Région, associant, outre les signataires de l'accord-cadre, le Maire de la Courneuve et le Président de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune.

- Le CDT a ensuite été validé en Comité de pilotage en janvier 2014 et signé par la majorité des signataires. Toutefois, son adoption requérant juridiquement la signature de l'ensemble des parties, il ne peut être, à ce jour, considéré comme définitivement approuvé.

Bénéficiant de l'arrivée de cinq gares du réseau Grand Paris Express, le territoire du Pôle métropolitain du Bourget constitue un « pivot » du développement et du fonctionnement du nord de la métropole. Il concentre un ensemble d'infrastructures et d'équipements majeurs et essentiels pour la région capitale (1^{er} aéroport d'affaires d'Europe, 3^{ème} Parc des Expositions franciliens, Musée de l'air et de l'espace, Salon International de l'Air et de l'Espace...), qui lui permettent de jouer un rôle majeur dans la dynamique régionale, nationale et internationale.

Le projet de CDT du Pôle métropolitain du Bourget précise les stratégies de développement économique dans cette vision métropolitaine. Il fait émerger une vision urbaine d'ensemble du territoire, durable et soutenable pour le territoire et ses habitants actuels et futurs. Il se fonde sur trois orientations principales :

Faire du territoire un pôle d'excellence aéronautique

Le développement de ce pôle d'excellence prendra appui sur l'histoire et la culture aéronautique du territoire, portées par l'aéroport d'affaires du Bourget, l'organisation du Salon international de l'aéronautique et de l'espace depuis 1953, le Musée de l'air et de l'espace, et l'importante concentration d'activités industrielles, de recherche et de formation. Il soutiendra la création d'emplois accessibles aux populations du territoire.

Diversifier les fonctions métropolitaines et locales du pôle avec le renforcement de son offre événementielle et culturelle

Le territoire bénéficie en effet d'une capacité d'accueil rare en Ile-de-France, qui nécessite cependant d'être modernisée et valorisée pour prendre toute sa place au sein du Grand Paris.

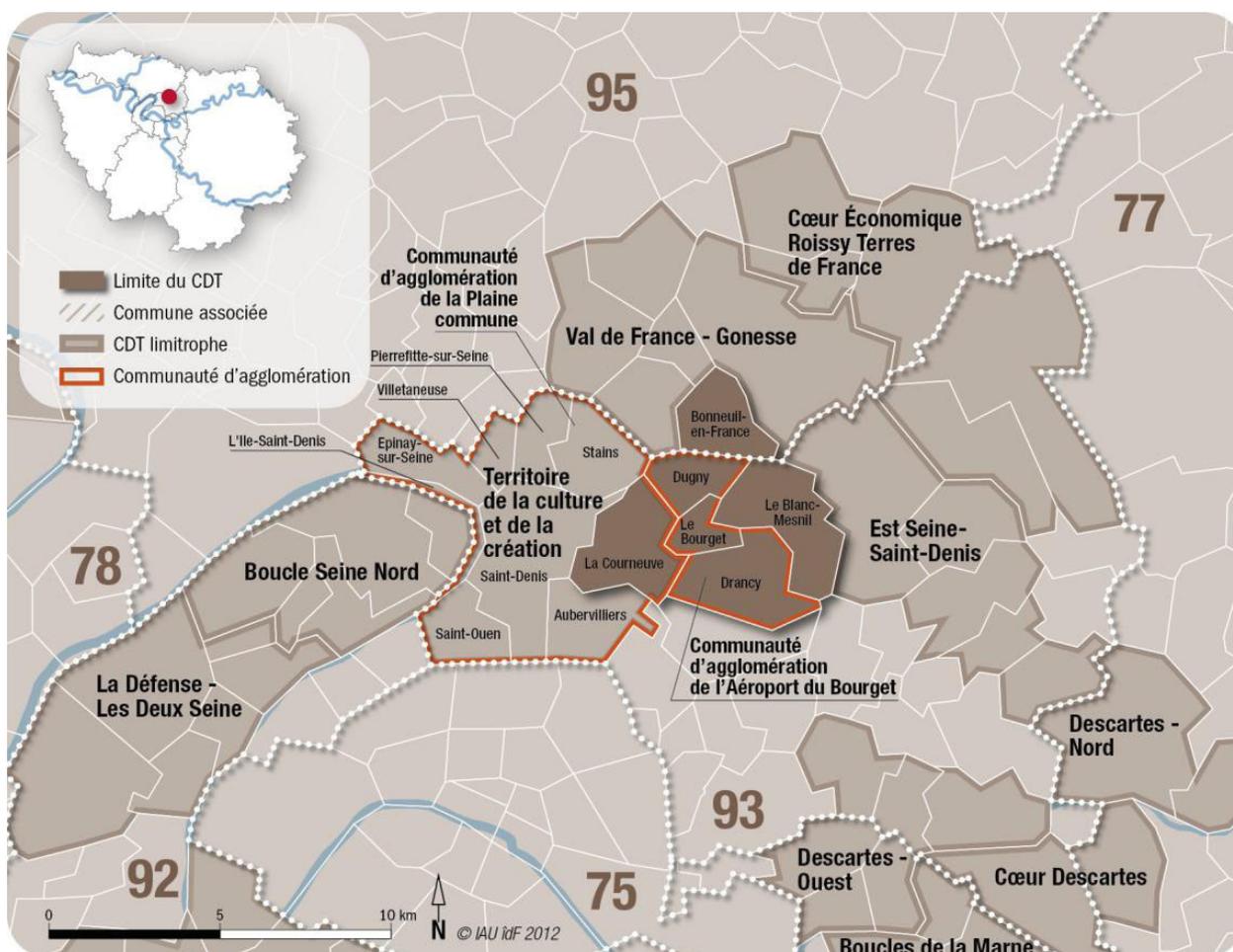
Assurer les fonctions internationales et métropolitaines du pôle tout en garantissant son développement résidentiel local et la mixité

L'objectif est bien d'offrir un cadre de vie de qualité à ses habitants actuels et futurs. Il s'agira notamment de renforcer les centres-villes et d'intensifier les secteurs des futures gares du Grand Paris Express, mais aussi de pacifier les grands axes de circulation et de renforcer le maillage viaire, pour mieux se déplacer au sein du territoire.

Le projet de CDT fixe également des objectifs chiffrés en matière de :

- création de nouveaux emplois et d'amélioration du taux d'emploi local :
 - + 24 000 emplois d'ici 2028, et + 27 200 emplois à long terme ;
 - 1 415 000 m² d'activités supplémentaires ;
- production de logements, avec un objectif de construction de 1 020 logements/an, selon la Territorialisation de l'Objectif Logement (TOL) du Grand Paris, soit :
 - + 24 000 habitants à l'horizon 2028 (+17%) ;
 - + 15 300 logements d'ici 2028 (+25%).

Le projet de CDT a par ailleurs acté un programme d'actions pour les quinze prochaines années, intégrant la réalisation d'un projet d'aménagement du secteur Nord du Blanc-Mesnil et la poursuite de la rénovation urbaine sur Le Blanc-Mesnil et Drancy.



2. LE PROJET DE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

La municipalité a engagé en 2014 la définition d'un projet de territoire pour Le Blanc-Mesnil. Cohérent avec les orientations du Contrat de développement territorial du Pôle métropolitain du Bourget, il s'organise autour de quatre axes majeurs, formalisés dans le Projet d'aménagement et de développement durable du Plan local de l'urbanisme (PADD – PLU).

Améliorer le cadre de vie des Blanc-Mesnilois

Les quartiers Nord et Sud, secteurs monofonctionnels, concentrent des difficultés sociales et urbaines que la Ville prévoit d'enrayer par une démarche de requalification durable. Celle-ci s'appuie sur une construction qualitative dans le respect d'une densité acceptable et dans un cadre de verdure, l'instauration d'une architecture et d'espaces publics de qualité, le désenclavement et l'amélioration des connexions avec le reste de la ville. Ces requalifications seront également l'occasion de créer un cadre de vie plus aéré et plus qualitatif pour la population, donnant davantage d'opportunités à la flânerie et à la promenade en proposant un environnement plus accueillant et convivial.

Face à la perte de dynamisme de certains pôles commerciaux et au manque de lisibilité de l'offre, la Ville souhaite remettre en valeur la vie de quartier en renforçant certains secteurs présentant un potentiel de centralité, dans un esprit « cœur de village ». Sont ainsi identifiées comme polarités à créer ou renforcer : les secteurs à proximité des 3 gares existantes et futures (secteurs Descartes, Sémard et Pasteur), la zone de la Molette, le secteur des Tilleuls, le secteur Casanova et le cœur de ville.

La diversité et le caractère « monolithique » du tissu urbain et la présence de grandes infrastructures de transports engendrent un sentiment de rupture que la Ville souhaite limiter, en revalorisant les franchissements inter-quartier de façon fonctionnelle et paysagère (aménagement d'espaces publics de liaison, adaptation des structures routières...).

Enfin, la Ville souhaite revaloriser son paysage urbain en clarifiant et requalifiant ses entrées de ville par des traitements paysagers spécifiques. L'introduction d'une trame verte et d'une mise en scène urbaine particulière sera recherchée afin de garder une cohérence et une unité paysagère sur l'ensemble des entrées.

Rééquilibrer et revaloriser l'habitat

Pour répondre aux besoins qu'engendrent l'importante croissance démographique et le vieillissement du parc de logements existants, la Ville prévoit la construction d'au moins 3 000 logements sur les dix prochaines années.

Ces constructions sont prévues dans un principe de mixité sociale qui repose à la fois sur :

- Le développement d'une offre de logements privés en complémentarité du maintien du nombre de logements sociaux actuels et ce, dans l'organisation d'un parcours résidentiel ;
- Une reconstitution des logements sociaux démolis (notamment dans le cadre du futur Programme de renouvellement urbain) répartie de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire communal.

Le tissu pavillonnaire, qui recouvre près de 70% de la superficie communale, participe à l'identité de la ville et contribue grâce à ses jardins privés à la trame verte.

Pour redonner une réelle identité à la ville, la commune souhaite favoriser, par le biais de son PLU actuellement en révision, une architecture plus cohérente et harmonieuse, dans un style classique.

Promouvoir le développement durable

Près de 80% du territoire du Blanc-Mesnil est aujourd'hui urbanisé ; la strate végétale subsistante est éclatée et n'est pas répartie de manière homogène sur le territoire. C'est donc dans une recherche conjointe d'amélioration du cadre de vie et de préservation d'espaces de biodiversité que la Ville souhaite proposer une augmentation à la fois quantitative et qualitative de son couvert végétal. Cette augmentation se traduira par l'ouverture du parc urbain sur la ville, et son extension avec la création d'un arc vert à l'échelle de la ville et la mise en valeur des espaces publics plantés.

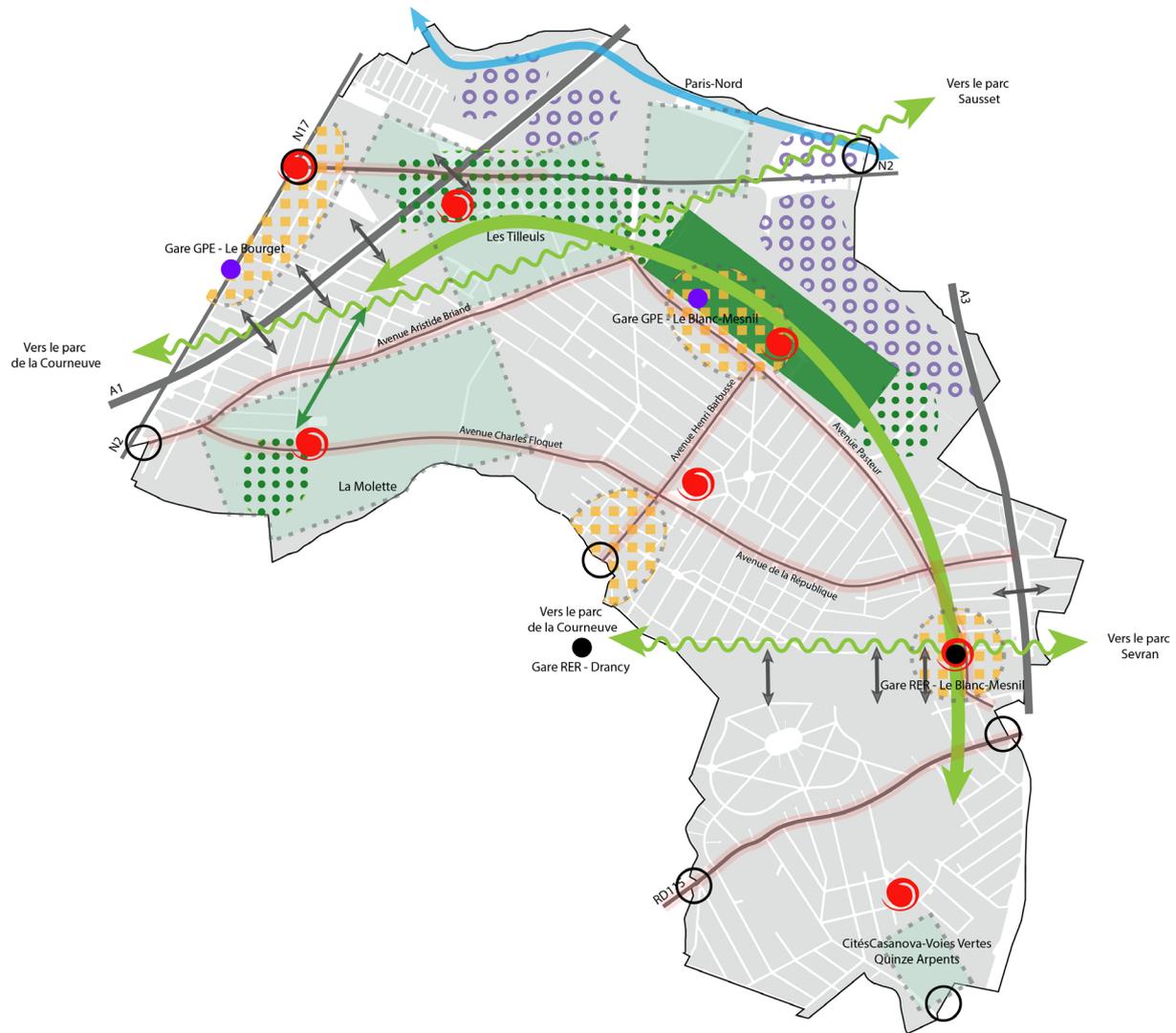
Le paysage ne sera pas le seul fil conducteur des prochains aménagements. La Ville prévoit en effet de réintégrer l'eau dans la ville en créant une complémentarité visuelle et fonctionnelle avec la trame verte : revalorisation des bassins et rus existants, développement de nouveaux milieux aquatiques...

Créer les conditions d'une attractivité nouvelle

La municipalité entend s'appuyer sur son positionnement stratégique à la croisée des Pôles métropolitains du Bourget et de Roissy et de sa future double desserte par le Grand Paris Express pour asseoir son développement et son attractivité, économique et résidentielle.

Pour répondre aux besoins liés à l'importante croissance démographique, la Ville prévoit également la réhabilitation et la création d'équipements, tout particulièrement scolaires. Elle ambitionne de dynamiser et moderniser son économie locale par la revalorisation et la modernisation de son offre aujourd'hui principalement réparties sur six zones d'activités.

Synthèse des orientations du projet de territoire (PADD du PLU)



- | | | | |
|--|---|--|--|
| | Polarités à créer ou renforcer | | Grands axes présentant un potentiel de requalification urbaine et de voirie au profit des modes doux |
| | Principaux secteurs à enjeux : renouvellement, requalification, poursuite opération PRU | | Améliorer les franchissements |
| | Secteurs à enjeux autour des gares existantes ou en projet | | Espace vert majeur à ouvrir sur la commune |
| | Gares RER existantes | | Aménagements paysagers à créer dans le cadre d'opérations de requalification |
| | Gares GPE projetées | | Renforcer les continuités écologiques à grande échelle |
| | Soigner les transitions, atténuer les ruptures d'échelle | | Renforcer les continuités écologiques à l'échelle locale |
| | Zones d'emplois à conforter et valoriser | | Liaison piétonne à créer |
| | Améliorer la qualité des entrées de villes | | Valoriser la trame bleue |

II. ORGANISATION DU PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE

A - MODALITÉS DE PILOTAGE

L'organisation des modalités de conduite et pilotage du Contrat de ville vise à prendre en compte au mieux les éléments introduits par le Contrat de ville : nouveaux partenaires (habitants, conseil régional, conseil départemental, bailleurs, etc) et nouvelles directives (articulation entre le volet urbain, économique et social, mobilisation du commun).

Le Comité de pilotage

Il est composé :

- du Maire et de son cabinet, des Maires-adjoints et conseillers municipaux en charge de la Politique de la ville, du développement économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle, des affaires d'urbanisme et des services municipaux en charge des actions du Contrat de ville ;
- du Préfet délégué pour l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis et/ou du Sous-préfet de l'arrondissement ;
- du Délégué du Préfet ;
- des partenaires signataires ;
- et des représentants du Conseil citoyen.

Co-présidé par le Préfet délégué pour l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis et le Maire du Blanc-Mesnil, le Comité de pilotage se réunit au démarrage du Contrat de ville puis une fois par an.

Son rôle est :

- de définir les orientations opérationnelles ;
- de s'assurer de la mise en œuvre du Contrat de ville conformément aux modalités prescrites par ce nouveau cadre ;
- et de veiller au suivi et à l'évaluation des objectifs opérationnels et réorienter les priorités en fonction de cette évaluation.

Le Comité technique

Il est composé :

- du Directeur général adjoint référent, et des Directeurs généraux adjoints référents des thématiques du Contrat de ville (éducation, services techniques...) ; du Directeur du service Politique de la ville et du chargé de mission Contrat de ville ; de la Directrice de projet NPNRU ; de la Directrice Développement économique, emploi et insertion professionnelle ; de la Directrice Habitat et logement ; de la Directrice Urbanisme et aménagement ;
- des services de l'Etat référents et du Délégué du Préfet ;
- des acteurs et partenaires signataires ;
- et des représentants du Conseil citoyen.

Le Comité technique se tient au moins une fois par an.

Son rôle est :

- d'animer la mise en œuvre opérationnelle du Contrat de ville ;
- d'assurer le suivi et l'évaluation des actions (programmation annuelle et mobilisation du droit commun) ;
- de garantir la coordination technique et partenariale de cette mise en œuvre ;
- et de préparer les réunions du Comité de pilotage.

Les Comités de programmation thématiques

Ils sont composés, pour chaque thématique :

- du Maire, des Maires-adjoints et conseillers municipaux en charge de la thématique et des services municipaux en charge des actions du Contrat de ville relevant de la thématique ;
- du Sous-préfet de l'arrondissement et du Délégué du Préfet ;
- des partenaires signataires dont l'action relève de la thématique ;
- et des représentants du Conseil citoyen.

Ils se réuniront au moins une fois par an.

Leur rôle est de mettre en place la programmation annuelle des projets Politiques de la ville et de suivre leur mise en œuvre ainsi que leur évaluation.

La cellule de coordination Politique de la ville

Il rassemble le service Politique de la ville du Blanc-Mesnil et les services de l'Etat, en particulier le Délégué du Préfet, pour assurer la préparation des réunions et suivre les travaux des différentes instances.

Enfin, un nécessaire travail partenarial sera mené en continu tout au long de la période du Contrat de ville entre les acteurs intervenant sur une même thématique et/ou sur un même territoire. Ce travail visera à créer des liens entre les différents partenaires et permettre la cohérence et la bonne articulation des actions, de façon à garantir une mise en œuvre concertée des interventions sur les quartiers.

L'organisation administrative du territoire devant néanmoins évoluer à compter du 1^{er} janvier 2016 dans le cadre de la mise en place du Grand Paris (intégration de la Ville du Blanc-Mesnil au sein d'un établissement public territorial à créer), les modalités de gouvernance et de pilotage du Contrat de ville pourront être amenées à évoluer en conséquence, pour s'adapter à ce nouveau contexte institutionnel.

B - L'INGÉNIERIE

Le service Politique de la ville du Blanc-Mesnil est composé d'un directeur, d'une chargée de mission Atelier santé ville, d'une coordonnatrice du Programme de réussite éducative, d'une chargée de mission Contrat de ville et d'une assistante.

Il inscrit son action dans une démarche de développement local qui vise, au regard des problématiques du territoire et pour atteindre les objectifs fixés, à mobiliser des ressources et compétences, et à mener un travail en réseau avec les acteurs partenaires.

La mise en œuvre du Contrat de ville reposera sur l'ingénierie de ce service qui travaillera en étroite coordination avec l'ensemble des référents Politiques de la ville des différents partenaires signataires : services déconcentrés de l'Etat et en particulier le Délégué du Préfet référent du territoire du Blanc-Mesnil, services régionaux, services départementaux, bailleurs, associations.

Seront également mobilisés autant que de besoin les référents des dispositifs sectoriels : Atelier santé ville, Programme de réussite éducative, Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), Gestion urbaine de proximité, Plan local pour l'insertion et l'emploi, etc.

Par ailleurs, la ville du Blanc-Mesnil dispose d'un Observatoire social du développement urbain. Les chargés d'études seront étroitement associés au travail de suivi et d'évaluation du Contrat de ville, notamment par la production de données objectives permettant de faciliter l'analyse et d'aider à la décision.

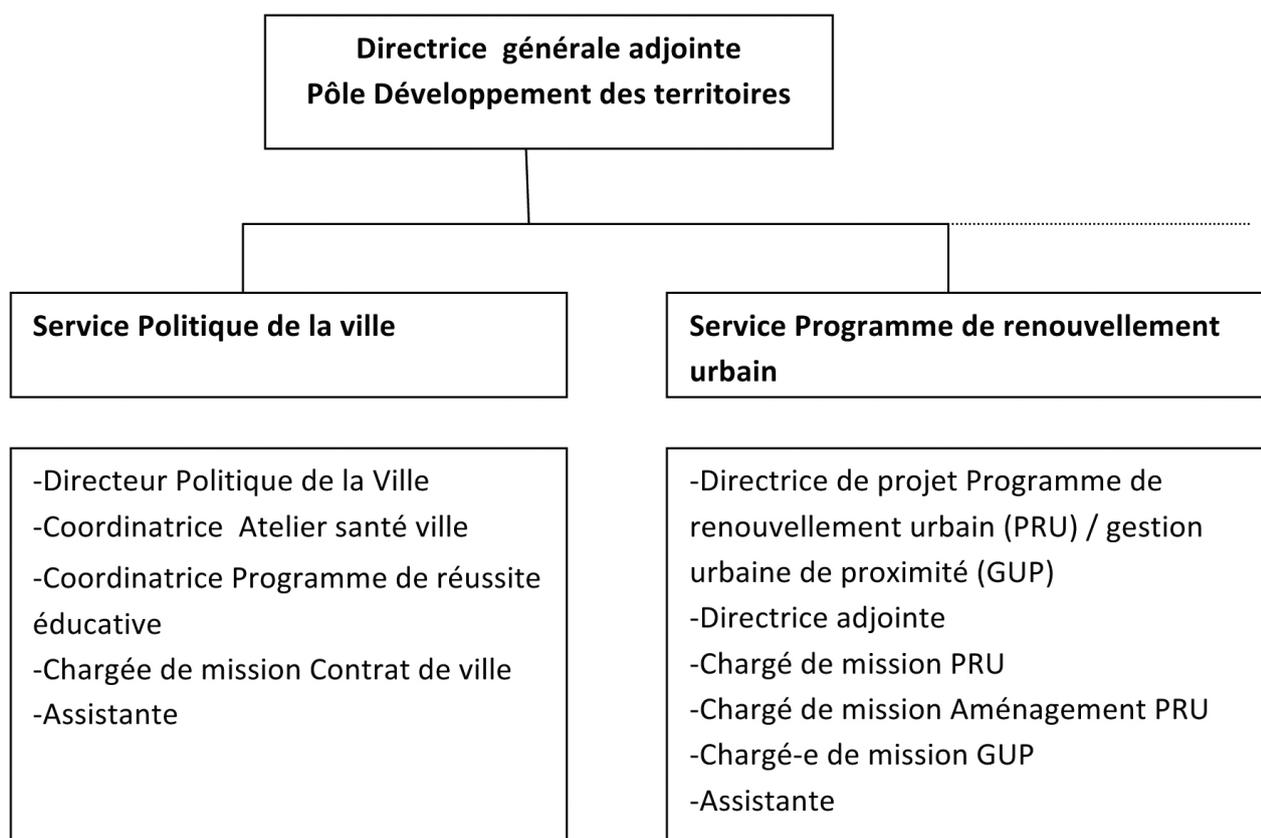
Enfin, d'autres acteurs-ressources pourront être sollicités pour leurs capacités d'expertise, en fonction des besoins, pour des actions d'accompagnement ou de qualification des équipes.

Le rôle de ces équipes d'ingénierie sera :

- de coordonner la mise en œuvre du Contrat de ville ;
- d'accompagner les porteurs de projet dans le montage opérationnel des programmes et actions relevant du Contrat de ville ;
- d'assurer un suivi de ces programmes et actions et d'évaluer leur impact au regard des objectifs fixés ;
- de veiller en relation étroite avec les partenaires à la mobilisation du Conseil citoyen et à la participation des habitants ;
- d'assurer la cohérence des actions sur les quartiers prioritaires, en mobilisant les acteurs locaux et coordonnant leur intervention ;
- de produire les outils et documents supports des instances de gouvernance.

Ce travail sera mené en **coordination étroite avec l'équipe en charge du Nouveau programme national de renouvellement urbain** qui sera mis en œuvre, de façon à assurer la cohérence des interventions dans la logique d'une action globale et intégrée sur les territoires.

Organigramme du service



C - LA PLACE DES HABITANTS

1. ELÉMENTS DU CADRAGE NATIONAL

La Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dispose que la Politique de la ville « s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de Conseils citoyens, selon des modalités définies dans les Contrats de ville, et sur la co-formation ».

A ce titre, « des Conseils citoyens sont mis en place dans chaque quartier prioritaire de la Politique de la ville » ; ils sont « associés à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des Contrats de ville ».

Les éléments du cadrage national relatifs à la mise en place de ces instances sont les suivants :

- Recherche de la participation des habitants les plus éloignés des processus décisionnels et de la vie publique locale ;
- Indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics ;
- Composition d'un collège « Habitants » et d'un collège « Associations et acteurs locaux », avec un minimum de 50% d'habitants ;
- Parité femmes-hommes stricte ;
- Organisation d'un tirage au sort pour la désignation du collège habitants ;
- Déclaration de la liste des membres désignés en préfecture.

Ces Conseils citoyens devront respecter les principes de liberté, égalité, fraternité, laïcité, neutralité, souplesse, indépendance, pluralité, parité, proximité, citoyenneté et co-construction.

2. MÉTHODOLOGIE DE MISE EN PLACE DU CONSEIL CITOYEN AU BLANC-MESNIL

Un Conseil citoyen composé de 24 personnes sera créé, constitué pour moitié d'un collège d'habitants et pour moitié d'un collège d'acteurs locaux et de représentants associatifs, conformément au cadrage national. La méthodologie suivante sera suivie :

Collège Habitants

Le collège habitants sera constitué de 12 personnes :

- 10 seront désignées à partir d'un tirage au sort ;
- 2 seront désignées à partir d'un appel à candidatures.

Le tirage au sort sera effectué à partir de la liste des inscriptions scolaires de la Ville. L'utilisation de cette liste présente plusieurs avantages. Tout d'abord, la scolarisation d'enfants au sein de la famille pourrait constituer un levier facilitateur d'une volonté d'implication dans une action collective au service du quartier et de son avenir. Par ailleurs, ce choix de liste permettra d'inclure dans le corpus, des habitants de nationalité étrangère qui, pour beaucoup d'entre eux, relèvent des franges de la population les plus éloignées des instances de participation citoyenne.

Ce corpus sera complété par un appel à candidatures pour désigner 2 personnes. Cet appel sera ouvert à tous, de façon à intégrer des habitants de profils différents, notamment des jeunes de plus de 16 ans, public-cible prioritaire.

Cet appel à candidatures sera largement diffusé, en s'appuyant sur le plus grand nombre possible de relais de diffusion :

- Outils de communication à la disposition de la Ville : journal municipal *Le Blanc-Mesnilois*, site internet de la Ville ;
- Services municipaux en lien direct avec le public : Enfance, Jeunesse, structures d'accueil du public (PMI, Pôle Emile Khan) ;

- Associations, Maisons pour Tous et autres acteurs de proximité (amicales de locataires, régie de quartier, etc) ;
- Bailleurs sociaux présents sur les périmètres prioritaires.

Collèges Associations et acteurs locaux

Le collège Associations et acteurs locaux sera composé de 12 personnes.

Sur ces 12 places, 6 places seront attribuées selon les modalités suivantes :

- 3 places pour un représentant de chacun des 3 Conseils de quartier présents sur les territoires prioritaires (nord-est, nord-ouest et sud), de façon à articuler l'action du Conseil citoyen avec les instances participatives existantes ;
- 3 places pour des représentants des Conseils d'administration des Maisons pour Tous et des salles de quartier, de façon à assurer la représentation de ces acteurs de proximité présents sur les quartiers prioritaires.

Les 6 autres personnes seront désignées à partir d'un tirage au sort sur une liste de volontaires constituée à partir d'un appel à candidature largement diffusé, via les relais suivants :

- Outils de communication à la disposition de la Ville : journal municipal *Le Blanc-Mesnilois*, site internet de la Ville ;
- Liste des associations référencées au service Relations extérieures et vie associative ;
- Liste des acteurs économiques et commerçants référencés auprès de la Maison de l'emploi et du développement économique ;
- Liste des amicales de locataires référencées auprès du service du Programme de renouvellement urbain.

La composition du Conseil citoyen répondra à l'exigence de parité stricte femme-homme. Elle s'assurera également d'une équitable représentation des deux territoires prioritaires Nord et Sud.

Enfin, seront également désignés des suppléants pour pallier les cas de vacance ou de désistement.

3. RÔLE DU CONSEIL CITOYEN

Le Conseil citoyen aura pour objectif de :

- Favoriser l'expression des habitants et usagers des quartiers prioritaires, aux côtés des acteurs institutionnels ;
- Permettre la co-construction du Contrat de ville ;
- Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes.

Le Conseil citoyen sera représenté au Comité de pilotage dont il fera partie intégrante. Il sera ainsi associé à la mise en œuvre et au suivi de l'ensemble des volets du Contrat de ville et de ses différents dispositifs (Programme de réussite éducative, Atelier santé ville, Nouveau programme national de renouvellement urbain, etc).

Il participera au lancement des appels à projets (validation des orientations et des priorités annuelles), à la sélection des actions au sein des comités de programmation et à leur évaluation.

Il pourra se saisir de toute question relative à la mise en œuvre du Contrat de ville et interpeler les acteurs institutionnels dessus, initier des travaux, émettre des propositions et conduire des projets.

Son action s'appuiera sur la future Maison du Projet, lieu-ressource pour déployer ce processus d'échange, d'information, de partage et de co-construction.

III - DÉFINITION DU CADRE STRATÉGIQUE

PRÉALABLE

Un projet territorial intégré

Le cadre stratégique est ici décliné selon une organisation par pilier. Toutefois, cette présentation ne reflète nullement une sectorisation des enjeux et des interventions envisagées. Bien au contraire, le Contrat de ville dans son ensemble, et son cadre stratégique en particulier, ont bel et bien été conçus selon **une logique de projet intégré**.

En effet, l'action sur les territoires, pour être pertinente, efficace et durable, devra être menée de façon globale et transversale. Ainsi, à titre d'exemples, les interventions urbaines s'attacheront à prendre en compte les enjeux éducatifs (conception d'équipements à haute qualité éducative) ou sanitaires (actions en matière de gestion urbaine de proximité ou de logement, visant à une amélioration des conditions de vie des habitants) ; de même que les actions menées dans le champ culturel ou social auront parmi leurs objectifs d'accompagner au mieux les habitants dans un contexte de profonde transformation urbaine de leur quartier.

Pour cette même raison, les axes transversaux identifiés comme prioritaires sont traités tous les quatre au sein de chaque pilier. Ainsi, l'enjeu de la jeunesse, s'il apparaît de façon explicite et visible dans une thématique dédiée du pilier Cohésion sociale, a également vocation à être pris en compte dans les autres thématiques de ce même pilier (santé, cohésion sociale et animation des quartiers, tranquillité publique) de même que dans les interventions menées en matière d'emploi et de développement économique, autant que de cadre de vie et de renouvellement urbain.

Il en va ainsi également pour la lutte contre les discriminations, l'égalité femme-homme et les valeurs de la citoyenneté et du vivre-ensemble.

Un cadre stratégique à deux niveaux

Comme l'a recommandé l'Etat pour le département de la Seine-Saint-Denis, le Contrat de ville du Blanc-Mesnil présente une architecture contractuelle à deux niveaux :

- Le **niveau stratégique**, constitué d'orientations stratégiques déclinées en objectifs généraux : il porte une vision du territoire à l'horizon de 2020 et prévoit, pour y parvenir, les grands axes d'intervention qui s'appliquent communément à l'ensemble des acteurs de la Politique de la ville ;
- Le **niveau opérationnel**, constitué d'objectifs opérationnels et d'un cadre d'actions : il constitue la déclinaison opérationnelle de ces grands axes stratégiques à déterminer chaque année jusqu'en 2020. Cette distinction doit permettre de faire évoluer les interventions programmées en fonction des réalités budgétaires annuelles mais aussi en fonction de l'évolution des territoires et de leurs habitants.

Précaution méthodologique

Les données statistiques présentées dans le diagnostic ci-dessous concernent le périmètre prioritaire, quand elles sont disponibles ; dans le cas contraire, elles concernent le quartier dans son ensemble (Nord ou Sud). Le cas échéant, une indication le précise.

Pour certains indicateurs, des disparités peuvent être fortes d'un Iris à l'autre au sein même du quartier ; le cas échéant, et autant que possible, des précisions sont apportées sur ces écarts de chiffres.

La plupart des données ont été fournies par l'Observatoire social du développement urbain (OSDU) du Blanc-Mesnil et sont issues de l'INSEE 2011 ; d'autres sources ont également été utilisées et sont alors signalées.

NIVEAU STRATÉGIQUE 2015-2020

SANTÉ

Une santé au plus proche des besoins

4 objectifs généraux :

- Coordonner et animer le réseau des acteurs
- Rendre la santé accessible
- Renforcer les actions de promotion et de prévention santé
- Garantir un cadre de vie respectueux de la santé

ENFANCE, JEUNESSE, ÉDUCATION

Un territoire de réussite éducative

5 objectifs généraux :

- Réduire les inégalités en matière de réussite scolaire, en proposant un environnement éducatif susceptible de porter l'élévation générale du niveau de connaissances, de compétences et de culture
- Renforcer l'accompagnement des situations éducatives fragilisées
- Renforcer la place et le rôle des parents
- Accompagner la jeunesse vers la réussite académique
- Favoriser les liens entre la jeunesse et les entreprises

COHÉSION SOCIALE ET ANIMATION DES QUARTIERS

Des quartiers animés où il fait bon vivre-ensemble

5 objectifs généraux :

- Mettre en place une politique culturelle qui profite à tous
- Renforcer le dynamisme sportif blanc-mesnilois
- Mettre en place une politique d'animation et d'événements qui favorise le lien social
- Renforcer et valoriser le tissu associatif
- Donner à chacun les moyens de s'épanouir dans la société

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Un environnement sûr et protecteur des citoyens

2 objectifs généraux :

- Faciliter l'accès des citoyens aux services de justice et de droit
- Assurer la tranquillité publique

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Une activité économique redynamisée

2 objectifs généraux :

- Aider à l'implantation et à la création d'entreprises sur le territoire
- Revitaliser les quartiers par le commerce et l'artisanat

EMPLOI

Une dynamique d'emploi relancée

2 objectifs généraux :

- Renforcer l'orientation et la qualification des habitants issus des quartiers prioritaires en recherche d'emploi
- Faciliter l'insertion professionnelle

LIEN ENTRE LES ENTREPRISES ET LE TERRITOIRE

Des entreprises au service du développement local

2 objectifs généraux :

- Promouvoir l'implication des entreprises dans l'animation et le développement du territoire
- Créer les conditions d'un partenariat stratégique

HABITAT

Un habitat rééquilibré et revalorisé

2 objectifs généraux :

- Favoriser la mixité sociale en travaillant sur les parcours résidentiels des habitants, notamment ceux des quartiers prioritaires
- Lutter contre l'habitat privé dégradé

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INFRASTRUCTURES

Des quartiers accessibles intégrés à leur environnement

3 objectifs généraux :

- Structurer et désenclaver les quartiers prioritaires
- Améliorer les interactions des quartiers prioritaires avec leur environnement
- Mettre à niveau l'offre d'équipements et d'infrastructures des quartiers prioritaires

CADRE DE VIE

L'habitant au cœur du quartier

2 objectifs généraux :

- Créer un cadre de vie plus aéré et plus convivial
- Concevoir un quartier durable

PÉRENNITÉ DES INVESTISSEMENTS

Un changement garanti à long terme

2 objectifs généraux :

- Favoriser l'implication des habitants dans la définition et la mise en œuvre des projets
- Consolider la démarche de gestion urbaine de proximité

A - PILIER COHÉSION SOCIALE

1. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1.1 SANTÉ

Repères

En 2014, l'IDH² du Blanc-Mesnil est de 0.35, soit inférieur à la moyenne départementale, elle-même bien en-deçà de la moyenne régionale, et plus proche du minimum départemental (0.23) que du maximum (0.51)².

Une démographie médicale à pérenniser

Nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants³ :

- Département de la Seine-Saint-Denis : 125
- Le Blanc-Mesnil : 68
- Quartier prioritaire Nord : 26

Nombre de médecins spécialistes pour 100 000 habitants :

- Département de la Seine-Saint-Denis : 142
- Le Blanc-Mesnil : 178
- Quartier prioritaire Nord : 16

De nombreux départs ou non-remplacements de professionnels médicaux⁴ :

- 8 médecins généralistes libéraux en moins entre 2010 et 2015 ;
- 10 praticiens spécialisés en moins entre 2010 et 2015.

Mais des réinstallations de professionnels depuis peu : ouverture d'un cabinet dentaire et d'un centre paramédical à la cité Bournonville en 2014. Par ailleurs, la ville bénéficie d'un centre de radiologie et de 5 pharmacies en zone prioritaire soit respectivement la moitié et un tiers de l'offre de santé dans ces domaines.

Une fréquentation en hausse des Centres municipaux de santé

Elle a augmenté de 7% entre 2010 et 2014 ; 16 988 patients différents reçus en 2014⁵.

Les usagers correspondent au profil suivant⁶ :

- Plus de 6 patients sur 10 sont des femmes ;
- Un patient sur 3 est âgé de moins de 20 ans et ce nombre progresse ;
- Près de 2 patients sur 10 sont âgés de 60 ans ou plus ; le nombre recule (sauf au CMS Lamaze) ;
- Les 3/4 des patients sont blanc-mesnilois mais le public extérieur à la Seine-Saint-Denis est de plus en plus nombreux ; le CMS Lamaze attire davantage une patientèle de proximité ;
- Près de 6 patients sur 10 bénéficient d'une couverture santé (mutuelle ou dispositif d'aide sociale) : parmi eux, 62% ont souscrit à une mutuelle, 33% bénéficient de la Couverture maladie universelle (CMU) et 5% de l'Aide médicale de l'Etat (AME).

1 - L'IDH2 est l'Indice de développement humain alternatif sur lequel l'Agence régionale de santé (ARS) fonde sa politique de lutte contre les inégalités territoriales de santé ; il prend en compte des éléments de santé, d'éducation et de revenu.

2 - Source : ARS 2014.

3 - Source : INSEE 2013.

4 - Source : Direction de la Santé, Ville du Blanc-Mesnil, 2015.

5 - Source : OSDU & Direction de la Santé, Ville du Blanc-Mesnil, 2014.

6 - Source : Direction de la Santé, Ville du Blanc-Mesnil, 2013.

Des difficultés d'accès aux soins

En cause, des difficultés d'ordre financier (absence de couverture médicale, difficulté d'avancer les frais) et une méconnaissance des droits et des circuits de santé.

La part des ménages bénéficiaires de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) est de 11% au Blanc-Mesnil (moyenne départementale à 12%) mais atteint 14.5% dans le quartier Sud et 15% dans le quartier Nord, avec des secteurs allant jusqu'à 16% (Iris 104 Germain Dorel Justice, 108 Bournonville Azur, 109 Espace, Iris 120 Les Quatre Tours)¹.

Etat des lieux

Le Contrat local de santé

La Ville s'est dotée d'un **Contrat local de santé** (CLS), outil visant à faciliter le parcours de soins en associant tous les partenaires de santé du territoire, afin de permettre à chaque Blanc-Mesnilois l'accès aux soins et aux actions de prévention et de promotion de la santé. En 2012, un contrat de préfiguration a été signé entre la Ville, l'Etat et l'Agence régionale de santé (ARS), première étape de contractualisation avant l'élaboration prochaine d'un CLS pluriannuel.

Par ailleurs, la Ville s'est engagée dans la mise en place d'un **Atelier santé ville** (ASV) depuis 2002. L'ASV a pour mission de réunir les partenaires santé du territoire (médicaux, institutionnels, associatifs, etc) et d'animer leur mise en action sur des sujets de prévention et de promotion de la santé en faveur des publics vulnérables issus des quartiers les plus défavorisés.

Offre de soins et de services en matière de santé

L'offre de soins repose en partie sur les professionnels de santé municipaux, qui sont répartis dans **2 Centres municipaux de santé** (CMS), le centre Fernand Lamaze situé dans le quartier Sud et le centre Pierre Rouquès localisé au centre-ville. Ils comptent :

- 8 médecins généralistes ;
- 35 professionnels relevant de spécialités (gynécologie obstétrique, cardiologie, ORL, chirurgie dentaire, kinésithérapie, infirmerie, orthophonie, orthoptie...);
- Le Centre de soins, d'accompagnement et de prévention des addictions (CSAPA) CAP 93 : 1 médecin, 1 secrétaire, 1 psychologue et 2 psychologues ;
- Un Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) : 1 infirmière conseillère conjugale, 1 gynécologue et 2 médecins généralistes référents.

Chaque CMS assure des consultations de médecine générale et spécialisée, et dispose d'une infirmerie et d'une permanence du CPEF. L'une de leur mission est de favoriser l'accès aux soins pour tous, ils appliquent donc les tarifs conventionnés (secteur 1).

Au rang des acteurs municipaux de la santé, il faut ajouter :

- le **Service communal d'hygiène et de santé** (SCHS) qui favorise les actions de santé publique (suivi des vaccinations, questions d'hygiène publique liées à l'habitat, qualité de l'alimentation en eau destinée à la consommation) et intervient principalement sur la prévention (propagation des maladies contagieuses, lutte contre les épidémies, etc.) ;
- le **Service de soins infirmiers à domicile** (SSIAD) situé au centre Emile Kahn, qui assure, sur prescription médicale, des soins infirmiers ou d'hygiène générale aux personnes de plus de 60 ans malades ou dépendantes ;
- un **Centre médico sportif**, qui réalise des visites médicales d'aptitude à la pratique sportive et assure le suivi médical des sportifs.

1 - Source : OSDU, Ville du Blanc-Mesnil, 2013.

Les **professionnels de santé libéraux** sont répartis entre l'hôpital privé de la Seine-Saint-Denis (médecine chirurgie obstétrique), situé en centre-ville, et les cabinets de ville. En 2015, on compte :

- 34 médecins généralistes ;
- 124 professionnels relevant de spécialités (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, cardiologie, ORL, pédiatrie, chirurgie dentaire, kinésithérapie, infirmerie, orthophonie).

Le **Centre Hospitalier Intercommunal (CHI) Robert Ballanger d'Aulnay-sous-Bois** doit également être mentionné, au titre du quartier vécu : en effet, sa proximité en fait un lieu de soins qui concerne de fait la population blanc-mesniloise, même s'il n'est pas installé sur le territoire communal. Etablissement public à vocation généraliste, il regroupe l'ensemble des services de médecine chirurgie obstétrique, tout comme les trois secteurs de psychiatrie adulte et le secteur de psychiatrie infanto-juvénile.

4 centres de **Protection maternelle infantile et de planification** (PMI) sont présents sur la commune :

- 3 relèvent de la gestion municipale : la PMI Berthie Albrecht dans la cité des Tilleuls, la PMI Fernand-Lamaze dans le quartier Sud et la PMI Pierre Rouquès au centre-ville ;
- 1 relève de la gestion départementale, la PMI Marcel Alizard, à côté de la cité du même nom dans le quartier Nord.

Ces 4 structures mènent une action en matière de promotion de la santé maternelle et infantile (prévention médicale, psychologique et sociale et d'éducation pour la santé des futurs parents et des enfants) et de prévention pour la santé des enfants (notamment le suivi des bilans de santé à l'école maternelle).

Dans le champ de la psychiatrie, la ville compte **3 Centres médico-psychologiques** (CMP), structures spécialisées dans le traitement des pathologies mentales, situés en centre-ville :

- 1 CMP pour adultes, rue Louis Lemesle ;
- 2 CMP pour enfants (pédopsychiatrie), situés avenue Henri Barbusse et rue Ambroise Croizat.

Les 3 centres sont gérés par l'Hôpital Robert Ballanger d'Aulnay-sous-Bois.

En matière de **santé scolaire**, 12 professionnels, soit 2 médecins et 10 infirmières, sont en poste, pour 14 080 enfants scolarisés en 2008.

Enfin, la ville compte **3 établissements médico-sociaux** :

- 1 établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Gaston Monmousseau, dans le quartier Centre, à proximité de la cité Pasteur ;
- 1 résidence pour personnes âgées Maria Valtat : coordination gérontologie (santé, maintien à domicile, service social), dans le quartier Nord, à proximité de la cité Alizard ;
- 1 Institut médico-éducatif (IME) Jean-Marc Itard, au square Stalingrad, dans le quartier Sud.

Il est à noter une forte présence de praticiens à l'hôpital privé avec une densité médicale qui peut paraître élevée. Néanmoins, le temps de présence effectif de ces médecins sur la ville étant inconnu, ce chiffre est à relativiser et ne traduit pas nécessairement une suroffre.

Par ailleurs, on note une tendance forte au vieillissement des professionnels installés (20 départs en retraite d'ici 5 ans sont déjà planifiés). Enfin, l'offre est majoritairement concentrée en centre-ville.



Accès aux soins et aux droits

La localisation de l'offre fait apparaître une **répartition territoriale déséquilibrée**.

Le quartier Sud bénéficie de l'implantation, en bordure du périmètre prioritaire, du CMS et de la PMI Fernand Lamaze, ainsi que de l'IME Jean-Marc Itard, à proximité du square Stalingrad, et du CMP Ambroize Croizat, non loin de la résidence Pierre Sépard.

Le quartier Nord est quant à lui moins pourvu en équipements sanitaires, au regard de son poids démographique. Il faut toutefois mentionner la présence des PMI Berthie Albrecht au cœur de la cité des Tilleuls et de la PMI Marcel Alizard dans la cité du même nom, et l'ouverture récente d'un cabinet médical en zone franche, comprenant 2 kinésithérapeutes, 3 infirmières, 1 médecin généraliste et 1 diététicienne. Il est aisé de constater que de nombreux patients issus des quartiers prioritaires fréquentent l'hôpital privé implanté en centre ville.

Par ailleurs, en début d'année 2015, à la suite de la fermeture de l'antenne blanc-mesniloise de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), l'offre de services en matière d'accès aux droits de santé s'est modifiée, les usagers étant dorénavant invités à se rendre dans les antennes de Drancy et d'Aulnay-sous-Bois. Toutefois, le territoire compte une permanence du service social de la CRAMIF (sur rendez-vous) et une permanence municipale gratuite d'accès aux droits et aux soins au sein des Centres municipaux de santé, via le dispositif Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS), financée par l'ARS et la CPAM.

Enfin, **de nombreux acteurs** mènent des actions d'information, de prévention santé, d'accès aux droits ou aux soins :

- services municipaux : Service social, projet de ville RSA, Mission droits des femmes, Sport...
- acteurs de l'insertion : Mission locale/PLIE, régie de quartier...
- associations : Maisons pour tous, association Bamesso et ses amis...

L'accès aux soins et l'accès aux droits restent une priorité de la municipalité notamment auprès des publics cumulant un ou plusieurs facteurs de fragilité : isolement social, précarité financière, pathologies lourdes, méconnaissance des droits, non-maîtrise des circuits et démarches administratives, barrière linguistique. Ainsi, la question de **l'accès à la santé (soins et droits) des publics fragilisés** a été identifiée comme une priorité par les partenaires signataires du CLS de préfiguration.

Autres thématiques prioritaires

Le CLS de préfiguration a établi trois autres thématiques prioritaires :

- les **enjeux de santé liés à l'habitat**, autour de la lutte contre l'habitat dégradé et l'habitat indigne et d'actions de prévention et de sensibilisation aux bons usages du logement, favorables à une bonne santé ;
- la **problématique de la santé mentale**, autour de l'orientation et de la prise en charge des personnes fragilisées et en souffrance psychique, de la prévention de la souffrance psychique des jeunes et du soutien aux professionnels pouvant être confrontés à des publics agressifs ou ayant des conduites à risque, problématique qui invite à prévoir un resserrement des liens avec les acteurs du secteur de la psychiatrie ;
- le champ de la **vaccination**.

Enfin, les acteurs de la santé ont identifié les thématiques suivantes comme étant prégnantes sur le territoire et devant appeler également une intervention : l'aide au maintien de la démographie médicale et les soins de premiers recours ; la santé des plus jeunes (couverture vaccinale, lutte contre le surpoids et l'obésité infantile, la prévention bucco-dentaire et les addictions notamment chez les adolescents).

Synthèse

Forces – Atouts

- CLS de préfiguration
- Mise en place d'un ASV
- Offre médicale correcte (2 CMS, 1 hôpital)
- Des CMS bien identifiés et fréquentés
- Actions de santé publique du SCHS
- Lieux-ressources spécialisés (CSAPA, CPEF, Centre médico-sportif, IME...)
- Dispositifs visant à favoriser l'accès aux droits et aux soins (PASS, permanences CRAMIF...)
- Opportunités d'accroissement de l'offre dans les quartiers prioritaires (ZFU, NPNRU)
- Des acteurs investis sur la santé (insertion sociale, professionnelle, associations, etc)
- Démarche GUP intégrant les enjeux sanitaires
- A terme, action d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie (NPRNU) bénéfiques à la santé des habitants

Faiblesses - Contraintes

- IDH2 bas
- Démographie médicale ayant une tendance à la baisse
- Répartition territoriale déséquilibrée ; quartier Nord peu doté au regard de son poids démographique
- Offre de soins et de droits peu lisible donc pas assez accessible
- Besoins en matière de prévention primaire (dépistage, nutrition, etc)
- Environnement créateur de nuisances (habitat et cadre de vie dégradés)
- Problématique de la santé mentale et de la souffrance psychique, jugée préoccupante

Axes de travail / Enjeux

- Accessibilité de l'offre médicale (desserte en transports en commun).
- Accessibilité des droits et des soins pour les publics fragilisés.
- Partenariat ; mobilisation des acteurs et des habitants dans la démarche ASV.
- Prévention primaire : besoins fondamentaux de santé publique (santé nutritionnelle, santé buccodentaire, dépistage du cancer, vaccination, etc).
- Détection et prise en charge des personnes en difficultés psycho-sociales.
- Qualité du cadre de vie (environnement) et des conditions de logement.

1.2 ENFANCE, JEUNESSE, ÉDUCATION

Repères

Une population jeune

Nombre élevé de naissances domiciliées, avec une évolution positive constante depuis 10 ans (6 597 naissances en 1999, 10 035 en 2011).

La ville a gagné +20% de moins de 20 ans de 1999 à 2011 (+13% en Seine-Saint-Denis), avec une hausse particulièrement importante du nombre d'enfants de moins de 10 ans.

En 2011, les moins de 25 ans représentent 38% de la population (36% dans le département).

La pyramide des âges est similaire sur les quartiers prioritaires, avec un poids accru de la jeunesse :

- 42% de moins de 25 ans sur le périmètre prioritaire Nord, jusqu'à 48% par endroits (Iris 107 Tilleuls) ;
- 40% de moins de 25 ans sur le périmètre prioritaire Sud.

Les effectifs scolaires ont fortement augmenté ces dix dernières années :

- maternelles : 2 360 scolarisations en 2001, 2 715 en 2012 ;
- élémentaires : 3 556 scolarisations en 2001, 4 038 en 2012.

Effectifs des collèges : 2 763 élèves en 2014/2015

- collège M. Cachin : 653
- collège E. Cotton : 618
- collège R. Descartes : 676
- collège N. Mandela : 471
- collège J. de Romilly : 345

Effectifs des lycées : 2 021 en 2014/2015

- lycée A. Briand : 412
- lycée J. Moulin : 766
- lycée Mozart : 843

Un niveau de formation globalement faible

Un indicateur de qualification positif : la réussite au Bac. La part de titulaires du Bac ou plus (Bac, Brevet professionnel, Bac+2, enseignement supérieur) est de 31% sur la ville, 30% sur le quartier Sud et 29% sur le quartier Nord¹, et ces chiffres sont en augmentation.

Il existe toutefois de fortes disparités entre secteurs. Ainsi, au sein du quartier Nord, on constate un écart allant de 24% sur l'Iris 103 Nungesser Floréal Aviation à 38% sur l'Iris 106 Alizard Vacher.

D'autres indicateurs sont moins satisfaisants :

- retard scolaire constaté à l'entrée en 6^e pour 17.7% des élèves blanc-mesnilois (15.5% dans le département) ;
- des résultats moyens au brevet des collèges depuis plusieurs années. 78.3% de réussite au brevet au Blanc-Mesnil en 2014 (80% au niveau départemental, 86.3% au niveau national) avec des écarts importants entre établissements, notamment en fonction de la mixité sociale des collèges dans les territoires concernés².

1 - Pas de chiffre disponible pour les quartiers prioritaires.

2 - Source : France-examen.com.

La part de diplômés de l'enseignement supérieur long progresse mais reste faible.

La moyenne communale (6.2 %) présente un écart important avec la moyenne régionale (25.1%).

Sur les quartiers prioritaires, le chiffre est encore plus bas, il chute jusqu'à 2.8% au Sud (Iris 120 Les Quatre Tours) et jusqu'à 1.2% au Nord (Iris 108 Bournonville).

De même, 34% des Blanc-Mesnilois sortis du système scolaire n'ont pas de diplôme (29% dans le département). Sur les deux périmètres prioritaires, le pourcentage est de 39% avec des pics élevés sur certains secteurs (45% Iris 109 Espace, 51% Iris 103 Nungesser Floréal Aviation) et le chiffre est en augmentation.

Etat des lieux

Equipements scolaires

La ville compte :

	Ville	Quartier Nord	Quartier Sud
Ecoles maternelles	17	6	4
Ecoles élémentaires	16	6	4
Collèges	5	2	1
Lycées	3		
Total	41	14	9

Les écoles et collèges des quartiers Nord et Sud sont situés en majorité à l'intérieur des périmètres prioritaires, ou en bordure de ceux-ci, relevant donc du quartier vécu. Les trois collèges situés en périmètre prioritaire (R. Descartes et N. Mandela au Nord, M. Cachin au Sud), et les écoles qui y sont rattachées, sont inscrits en Réseau d'éducation prioritaire (REP), bénéficiant des mesures affectées à ce dispositif. Au total sur la ville, **67% des élèves sont en éducation prioritaire** (1^{er} et 2nd degrés confondus).

Seuls les lycées, situés tous les trois au centre-ville, sont relativement éloignés des deux quartiers prioritaires. Le lycée Mozart est un lycée général et technologique ; les deux autres sont des lycées d'enseignement professionnel : technique (avec une filière tournée vers l'aéronautique) pour le lycée A. Briand, commercial pour le lycée J. Moulin.

Les effectifs scolaires ont fortement augmenté ces dix dernières années. La ville arrive aujourd'hui à saturation de ses ressources patrimoniales. Afin d'anticiper les besoins de scolarisation futurs, la commune a lancé en 2014 l'élaboration d'un **Schéma d'orientation pour l'évolution des équipements scolaires et périscolaires**, qui prévoit :

- Des ouvertures de nouvelles classes dans les écoles existantes à court terme ;
- Des restructurations d'écoles à moyen terme, pour la plupart dans les quartiers prioritaires (Wallon-Lurçat, Rose Blanc et Guesde-Vaillant au Nord ; J. Jaurès, M. Cachin et G. Môquet au Sud) ;
- La construction de nouveaux groupes scolaires à long terme (10-15 ans) sur le secteur de la Molette et sur le secteur Paris-Nord.

La ville compte également un **Institut médico-éducatif** (IME) Jean-Marc Itard, situé dans le quartier Sud. Il prend en charge 40 enfants de 4 à 16 ans, présentant des troubles divers (troubles somatiques ou psycho-affectifs, retard de développement, surdité surajoutée) entraînant des difficultés d'insertion sociale et scolaire.

Equipements et services Petite enfance, Enfance et Jeunesse

La Ville compte **4 structures Petite Enfance**, qui proposent des accueils réguliers et des accueils occasionnels du lundi au vendredi. Trois de ces structures sont situées en périmètre prioritaire :

- au Nord, la structure multi-accueil Fa Mi Sol de 60 places (50 en familial et 10 en collectif), dans la cité des Tilleuls, et la structure multi-accueil des Tilleuls de 27 places (accueil type crèche et halte-jeux), square Maurice Audin ;
- au Sud, la structure multi-accueil Robert Frégossy de 86 places (66 en accueil régulier et 20 en accueil occasionnel).

Une nouvelle structure a ouvert ses portes début 2013 au Nord du Blanc-Mesnil, rue Suzanne Bouquin. Cette crèche inter-entreprise, gérée par Babilou, dispose d'une capacité d'accueil de 40 enfants. Trois formules d'accueil sont proposées : régulier, occasionnel et d'urgence. Elle est accessible aux enfants des parents travaillant dans les entreprises des alentours.

L'offre reste en-deçà de la demande ; 10 à 12% seulement des demandes d'accueil réguliers petite enfance sont satisfaites et il existe des listes d'attente importantes pour les demandes d'accueil tant régulier qu'occasionnel. En 2015, la création d'une nouvelle structure sur le Carré des Aviateurs à proximité du centre commercial Leclerc dans le quartier Eiffel est à l'étude.

Les établissements scolaires accueillent pour la plupart des **structures périscolaires**.

Toutes les écoles disposent d'un restaurant scolaire et assurent l'accueil des enfants en dehors des horaires de prise en charge scolaire. Les Maisons de l'enfance, implantées dans tous les quartiers, assurent des activités périscolaires pour les enfants de 3 à 11 ans, le mercredi et pendant les vacances scolaires. Les Clubs-Loisirs assurent quant à eux des activités périscolaires sur les mêmes créneaux, pour les enfants de 12 à 14 ans.

Enfin, le **service Jeunesse** a opéré un redéploiement territorial en 2015 en créant des lieux d'accueil sur chaque quartier. Ces structures, dédiées à l'accueil des 14-18 ans, sont ouvertes du mardi au samedi (accueil, animations, activités) mais proposent également un accompagnement pour tout projet (éducatif, culturel, citoyen, etc) ou toute action relative au parcours d'insertion sociale et professionnelle. Les quartiers prioritaires sont concernés : au Sud, une structure jeunesse se trouve dans la cité des Quatre Tours (Espace 4) ; une autre, au Nord, dans la cité Alizard (Quemener).



Acteurs, ressources et enjeux éducatifs

Le **service municipal de la Jeunesse** a développé des actions d'aide à l'enseignement secondaire et supérieur. Un soutien est ainsi apporté à des actions menées par des collèges et lycées via un appel à projets. Le dispositif du Contrat de réussite permet quant à lui de doter un étudiant Bac+3 d'une bourse municipale, en contrepartie d'une action à teneur éducative menée en direction d'élèves blanc-mesnilois. En 2014, 46 jeunes étudiants blanc-mesnilois avaient signé un Contrat de réussite avec la Ville. Il existe également un **Bureau information jeunesse** (BIJ) municipal, situé en centre-ville.

Le siège de l'Inspection de l'Éducation nationale de la circonscription du Blanc-Mesnil accueille un **Pôle Ressources**, situé à proximité des deux lycées Mozart et J. Moulin. Ce Pôle met des informations pédagogiques et administratives à disposition des professionnels de l'éducation et du public, en particulier les parents d'élèves, et valorise les actions et les projets menés dans les écoles, dans une démarche d'échange et de mutualisation. Il comprend un Centre d'information et d'orientation (CIO).

Le **club de prévention spécialisée GRAJAR 93** a pour mission d'intervenir sur le territoire, pour mener un travail éducatif, à travers un travail de rue et des actions collectives (chantiers, séjours, sorties, etc.) qui s'adressent au public jeune. Ses quartiers d'intervention sont le quartier Sud et le secteur des Tilleuls au Nord. L'association inscrit son travail dans une coopération avec les autres membres de la famille, et notamment les parents, pour participer à la restauration du rôle parental et la (re)création de liens au sein de la famille.

Enfin, sur les quartiers prioritaires, il faut compter les **Maisons pour tous** au rang des acteurs socio-éducatifs, avec une offre de services et d'activités en direction des enfants, des jeunes et des familles.

En matière éducative, un récent diagnostic territorial a identifié plusieurs difficultés entravant le développement, l'épanouissement et la réussite scolaire des enfants et des jeunes. Ces difficultés se regroupent autour de trois enjeux :

- **enjeux liés à la scolarité** : difficultés à atteindre les objectifs fixés par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, notamment pour ce qui concerne la maîtrise de la langue. Risques de décrochage scolaire au collège.
- **enjeux liés à la socialisation** : phénomène d'errance des jeunes ; rapport compliqué à l'institution et aux codes de la vie collective ; méconnaissance ou éloignement (financier, symbolique, etc) des espaces de socialisation (activités culturelles, sport, loisirs).
- **enjeux liés à la santé** : problèmes d'ordre physique (ophtalmologique, dentaire, auditif, orthophonique...) ou psychologique ; suivi médical insuffisant ou inadapté.

Les acteurs pointent également des **enjeux autour de la parentalité**, en lien avec les questions de réussite éducative et plus largement de cohésion sociale. Des conditions socio-économiques précaires, une situation familiale complexe comme peut l'être la situation de monoparentalité, très répandue dans le quartier prioritaire Sud (33% des familles), des familles dont la culture est éloignée de la culture scolaire ou la barrière de la langue, peuvent avoir un impact sur la capacité des parents, de l'École et des partenaires, à mettre en place la co-éducation souhaitée.

Des besoins d'accompagnement se font sentir pour que les parents puissent pleinement remplir leur rôle éducatif, au service de la réussite de leur enfant. Plusieurs axes d'intervention sont à explorer : rompre l'isolement des parents et rechercher la création de solidarités (échanges d'expériences, etc), travailler le lien entre parents et école dans le sens d'une meilleure compréhension et d'échanges plus aisés, encourager l'implication des parents dans l'accompagnement de la scolarité de leur enfant.

Dynamiques partenariales

En matière de dynamique éducative, deux projets d'envergure ont été initiés en 2015.

La Ville s'est engagée dans l'élaboration d'un **Projet éducatif territorial** (PEDT), adopté en juillet 2015, visant à garantir la continuité éducative entre le temps scolaire et les temps de loisirs éducatifs. Réalisé en concertation avec les principaux acteurs éducatifs du territoire (Etat, Education nationale, parents d'élèves, services municipaux de l'Enfance, de l'Education, de la Culture, des Sports), le PEDT s'articule autour de trois grands objectifs :

- bien-être et épanouissement ;
- éducation à la citoyenneté ;
- et réussite scolaire.

Décliné à travers des actions originales et innovantes (initiation au jeu d'échecs, par exemple), il a pour ambition d'offrir aux enfants et aux jeunes blanc-mesnilois les mêmes chances de réussite que ceux issus d'autres territoires.

Par ailleurs, la Ville a décidé de mettre en place un **Programme de réussite éducative** (PRE), à la suite du diagnostic pointant les obstacles à la réussite éducative et scolaire des enfants et des adolescents (confer supra). Le PRE du Blanc-Mesnil a obtenu sa labellisation en juillet 2015 et sa mise en place sera finalisée dans les tous prochains mois.

La multiplicité et la diversité des facteurs identifiés plaident en effet pour une réponse socio-éducative globale. Celle-ci est rendue possible par le dispositif du PRE, qui repose sur la mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire. Il vise à l'élaboration de parcours d'accompagnement individualisés pour des enfants et adolescents repérés comme étant en difficulté, selon une approche globale des problèmes et en liaison constante avec les familles, afin de lever ou d'atténuer les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques ou sanitaires qui s'opposent à leur réussite. Le PRE s'appuie sur un partenariat avec les acteurs éducatifs et sociaux, et de nombreuses associations blanc-mesniloises intervenant sur les champs culturels et sportifs. Ses objectifs opérationnels sont :

- la prévention du décrochage scolaire ;
- la maîtrise écrite et orale de la langue française ;
- l'amélioration des relations institutions/familles ;
- l'amélioration de l'accès aux soins (actions de prise en charge directe ou d'information).

Le travail d'élaboration partagé du PEDT autant que du PRE a montré la **capacité de mobilisation des acteurs éducatifs** et leurs attentes en termes de partenariat. Il existe de toutes parts une volonté de créer du lien entre l'enfant/le jeune, la cellule familiale, l'univers scolaire et l'environnement extérieur, tant pour tisser la toile de collaboration entre professionnels que pour mettre en place des actions cohérentes, fondées sur une approche globale du parcours et des systèmes éducatifs. Le travail partenarial devra se poursuivre en s'appuyant sur cette volonté de collaboration de tous les acteurs et sur une coordination optimisée de ces derniers, notamment par le biais de l'échange d'informations, comme par exemple l'information non-anonymée conformément à la loi 2007-297 du 5 mars 2007.

Synthèse

Forces – Atouts

- Offre périscolaire 1^{er} degré (Maisons de l'Enfance) et collèges (Club-Loisirs)
- Schéma d'orientation pour l'évolution des équipements scolaires et périscolaires ; opportunités d'accroissement et d'amélioration de l'offre au Nord (NPNRU)
- Dispositif REP
- Adoption d'un PEDT
- Mise en place d'un PRE
- Acteurs socio-éducatifs de proximité : services Enfance et Jeunesse, Maisons pour tous, éducateurs de rue (Tilleuls et Sud), associations
- Dispositif du Contrat de réussite
- Dispositif ACTE
- Dynamique partenariale Ville/Education nationale
- Lieux-ressources (BIJ, CIO, Pôle Ressources)
- Lieux culturels ouverts au partenariat
- Mouvement sportif riche et développé
- Des acteurs économiques à proximité

Faiblesses - Contraintes

- Ecoles à saturation
- Accueil petite enfance insuffisant
- Secteur Chemin Notre Dame peu pourvu en équipements et acteurs de proximité
- Résultats scolaires et niveau de formation globalement faibles
- Phénomènes de décrochage scolaire et d'errance des jeunes
- Difficultés de maîtrise de la langue française
- Obstacles d'ordre sanitaire à la réussite scolaire, suivis et prises en charge insuffisants
- Dispositifs parascolaires d'accompagnement à la scolarité insuffisants
- Eloignement de nombreux jeunes des espaces de socialisation et d'activités culturels et sportifs
- Faiblesse des équipements et des activités numériques
- Des parents fragilisés dans leur rôle éducatif
- Liens faibles entre le secteur scolaire et les acteurs économiques locaux
- Relation complexe des familles et parents à l'institution scolaire

Axes de travail / Enjeux :

- Réussite scolaire ; niveau de connaissances, de compétences et de culture.
- Offre d'équipements (petite enfance, scolaire).
- Environnement éducatif : qualité et diversité de l'offre scolaire, périscolaire et extrascolaire ; mobilisation des acteurs associatifs, culturels, sportifs et économiques.
- Détection et prise en charge des obstacles cognitifs et sanitaires à l'apprentissage.
- Conditions de la réussite parentale et de la cohésion familiale.
- Proximité et étoffe de la relation parents/école.
- Conditions de socialisation et d'éducation citoyenne des enfants et des adolescents.
- Partenariat familles/école/environnement extérieur ; cohérence de l'action éducative.

1.3 COHÉSION SOCIALE ET ANIMATION DES QUARTIERS

Repères

Culture et Sport

5 500 spectateurs par an au Deux Pièces Cuisine.

800 élèves accueillis chaque année au Conservatoire à rayonnement départemental Erik Satie.

57 associations ou clubs sportifs.

10 structures et équipements sportifs de grande taille et de nombreux petits équipements de proximité type city-stade, gérés par le service municipal des Sports.

Vie associative et participation des habitants

Environ 200 associations rassemblant quelque 11 000 adhérents et plus de 2 200 bénévoles.

3 centres sociaux Maisons pour Tous.

4 conseils de quartier en activité : Nord-Ouest, Nord-Est, Centre-ville, Sud.

Quatre jumelages internationaux :

- Debré Berhan, en Ethiopie
- Béni Douala, en Algérie
- Peterhof, en Russie
- Sandwell, en Grande-Bretagne

Lien social et précarité

Le taux de pauvreté sur la ville est de 29% en 2012.

Le revenu fiscal médian des ménages par UC est de 14 140 € sur la commune ; il est de 11 962 € sur le quartier Nord, et chute en dessous de 9 300 € sur certains secteurs (Iris 103 Nungesser Floréal Aviation). Sur le quartier Sud, le revenu médian est de 14 065 € et atteint son niveau le plus bas à 11 428 € (iris 120 Quatre Tours).

L'indicateur d'imposition est également révélateur d'une forte précarité : 43% des ménages fiscaux de la ville sont non imposables. Il s'agit de plus d'un ménage sur deux sur une grande partie du périmètre prioritaire, et de plus de 55% des ménages par endroits (Iris 103 Nungesser Floréal Aviation, iris 104 Germain Dorel Justice, iris 107 Les Tilleuls au Nord, et iris 120 Les Quatre Tours, au Sud).

La part des ménages bénéficiaires du RSA socle est de 13% sur la ville et le département, 14% dans le quartier Sud, 15% dans le quartier Nord¹.

12% des ménages blanc-mesnilois ont leurs revenus constitués à 100% de prestations sociales ; 14% dans les quartiers Nord et Sud².

La Ville compte 23% de personnes de nationalité étrangère.

Le taux est supérieur sur le périmètre prioritaire Nord (26%). Dans le quartier prioritaire Sud, le taux est de 22% mais connaît une forte progression (+14% de 2006 à 2011).

1 - Chiffre non disponible pour les quartiers prioritaires.

2 - Chiffre non disponible pour les quartiers prioritaires.

Etat des lieux

Equipements culturels

La ville possède de nombreux établissements culturels répartis sur le territoire, structures solides et d'envergure, les plus importantes se concentrant autour de la Place de la Libération.

Le Théâtre 9 a ouvert au public en 1993 sous le nom de Forum. Il comprend une salle de spectacles (300 places), un auditorium (150 à 180 places) pour des concerts, des conférences ou rencontres diverses, et une galerie d'exposition d'environ 200 m².

Le Théâtre 9 propose une programmation variée, qui aborde tous les registres de la création : théâtre, spectacles jeune public, danse, musique et arts plastiques. Des moments de convivialité sont organisés autour des spectacles, pour animer l'équipement et en faire un lieu de vie. La structure s'efforce d'être ouverte et accessible, et affiche une volonté de travailler au plus près des habitants (résidences d'artistes impliquant des habitants, dynamique de spectacle « hors les murs »...).

Le **Conservatoire à rayonnement départemental Erik Satie**, hébergé dans les locaux d'une ancienne école, propose de découvrir et de s'initier à divers aspects de la musique et de la danse. Il est divisé en quatre antennes :

- le centre principal, avenue Charles Floquet (centre-ville);
- le centre-annexe Maurice Audin, allée Perrault (quartier prioritaire Nord) ;
- le centre-annexe Paul Eluard, avenue Paul Vaillant-Couturier (quartier Sud);
- le centre-annexe Paul Langevin, avenue de la division Leclerc (centre-ville).

Les annexes assurent une meilleure proximité de l'école avec ses élèves mais l'équipement principal est aujourd'hui assez obsolète.

Le **Deux Pièces Cuisine** (2PC) est un équipement municipal dédié aux musiques actuelles, situé dans le quartier Sud. Ouvert en 1995, il a connu des travaux importants de rénovation et de développement. Inauguré en juin 2010, l'équipement de 1 300 m² regroupe, outre les espaces d'accueil, des studios de répétition et d'enregistrement, une salle de concert de 400 places avec une scène de 65 m² et un studio de 120 m² dédié à la danse. Il accueille des résidences d'artistes, des représentations et des séances de travail de quelques 300 groupes amateurs ou professionnels et organise des actions culturelles d'inspirations esthétiques variées : musiques du monde, rock, hip-hop.

Le **Cinéma Municipal Louis Daquin** a pris place au centre-ville fin 2013 au sein de l'Immeuble République. Il compte trois salles numérisées et ultramodernes et 447 places.

La ville compte **deux équipements publics municipaux dédiés aux livres et au multimédia** :

- La médiathèque Edouard Glissant, voisine du Théâtre 9, est aménagée sur 3 000 m² et trois niveaux.
- La bibliothèque Jacques Prévert, située boulevard Jacques Decour dans le quartier Sud, a été totalement rénovée en 2010.

Des événements réguliers, rencontres et ateliers favorisent le débat d'idées et les échanges avec des œuvres et des auteurs. De nombreux partenariats existent avec les établissements d'enseignement maternel, primaire et secondaire, des services municipaux et des associations.



Accès à la pratique culturelle et artistique

En s'appuyant sur ces équipements, la Ville a pour ambition de proposer aux Blanc-Mesnilois l'accès le plus large possible à la culture. Cet objectif passe par la mise en place d'une tarification attractive, d'une programmation de qualité ouverte et diversifiée, de partenariats avec les acteurs socio-éducatifs (interventions dans les écoles, accueil de scolaires, etc.) et d'interventions culturelles hors les murs des équipements, à la rencontre des acteurs et des territoires.

Le **Pass Culture** récemment instauré permet à chaque habitant, quel que soit son âge et sa situation de bénéficier des tarifs réduits ou abonnés dans les cinq équipements publics culturels de la ville : le cinéma municipal Louis Daquin, le Deux Pièces Cuisine, la médiathèque Edouard Glissant, le Théâtre 9, le Conservatoire à rayonnement départemental.

En partenariat avec Aulnay-sous-Bois et sous l'égide de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), une dynamique s'est nouée autour d'un **Contrat local d'éducation artistique** (CLEA) Musiques actuelles. Les actions issues de ce dispositif, pilotées par le Deux Pièces Cuisine, s'adressent en priorité aux enfants et aux jeunes.

Enfin, le **tissu associatif** est un acteur du champ culturel, œuvrant également en faveur de l'accès à la culture. Les Maisons pour Tous, chacune dans leur quartier, proposent des activités : théâtre, arts plastiques, danse, etc. Il existe aussi des associations culturelles qui proposent des cours et des événements culturels, notamment des associations d'inspiration communautaire, très dynamiques.

Si elle est riche et variée, l'offre culturelle sur le territoire est **peu accessible pour une partie de la population**. Ces difficultés d'accès peuvent être liées à un éloignement géographique combiné à un problème concret de desserte en transports. La localisation du Deux Pièces Cuisine en fait un équipement culturel-phare du quartier Sud. Sa proximité a facilité la coopération avec les écoles élémentaires et centres de loisirs du quartier. En revanche, son accès est plus complexe pour les habitants du quartier prioritaire Nord, notamment du secteur Chemin Notre Dame, en particulier le soir (1 ligne de bus, qui s'arrête à 22h30), et nécessite de déployer des stratégies alternatives (covoiturage, location de minibus, etc). Inversement, le Théâtre 9 est plus facile d'accès pour les habitants du quartier prioritaire Nord, notamment des Tilleuls, mais assez éloigné pour les habitants du quartier prioritaire Sud (même ligne de bus, qui s'arrête à 22h30).

Ces difficultés d'accès peuvent aussi provenir d'un manque d'informations, de barrières financières, de conditions de vie (horaires de travail, garde d'enfants, etc) rendant plus ou moins disponible pour ce type d'activités, ou enfin d'entraves plus symboliques mêlant méconnaissance et éloignement des institutions culturelles. Enfin, la nature de la programmation et son adéquation avec son environnement constituent également des leviers pour améliorer la fréquentation des équipements culturels.

Equipements sportifs

Le service municipal des Sports gère de nombreux équipements sportifs, dont 3 stades, 5 gymnases, des tennis couverts et de plein air et une piscine qui connaît d'importants travaux de rénovation en 2015. L'offre d'équipements sportifs se manifeste également par dix équipements de plein air et de proximité ouverts librement au public : city stades, skate parc, anneau de jogging.

La ville compte également un **centre médico-sportif**, situé à proximité du stade Jean Bouin, en centre-ville. Son rôle est de réaliser les visites médicales d'aptitude à la pratique physique et sportive et d'assurer le suivi médical des sportifs. Le centre propose également des consultations de traumatologie du sport.

Ci-dessous la présentation complète des équipements sportifs. En gras, ceux qui se situent en quartier prioritaire (QP) ou à proximité :

Quartier Sud		
Complexe sportif Macé Le Mansois	Rue Maurice Audin QP Nord	Une salle spécialisée de gymnastique artistique Une salle omnisports de 800 m ² Une salle d'activités motrices pour des activités de baby gym
Piscine du Parc	201 avenue Aristide Briand QP Nord	Un bassin de 25 m sur 10 m avec un solarium extérieur Un bassin de 15 m sur 10 m
Quartier Sud		
Gymnase Jacques Decour	Avenue Louise Michel QP Sud	Un gymnase omnisports Un plateau d'évolution extérieur
Complexe sportif Paul Eluard	Avenue de Verdun, avenue de Bruxelles En bordure du QP Sud (quartier vécu)	Deux terrains (1 gazonné et 1 synthétique) éclairés pour le football et le rugby Un gymnase multisports Un mur d'escalade Des courts de tennis Arthur Ashe (4 courts de tennis couverts et 6 courts de tennis extérieurs)
Quartier Centre-ville		
Complexe sportif Jean Bouin	106 avenue Charles Floquet	Un terrain gazonné éclairé pour le football avec une piste d'athlétisme de 400 m et des tribunes couvertes de 1 500 places Un terrain synthétique éclairé pour le football Un terrain stabilisé éclairé pour le football Un terrain gazonné et éclairé pour le rugby avec tribune et la maison du rugby Trois zones de jeux réservées à la pétanque avec la maison de la pétanque Deux terrains de Sand ball Le gymnase Delaune La salle polyvalente boxe/arts martiaux
Gymnase Auguste Delaune	Stade Jean Bouin, 106 avenue Charles Floquet	Un gymnase multisports avec tribune Un espace pour les arts martiaux Un mur d'escalade Une salle de musculation
Gymnase Eugénie Cotton	Rue du docteur Calmette	Un gymnase multisports avec un terrain multisports synthétique en extérieur
Gymnase Langevin	Avenue de la Division Leclerc	Une salle séparée en trois surfaces de tatami 2 surfaces pour arts martiaux
Plateau Mozart	Avenue Charles de Gaulle	Une piste de 200 mètres Un plateau multisports
Stade Jacques Boghossian	35 avenue de la République	Une salle spécialisée en haltérophilie et musculation Un terrain de football Des terrains de boules lyonnaises

La Ville propose un dispositif d'**Ecole des Sports** pour le public jeune le mercredi après-midi : une Ecole des sports terrestres aux complexes Paul Eluard et Jean Bouin (13h30-18h30) et une Ecole des sports aquatiques à la piscine (14h-17h). Le service municipal des Sports intervient également régulièrement dans le cadre des activités périscolaires. Par ailleurs, il propose aussi des Activités physiques pour les retraités (APR) : gymnastique d'entretien, marche/randonnée, aquagym.

Des **événements** annuels sont organisés, certains à dimension communale (Faites du Sport, Beach-Mesnil, l'intégrathlon, Place aux Loisirs avec le service Jeunesse), d'autres de rayonnement régional ou national (Championnat de France d'haltérophilie féminin, Championnat régional de pétanque...).

La large palette d'activités sportives proposée dans la commune repose également sur les **57 associations ou clubs sportifs**, pour des pratiques qui vont du loisir jusqu'au sport de haut niveau.

Ces associations bénéficient de l'accès aux structures et équipements sportifs gérés par le service municipal des Sports. Elles se rassemblent depuis deux ans au mois de septembre à l'occasion de la Convention du Sport, qui permet de promouvoir le sport et ces associations auprès des Blanc-Mesnilois, et de faciliter l'inscription de ceux-ci à une activité.

Avec le Nouveau programme national de renouvellement urbain, la Ville a la volonté de développer les activités dans les quartiers et de favoriser l'usage de petites salles (danse, boxe, arts martiaux, stretching, yoga), qui sont aussi des espaces d'accueil et de convivialité.

Equipements sportifs



Accès à la pratique sportive

L'accès à la pratique sportive dans les quartiers prioritaires est inégal, notamment en raison d'une répartition déséquilibrée des équipements sur le territoire communal, marquée par une concentration au centre-ville (confer tableau supra).

Le secteur du Chemin Notre Dame est doté d'un terrain synthétique, l'espace Juste Heras, à côté du collège Descartes. Mis à disposition du public en libre service, ce terrain est aujourd'hui très utilisé, en particulier pour la pratique du football, qui est très répandue.

Le secteur des Tilleuls disposait d'équipements (une salle spécialisée en gymnastique et un gymnase) qui ont été détruits lors des violences urbaines en 2005. Un nouvel équipement, le complexe Macé Le Mansois, a été reconstruit sur le même site ; d'une surface de 3 000 m², il comprend :

- une salle de gymnastique spécialisée (1 500 m² d'une capacité de 200 places assises) ;
- une salle multisports (800 m²) ;
- une salle baby-gymnastique (100 m²) ;
- deux vestiaires collectifs et un vestiaire staff ;
- des locaux d'accueil et de convivialité ;
- un pôle de vie des clubs ;
- des réserves et espaces de stockage pour le matériel sportif.

Le gymnase est ouvert aux jeunes du quartier les mercredis soirs et pendant les vacances scolaires pour la pratique du foot en salle.

Enfin, l'offre du secteur est complétée par un dojo et une salle de danse au sein de la Maison des Tilleuls, réservés aux adhérents de la structure.

Dans le quartier Sud, les nombreux terrains implantés permettent la pratique du football, sport qui compte de nombreux licenciés sur cette partie du territoire.

Le service des Sports propose l'ouverture de l'équipement Jacques Decour les après-midi pendant les vacances scolaires pour permettre la pratique d'activités gratuites, avec l'objectif d'initier les jeunes à des disciplines qu'ils pratiquent peu (tennis de table, badminton, foot en salle...).

Associations et dispositifs de participation des habitants

La vie associative est dynamique. Une grande partie de ces associations ont une action peu territorialisée et sont ouvertes sur la ville dans son ensemble. Certains secteurs bénéficient de la présence d'un centre social associatif.

Plus d'un tiers des associations ont pour objet une activité sportive, répondant à une forte demande de la population blanc-mesniloise, notamment des jeunes. Elles connaissent un temps fort de visibilité en septembre, à l'occasion de la Convention du Sport, qui vise à promouvoir le tissu associatif sportif auprès du public.

Les associations culturelles sont trois fois moins nombreuses, mais la ville est dotée d'équipements d'envergure qui mènent une politique culturelle en direction de tous les publics.

Les associations à vocation communautaire constituent une part importante de l'offre associative. Certaines d'entre elles proposent des activités culturelles et sportives.

Une autre caractéristique du tissu associatif est le faible nombre d'associations intervenant dans le domaine social (actions d'accès aux droits ou à la santé, de médiation administrative, d'apprentissage linguistique, d'appui à l'insertion sociale, d'accompagnement scolaire, etc.). En la matière, le paysage est polarisé par les trois Maisons pour tous situées dans les quartiers prioritaires.

Si la vie associative est dynamique, le tissu associatif est peu diversifié au regard de la taille de la commune. De nombreuses associations sont de taille modeste et relativement peu structurées. Enfin, la collaboration entre les associations est peu développée, de même que l'articulation entre le tissu associatif et la Ville pourrait être consolidé.

Les associations sont soutenues par le **service municipal Relations extérieures et vie associative**. Afin de donner plus de moyens et de visibilité aux associations, les locaux de l'ancien cinéma Louis Daquin ont été réaménagés pour accueillir en mars 2014 la Maison des associations. Celle-ci a vocation à être un lieu partagé de rencontres et de débats, avec une salle de conférence, une salle de projection vidéo, la possibilité pour des associations de s'y domicilier et un pôle de ressources documentaires.

Enfin, la Ville et l'Etat ont mis en place, en 2015, un **Fonds d'initiatives associatives** (FIA), porté par une structure associative locale (Maison pour tous Jean Jaurès) et destiné à accorder une aide financière aux microprojets locaux, portés par des associations de petite taille.

Au rang des acteurs associatifs, il faut compter les **Maisons pour tous** (MPT) :

- la MPT Jean Jaurès dans le quartier Sud, sur l'avenue J. Jaurès en face de la cité Montillet ;
- la MPT Chemin Notre Dame dans le quartier Nord, au pied de la cité Germain Dorel ;
- et la MPT des Tilleuls dans le quartier du même nom, square Maurice Audin.

Agréées centre social par la CAF, ce sont des structures de proximité ouvertes à tous, qui offrent un accueil, des activités et des services aux habitants. Les MPT collaborent avec les associations du quartier et accueillent les activités portées par celles-ci (sport, alphabétisation, soutien scolaire, théâtre, arts plastiques...).

Par les temps de rencontres et d'échanges qu'elles permettent et les dynamiques qu'elles font naître ou accompagnent, les MPT sont des lieux d'animation de la vie sociale et de création de lien social à l'échelle du secteur géographique sur lequel elles rayonnent. L'organisation et le mode de gestion de ces structures devront par ailleurs créer les conditions d'une meilleure collaboration entre la Ville et les associations, pour améliorer les actions au service des Blanc-Mesnilois et garantir une cohérence des interventions sur le territoire.

L'animation de la vie sociale repose aussi sur de nombreuses **initiatives portées par des habitants**. Accompagnées et soutenues par les services municipaux, au rang desquels le service Politique de la ville, ces initiatives concernent, pour une grande part, des temps d'animation de quartier (fête de quartier, loto, arbre de Noël, fête des voisins, etc.). L'implication des habitants peut aussi se concrétiser dans des projets plus structurants de développement social, comme ce fut le cas pour la mise en place du café associatif Le Tillia dans le quartier des Tilleuls ou la définition d'un programme d'actions pour redynamiser un équipement de proximité sur la cité Marcel Alizard.

Le **Fonds de participation habitants** (FPH) permet de soutenir ces dynamiques habitantes. Ces quatre dernières années, 66 associations ou groupes d'habitants et plus de 200 projets en ont bénéficié, pour des actions s'inscrivant dans l'un des quatre axes suivants :

- festività, convivialité, rencontre, échange et intégration ;
- solidarité de voisinage (charte de bon voisinage) ;
- embellissement et amélioration de l'environnement urbain ;
- projets innovants pour le quartier.

Il existe également quatre **Conseils de quartier**, répartis de la façon suivante : deux dans le quartier Nord (Nord-Ouest et Nord-Est), un au Centre et un au Sud. Ce sont des instances d'information et de consultation des habitants, présidées par l'Adjoint au Maire référent du quartier.

Enfin, la prochaine mise en place du **Conseil citoyen** viendra étoffer les instances permettant le dialogue entre les habitants et les acteurs institutionnels.

Animation de la vie sociale locale

Le **secteur Chemin Notre Dame** compte la présence de la Maison pour tous du même nom. Celle-ci a célébré ses 20 ans en 2014 par une grande fête organisée en lien étroit avec les habitants. En dehors de cette structure, le secteur est très pauvre en équipements publics, lieux d'animation sociale et acteurs de proximité.

Le bailleur social Efidis, en charge de la résidence Germain Dorel, a engagé des actions d'accompagnement social urbain dans le cadre de travaux de réhabilitation initiés en 2015 pour une durée de deux ans. Outre des dispositifs d'information renforcée sur les travaux, il prévoit de mener un projet sur l'histoire et la mémoire de cette résidence inscrite à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Le secteur des Tilleuls est animé par la présence de structures de proximité actives et par une dynamique de projets solide, due à la mobilisation des partenaires sur le territoire.

La Maison pour tous des Tilleuls propose un accueil du lundi au samedi ainsi que des services publics en proximité (permanences sociales et administratives, halte garderie, bibliothèque itinérante), des ateliers (informatique, motricité) et des temps d'échanges (petit-déjeuner des parents, sorties familiales). Elle héberge en outre plusieurs activités associatives : sportives (karaté, judo, danse), linguistiques (alphabétisation, cours d'anglais et d'arabe) et parascolaires (aide aux devoirs).

Autre pilier de la vie sociale locale, la régie de quartier contribue par son action à tisser du lien social en permettant aux habitants de s'impliquer dans des projets souvent liés au cadre de vie (ex : jardin pédagogique).

Enfin, le café associatif Le Tillia a ouvert ses portes dans l'allée centrale du centre commercial des Tilleuls en mars 2013. Il est majoritairement constitué et animé par des habitants du grand ensemble des Tilleuls et accueille les interventions ponctuelles de professionnels. Il vise d'une part à instaurer un lieu convivial de rencontres et d'échanges permettant de rompre l'isolement et (re)créer du lien social, et d'autre part à soutenir les démarches collectives d'habitants.

Le secteur compte plusieurs équipements publics (scolaires, sportifs, de santé) et un marché qui se tient le vendredi allée Viollet-Le-Duc et rue Maurice Audin, moment hebdomadaire où se manifeste et se tisse une sociabilité de proximité. La création du café associatif et du marché en 2013 ont contribué à une vie sociale à la fois plus riche et plus apaisée sur le secteur.

Les partenaires soulignent toutefois qu'une partie de la population, notamment le public jeune, ne se retrouve pas dans ces espaces de socialisation et de loisirs. Par ailleurs, la configuration urbaine du secteur, en enclave, et son cadre de vie globalement très dégradé, le rendent peu propice à la convivialité, de même que l'absence d'espace public fédérateur ne favorise pas la rencontre et les échanges.

Le **quartier prioritaire Sud** dispose quant à lui de plusieurs relais de vie sociale, parmi lesquelles la Maison pour tous, qui a ouvert ses portes en 2006. Logée à l'intérieur d'un grand bâtiment, située à proximité de deux écoles, d'un Centre municipal de santé et de la Poste, la Maison pour tous accueille services administratifs et sociaux, activités sportives et culturelles et différents ateliers ou projets.

La dynamique locale s'appuie également sur des amicales de locataires dont certaines sont très actives et organisent rencontres et animations de quartier, contribuant ainsi à créer du lien entre riverains. Un marché, qui se tient le mercredi et le samedi, rue Danièle Casanova, et les commerces de l'avenue Paul Vaillant-Couturier offrent d'autres espaces et moments de sociabilité.

Les acteurs présents sur le territoire observent toutefois une atmosphère pesante, liée à des phénomènes de repli sur soi et d'isolement des habitants.

Par ailleurs, les secteurs autour de la cité Montillet et des cités Quinze Arpents, Casanova et Voie Verte, au Sud du quartier prioritaire, ont connu des transformations urbaines importantes dans le cadre du Projet de rénovation urbaine et ont, pour une partie, encore des travaux en cours en 2015. Ces mutations du territoire et la situation de quartier « en chantier » ont des conséquences sur les espaces de vie des

habitants et leurs conditions de sociabilité au quotidien, et donc sur la dynamique de vie sociale, qui doit se reconfigurer et s'adapter à ce contexte.

Insertion sociale et vie citoyenne

Malgré une vie associative relativement dynamique et des acteurs présents en proximité sur les territoires, on constate globalement une **dégradation du lien social et une faible inscription des habitants dans les dispositifs de participation** et les espaces de vie citoyenne.

Les acteurs de terrain font état de difficultés à mobiliser les habitants, au-delà des habitants-ressources habituels. C'est le cas en particulier des jeunes en décrochage social, mais aussi des familles monoparentales, des personnes âgées ou des adultes isolés.

Le sentiment de relégation et l'augmentation du sentiment d'insécurité font partie des facteurs d'explication de ce phénomène.

Par ailleurs, la population est diverse sur le plan culturel : si cette diversité constitue un atout et une richesse pour le territoire, elle peut aussi rendre complexe l'exercice d'une citoyenneté mal comprise ou mal connue. En outre, la forte présence, sur certains secteurs, de populations très précarisées d'origine géographique très variée, induit des prises en charges par les services municipaux (restauration scolaire, infrastructures d'accueil supplémentaires, par exemple), mettant en tension la capacité financière de la Ville à préserver ses équilibres.

Enfin, la hausse de la précarité peut aussi être invoquée. Les conditions de vie précaires des habitants, voire très précaires pour les plus défavorisés d'entre eux, entraînent souvent un repli sur soi, peu propice à la création de lien social et à l'implication dans une démarche collective. L'ensemble de ces éléments génère de fait un éloignement de la chose publique, mettant à mal la création de lien social et le vivre-ensemble.

Cette situation pose la **question de l'accès aux droits et de l'éducation citoyenne**.

L'accès aux droits se définit comme la possibilité pour les individus de connaître et maîtriser le droit et les procédures existants, sur des thématiques variées comme la santé, l'éducation, le logement, etc, de façon ensuite à pouvoir, en tant que citoyens, exercer leurs droits et remplir leurs obligations.

L'accès aux droits peut être difficile pour les habitants des quartiers prioritaires pour plusieurs raisons : méconnaissance des dispositifs et de l'actualité du droit, non maîtrise des procédures administratives, méconnaissance des codes sociaux, etc. La barrière linguistique constitue aussi un frein important : les acteurs des services sociaux comme ceux de l'emploi en témoignent, qui rencontrent des difficultés dans leur travail d'appui à l'insertion sociale et professionnelle en raison de la non maîtrise de la langue française, et de la faiblesse des dispositifs intervenant sur ce sujet.

S'il existe certes des acteurs investis (la Maison de la justice et du droit sur l'accès aux droits, des associations sur l'action linguistique), le constat ainsi dressé plaide pour le renforcement des dispositifs d'appui à l'insertion sociale et citoyenne : actions de médiation administrative, d'apprentissage linguistique et de sensibilisation à la citoyenneté.

La mise en place d'une politique d'animation sociale consolidée, fondée sur une politique culturelle hors les murs allant à la rencontre des habitants, le renforcement de l'offre et de l'accessibilité des équipements culturels et sportifs et le soutien aux initiatives visant à créer de la convivialité entre les habitants, les générations et les territoires, doivent aussi permettre de renforcer les dynamiques d'intégration dans la société et d'expression citoyenne.

Enfin, le domaine de l'éducation à la citoyenneté pose aussi la question de la **lutte contre les discriminations**. La ville du Blanc-Mesnil possède un long historique en la matière. Beaucoup reste à faire, tant pour consolider les actions en matière d'aide aux victimes, que pour agir en profondeur sur les mécanismes créateurs de discriminations (pratiques professionnelles, réalités des équipements et des

services, représentations et préjugés, comportements déviants, etc).

La Ville entend poursuivre son action sur le sujet. Ainsi, en 2014, le cinéma Louis Daquin a été équipé avec du matériel pour personnes malentendantes, sourdes ou malvoyantes ou journée de sensibilisation au handicap menée dans des classes de collège.

Synthèse

Forces – Atouts

- Etablissements culturels de qualité
- Equipements sportifs nombreux ; parc urbain au Nord
- Centre médicosportif
- Ecole des Sports ; actions sportives dans le cadre scolaire et périscolaire
- Dispositifs d'accès à la culture : Pass Culture, projets culturels avec écoles et associations, CLEA Musiques actuelles
- Un mouvement sportif vaste et dynamique
- Tissu associatif dense
- Présence d'entreprises susceptibles d'être mobilisées sur l'animation du territoire
- Dispositifs de participation des habitants : 4 conseils de quartier, FPH, café Le Tillia ; Conseil citoyen à venir
- Accompagnement des associations par les services municipaux, FIA
- Acteurs de proximité investis dans l'animation de la vie sociale locale : MPT, régie de quartier, amicales de locataires, certains bailleurs
- Marchés hebdomadaires au Nord et au Sud ; au Sud, avenue commerçante

Faiblesses - Contraintes

- Concentration des structures culturelles en centre-ville ; desserte peu satisfaisante en soirée
- Secteur Chemin Notre Dame peu pourvu en équipements sportifs et culturels
- Obstacles à la pratique sportive et culturelle (financier, méconnaissance, éloignement)
- Tissu associatif artistique peu développé et peu intégré dans la dynamique culturelle locale
- Faible visibilité des actions culturelles
- Passerelles à renforcer entre dynamiques culturelles et acteurs scolaires, Enfance et Jeunesse
- Indicateurs de pauvreté élevés
- Isolement social et méconnaissance des droits ; phénomène de repli sur soi
- Peu d'associations dans le domaine social
- Faiblesse et insuffisance des relais de proximité pour les acteurs de l'emploi et de l'insertion

Axes de travail / Enjeux :

- Accessibilité des équipements culturels et sportifs (horaire, desserte...).
- Extension de l'accès l'offre de pratique culturelle et sportive.
- Ouverture et visibilité de l'action culturelle ; dynamique de « hors les murs ».
- Mobilisation des acteurs culturels et sportifs au service de la réussite éducative.
- Implication des acteurs associatifs et économiques dans l'animation des quartiers.
- Facteurs de rayonnement du territoire (événements, talents).
- Efficacité du partenariat autour de l'insertion sociale.
- Extension des dispositifs d'accès aux droits et d'éducation citoyenne.
- Modalités de la collaboration Ville/association ; mise en cohérence des actions.

1.4 TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Repères

Délinquance

En 2013, 396 affaires traitées par le Délégué du Procureur qui officie à la Maison de la justice et du droit pour le traitement de la petite et moyenne délinquance.

Concernant les majeurs, les principales qualifications des délits sont des violences volontaires (38%), le vol (19%), l'outrage à agent et rébellion (14%) et un défaut de permis de conduire (7%).

Concernant les mineurs, les principales qualifications sont le vol (22%), les violences volontaires (14%), le défaut d'assurances et de permis de conduire (17%), l'usage de stupéfiants (11%) et les dégradations volontaires (6%).

Phénomène important de décrochage scolaire et d'absentéisme jugé préoccupant.

Le nombre de personnes mises en cause (MEC) au Blanc-Mesnil a baissé de 11.3% entre 2012 et 2013, soit presque dix fois plus que la baisse au niveau départemental (-1.6%)¹.

Sur la même période, les chiffres concernant le nombre de mineurs mis en cause au Blanc-Mesnil présentent une baisse de 22.4%, alors que la tendance est à la hausse (+2.95%) au niveau départemental.

	Nombre de MEC		Nombre de mineurs MEC		Part des mineurs sur les MEC	
	Le Blanc-Mesnil	Seine-Saint-Denis	Le Blanc-Mesnil	Seine-Saint-Denis	Le Blanc-Mesnil	Seine-Saint-Denis
2012	1 221	39 050	254	7 077	20.80%	18.12%
2013	1 082	38 408	197	7 286	18.21%	18.97%
Evolution	-11.3%	-1.6%	-22.4%	+3%		

Violences faites aux femmes

En matière d'évolution des violences faites aux femmes de 2011 à 2013, la courbe statistique du Blanc-Mesnil adopte, en l'accentuant, la tendance (baisse ou hausse) de la courbe départementale² :

- forte augmentation des violences crapuleuses, passées de 245 faits en 2011 à 353 faits en 2013 : la hausse est de 44.08%, soit dix fois plus que l'augmentation au niveau de la Seine-Saint-Denis (4.34%) ;
- baisse de 9.27% des violences non crapuleuses, passées de 259 faits en 2011 à 235 en 2013, soit une baisse plus importante qu'au niveau départemental (-2.74%).

Cadre de vie et sentiment d'insécurité

Constat d'une dégradation globale du cadre de vie dans les quartiers prioritaires :

- augmentation des dégradations volontaires du bâti ;
- usage abusif et intensif des espaces publics ou privés (squats de halls, de locaux commerciaux inoccupés, des allées piétonnes, de logements vacants) ;
- augmentation des incivilités subies par les habitants mais aussi par les professionnels qui travaillent sur le quartier et par les prestataires de passage.

Adossé à cette réalité de dégradation du cadre de vie, le sentiment d'insécurité va croissant, comme en attestent des enquêtes de satisfaction réalisées par certains bailleurs.

1 - Source : Plan départemental de prévention de la délinquance 2014-2017.

2 - Source : Plan départemental de prévention de la délinquance 2014-2017.

L'enclavement de secteurs entiers renfermés sur eux-mêmes (cité des Tilleuls, cité des Quatre Tours), la piètre qualité des espaces verts privés (peu valorisés, mal entretenus, voire laissés à l'abandon), la dégradation du bâti, l'ampleur de phénomènes d'utilisation « sauvage » de l'espace public (stationnement, dépôt, mécanique, affichage) contribuent en outre à une image dégradée et stigmatisée de ces quartiers, auprès de leurs habitants et des autres habitants de la Ville.

Etat des lieux

Le Contrat local de sécurité

Depuis plusieurs années, la Ville est engagée dans un Contrat local de sécurité (CLS). Engagement pris aux côtés de la Police, la Justice, l'Education nationale, les bailleurs sociaux, le Conseil départemental, les transports publics, les services sociaux et les associations, le CLS comprend à la fois une politique de sécurisation et une politique de prévention des risques.

Un cadrage départemental a été récemment établi, formalisé dans un **Plan départemental de prévention de la délinquance 2014-2017**. Celui-ci préconise la consolidation des partenariats, l'actualisation des mesures mises en œuvre ainsi que l'innovation et l'expérimentation de nouvelles actions ou de nouveaux dispositifs. Il définit trois priorités :

- lutter contre la délinquance des jeunes;
- améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes;
- améliorer la tranquillité publique.

La prochaine étape sera l'élaboration d'un **Plan local de sécurité** (PLS), en cohérence avec le Plan départemental, et sur la base d'un diagnostic réactualisé des territoires quant aux questions de sécurité et de prévention de la délinquance. Le dispositif du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), outil de coordination des différents partenaires à travers plusieurs instances (cellules de veille, groupes de liaison Education nationale, bailleurs sociaux, transporteurs), a vocation à être l'espace de construction de ce PLS.

De nombreux acteurs concourent sur le territoire à assurer la tranquillité publique, prévenir la délinquance et garantir un accès aux droits et une aide aux victimes. Parmi ceux-ci, deux structures ont un rôle central, en termes d'accueil du public et d'offre de services aux administrés.

Le **Pôle Tranquillité publique**, installé au 7 rue Emile Kahn, est le service municipal ressource et pilote sur ce champ d'intervention. Son rôle est d'animer, de mettre en œuvre et d'évaluer le CLS. C'est également un lieu d'accueil des administrés, auxquels il propose plusieurs permanences gratuites et anonymes (permanence d'avocats et permanence de l'Association pour le couple et l'enfant – confer infra). Enfin, il assure pour la Ville le suivi des activités de la Maison de la justice et du droit.

Ancienne antenne de Justice, le **Maison de la justice et du droit** (MJD), habilitée en 2003, est dédiée aux activités de médiation administrative et judiciaire et d'aide aux victimes. Sa gestion est assurée par le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Bobigny.

Ses missions sont d'aider les Blanc-Mesnilois à se repérer dans les circuits administratifs et judiciaires, de faciliter leur accès au droit et à la citoyenneté, de leur apporter un soutien lorsqu'ils ont été victimes d'une infraction et de régler à l'amiable les conflits de la vie quotidienne.

L'équipement propose un grand nombre de services au public, sous formes de permanences diverses (confer infra) et est animé par un greffier pour l'orientation, l'information juridique et le suivi des dossiers. Egalement installée au 7 rue Emile Kahn, la MJD est ouverte toute l'année, du lundi au vendredi. Elle a accueilli 5 259 personnes en 2013.

Enfin, la Ville dispose, depuis septembre 2014, d'une **Police municipale**. Celle-ci concentre les pouvoirs de police du Maire et peut intervenir sur tous les problèmes d'insécurité, de salubrité et de tranquillité publique, sur l'ensemble du territoire communal. Elle privilégie une démarche de prévention mais peut aussi intervenir si nécessaire.

Equipements publics



Sécurisation des espaces publics

Un plan pluriannuel d'implantation de la **vidéo protection** a été élaboré mais seulement partiellement déployé, de 2009 à 2014. Un déploiement global sur l'ensemble du territoire communal est désormais engagé par la Ville pour une mise en place prévue dès 2016.

La **Police municipale** s'est récemment étoffée avec le recrutement prévu de 20 agents supplémentaires en 2015. Parmi ses missions, elle assure la lutte contre les infractions aux règles de stationnement et au Code de la route mais intervient également sur d'autres domaines relatifs au cadre de vie et à la tranquillité publique (nuisances, dépôts sauvages, tapages, différends de voisinage, etc.). Elle procède également à des interpellations pour des motifs divers (ivresse publique, vol, outrage, dégradation de biens publics ou privés), suivies d'une présentation à l'officier de police judiciaire. Enfin, elle assure la sécurisation des points écoles et la surveillance des manifestations publiques et des marchés.

Au 1^{er} septembre 2015, la police municipale a étendu ses horaires de service ; elle est dorénavant opérationnelle sur une amplitude horaire de 18 heures, entre 7h et 1h du matin.

Enfin, une action spécifique est menée en matière de **sécurité des transports publics**.

Des agents d'accueil et un maître chien sont présents jusqu'au dernier train dans les gares SNCF du Blanc-Mesnil et de Drancy, afin d'humaniser les lieux et de faire diminuer le sentiment d'insécurité des voyageurs. Des médiateurs sont également présents dans les bus au moment de la sortie des collèges et lycées afin de prévenir la fraude, les dégradations et les incivilités. L'ensemble des lignes de bus sont équipées de systèmes de vidéo protection.

Les principales problématiques en matière de sécurité sont les cambriolages (principalement dans le tissu pavillonnaire), les trafics illicites de stupéfiants (dans les grands ensembles) et les voies de fait sur les personnes (notamment les agressions contre les touristes).

Prévention de la délinquance

Si les chiffres fournis par le Plan départemental de prévention de la délinquance 2014-2017 sont encourageants pour Le Blanc-Mesnil (confer supra), la délinquance reste une problématique forte en matière de tranquillité publique sur le territoire. Les phénomènes de décrochage scolaire et d'absentéisme jugé préoccupant, très répandus, constituent en la matière des facteurs d'alerte inquiétants.

La MJD accueille **des audiences des délégués du Procureur**. Ceux-ci sont présents trois fois par semaine pour assurer une médiation pénale pour le traitement de la petite et moyenne délinquance. Cette audience, qui fait suite à l'infraction commise, a pour objectif de permettre à la victime d'obtenir réparation, faire comprendre à l'auteur mis en cause la gravité de son acte et éviter que la condamnation soit tardive. En 2013, 396 affaires ont été traitées.

Le Pôle Tranquillité publique, quant à lui, compte dans ses effectifs une **Correspondante Ville-Justice**, qui intervient en milieu scolaire sur les thèmes de la justice et de la citoyenneté. Elle effectue des actions de sensibilisation et d'éducation, conjointement avec l'Education nationale et la Police, sur des thèmes comme le racket, le vol, les discriminations et les dangers d'internet, et développe des projets pédagogiques (reconstitution de procès, visite d'audience au TGI, etc).

Le Pôle Tranquillité publique supervise également le dispositif du **Travail d'intérêt général (TIG)**. Celui-ci s'adresse aux primo-délinquants et aux auteurs de petites peines et est axé sur la prévention de la récidive. Il permet aux condamnés d'effectuer une peine alternative à l'incarcération (travail non rémunéré au sein d'une association, d'une collectivité ou d'un établissement public). Entre 2008 et 2013, 140 « tigestes » ont été accueillis au sein des services municipaux.

Le Pôle Tranquillité publique a également vocation à déployer le dispositif du **Conseil pour les droits et devoirs des familles** (CDDF)¹. Prévu par la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance et obligatoire pour les communes de plus de 50 000 habitants, le CDDF permet au Maire de disposer d'un cadre collégial pour la prise en charge et l'exercice des responsabilités parentales des familles résidant dans sa commune. Le CDDF se conçoit en lien avec d'autres outils à disposition du Maire et ayant la même vocation de prévention de la délinquance, tels que le rappel à l'ordre.

Au titre des acteurs en matière de prévention de la délinquance, il faut également mentionner le rôle du **Délégué Cohésion Police Population**. Poste basé au Commissariat du Blanc-Mesnil depuis 2008, sa mission consiste à renforcer les relations et le climat de confiance entre les citoyens et la police, par les moyens suivants :

- en créant les conditions favorables à un rapprochement durable police/population par la multiplication de contacts au cœur même des cités ;
- en communiquant et expliquant les actions de la Police nationale au plus près des préoccupations des habitants recueillies par un travail d'écoute discrète (délinquance, procédure d'enlèvement des véhicules épaves, sécurité des personnes âgées...) ;
- en apportant une expertise spécifique aux gardiens d'immeubles en matière de sécurité au sein des grands ensembles ;
- et en instaurant un climat de confiance entre la Police nationale et les acteurs locaux (bailleurs, chefs d'établissements scolaires, commerçants, responsables d'établissements bancaires...) pour favoriser une meilleure cohésion sociale et la saisine rapide des forces de l'ordre.

Enfin, le club de prévention spécialisée GRAJAR93 intervient dans le quartier Sud et aux Tilleuls. Sa démarche repose sur un travail de rue, la mise en place d'actions collectives, en direction d'un public jeune en risque de marginalisation et un accompagnement autour de la Justice de jeunes âgés de 16 à 18 ans dans des situations de passages à l'acte et de faits délictueux.

La commune est en outre sur le territoire d'intervention de la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques, structure-ressource pour les professionnels du département.

Accès aux droits et aide aux victimes

La MJD accueille des audiences sur convocation par les représentants du Procureur et propose de nombreuses permanences gratuites et anonymes aux Blanc-Mesnilois sur rendez-vous :

- **Des audiences du conciliateur de justice** pour les litiges d'ordre civil
Son rôle est de favoriser et de constater le règlement à l'amiable des litiges d'ordre civil qui lui sont soumis (troubles de voisinage, litiges fonciers, malfaçons, litiges entre locataires et propriétaires, litiges entre clients et commerçants ou encore problème d'exécution de contrat). En 2013, 234 personnes ont été reçues.

- **Une permanence d'aide aux victimes**, par l'association SOS Victimes 93
Cette permanence hebdomadaire s'adresse tant aux victimes d'infractions pénales ou d'accidents de la route, qu'aux personnes rencontrant des difficultés ou s'interrogeant sur leurs droits et obligations dans divers domaines. La juriste a pour missions d'accueillir les victimes, de leur donner des informations sur leurs droits, le déroulement de la procédure pénale et les démarches à effectuer et enfin de leur apporter un soutien psychologique.

165 personnes ont été reçues en 2014 et 85 nouveaux dossiers traités, concernant 55 femmes et 30 hommes. Les principaux domaines abordés sont les violences volontaires, les accidents de la circulation, les violences conjugales, les abus de confiance et les escroqueries.

1 - Le Conseil départemental ne souhaite pas être partie prenante de cette instance.

Cette action est complétée par une permanence similaire installée au sein du Commissariat le lundi matin et le vendredi après-midi. Assurée par une psychologue, elle répond à deux objectifs : être présent au plus près de la victime de l'infraction et sensibiliser les effectifs de police à la notion d'accueil et d'orientation des victimes.

■ **Une permanence juridique sur la législation des étrangers**, par la Ligue des droits de l'homme

Une juriste accueille les personnes en toute confidentialité et les informe sur le sujet quant aux démarches à entreprendre. Les demandes liées à la possession d'un titre de séjour sont prédominantes (55%). Les questions liées à la nationalité sont aussi très présentes. 249 personnes ont été reçues en 2014, dont 128 hommes et 121 femmes.

■ **Une permanence juridique d'information sur le logement**, par l'Agence départementale d'information sur le logement

Deux fois par mois, une juriste délivre un conseil gratuit d'ordre juridique, financier, fiscal ou administratif sur le logement. 145 personnes ont été reçues en 2014, dont 98 locataires du privé, 29 propriétaires occupants, 8 locataires HLM, 7 bailleurs et 3 occupants à titre gratuit. Les thèmes de consultation les plus fréquents ont trait aux rapports locatifs, à la recherche de logement, aux règles de copropriété et aux questions juridiques liées à l'accession à la propriété.

Des permanences tenues par un défenseur des droits, un conseiller en droit du travail et deux écrivains publics complètent l'offre de service de la MJD.

Le Pôle Tranquillité Publique intervient aussi en matière de médiation et d'accès aux droits.

Des avocats assurent **une permanence hebdomadaire de conseil juridique** dans la plupart des domaines du droit : droit de la famille, droit du travail, procédures pénales ou litiges divers avec une administration, un organisme financier, un commerçant. 557 personnes ont été reçues en 2014. Les principales thématiques abordées sont le divorce (212), le logement et l'immobilier (127), le droit du travail (55) et les litiges avec un organisme financier (37).

La structure accueille également **une permanence d'écoute et de soutien aux parents et aux familles**, de l'Association pour le couple et l'enfant (APCE). Cette permanence hebdomadaire s'adresse notamment aux parents vivant des relations difficiles avec leurs enfants, aux femmes victimes de violences conjugales, aux grands-parents qui veulent conserver ou renouer un lien avec leurs petits-enfants, aux personnes remariées en conflit avec leurs beaux-enfants, aux personnes divorcées ou séparées souhaitant organiser une nouvelle vie familiale ou enfin aux jeunes qui vivent mal leur situation familiale.

Les problèmes au sein du couple (communication, conflits) représentent plus de la moitié des motifs de consultation, suivis des problèmes avec les enfants et les adolescents. La mise en place de suivis est donc largement organisée autour de la problématique des conflits dans le couple et/ou la famille.

Enfin, le Pôle Tranquillité publique assure **des formations à la résolution des conflits et à la médiation**, à l'attention des agents municipaux. Au sein des services municipaux, les agents d'accueil et les personnes en relation directe avec les administrés sont parfois confrontés à des situations de violence verbale voire physique, qui nourrissent un sentiment d'insécurité. La formation vise à outiller les agents sur la gestion de conflits et l'accueil de public hostile. L'ambition est de parvenir à une meilleure résolution de ces situations et ainsi de favoriser un climat de travail apaisé et performant.

Violences faites aux femmes

Les violences faites aux femmes se distinguent entre les violences crapuleuses (vols avec violence), en augmentation, et les violences non crapuleuses (harcèlements et agressions sexuels, viols, coups et violences volontaires), en baisse¹.

En 2013, concernant les violences crapuleuses, 7 faits sur 10 sont commis sur la voie publique, un peu moins de 2 sur 10 dans les transports en commun et dans les stations. Les tranches d'âge les plus touchées sont : 18-24 ans (26%), 30-39 ans (18%), 25-29 ans (15%).

Concernant les violences non crapuleuses, la moitié de ces faits de violences sont commis au sein des habitations, 31% sur la voie publique et moins de 2% dans les transports en commun. Les tranches d'âge les plus touchées sont : 30-39 ans (31%), 18-24 ans (21%), 25-29 ans (18%).

Les permanences d'aide aux victimes à la MJD et au Commissariat constituent une réponse aux besoins d'accompagnement et de prise en charge occasionnées par ces violences.

Par ailleurs, une action spécifique en matière d'aide aux victimes est menée en direction des femmes victimes de violence, par le biais d'un poste de chargé de mission Droits des femmes. Celui-ci mène des actions de sensibilisation et d'accompagnement et travaille en lien avec plusieurs associations spécialisées (SOS Femmes 93, Femmes Solidaires, Collectif Féministe Contre le Viol, etc.).

Enfin, le département dispose de la présence de l'Observatoire des violences envers les femmes, créé par le Conseil départemental, lieu-ressource pour l'ensemble des partenaires locaux.

¹ - Source : Plan départemental de prévention de la délinquance 2014-2017.

Synthèse

Forces – Atouts

- Partenariat noué autour du CLS
- Elaboration prochaine d'un PLS dans le cadre du CLSPD
- Pôle Tranquillité publique, acteur-pivot
- Police municipale
- Commissariat de Police nationale
- Plan d'implantation de la vidéo protection
- Actions de sécurisation des transports publics
- Dispositifs de médiation administrative et judiciaire à la MJD
- Services d'aide aux victimes à la MJD
- Des outils de prévention de la délinquance existants (correspondante Ville-Justice, TIG) ou à venir (CCDF)
- Présence d'un club de prévention spécialisée aux Tilleuls et au Sud

Faiblesses - Contraintes

- Augmentation des violences crapuleuses à l'encontre des femmes
- Situations d'incivilités et d'agressivité à l'encontre des agents publics
- Phénomène d'errance des jeunes
- Cadre de vie dégradé et source de nuisances (dégradation du bâti, squat, incivilités...)
- Sentiment d'insécurité croissant, image dégradée et stigmatisée des quartiers prioritaires
- Faiblesse des relais de proximité (équipements, acteurs) sur le secteur Chemin Notre Dame
- Problématiques de sécurité autour de l'école (racket, discrimination, dangers d'internet...)
- Des demandes de conseil juridique (victimes d'infraction, étrangers, logement, etc)
- Des besoins de soutien psychologique (femmes, familles/couples fragilisés...)

Axes de travail / Enjeux :

- Qualité des espaces publics ; usages et entretien.
- Collaboration entre les acteurs de la sécurité et de la prévention de la délinquance ; coordination des acteurs et échanges d'informations (comme par exemple l'information non anonymée conformément à la loi 2007-297 du 5 mars 2007), réactivité des interventions dès les premiers signes
- Détection en amont des conduites préoccupantes ; efficacité de la prise en charge.
- Nature des relations entre habitants et agents publics ; confiance et proximité.
- Promotion de l'égalité femme-homme et éducation à la citoyenneté.
- Nature des relations entre habitants et entre voisins ; civilités, lien social, entraide.
- Accessibilité du droit pour les victimes ; accompagnement juridique, social, psychologique des personnes fragilisées dans leur situation.

2. NIVEAU STRATÉGIQUE 2015-2020

2.1 SANTÉ

Une santé au plus proche des besoins

4 objectifs généraux :

- Coordonner et animer le réseau des acteurs
- Rendre la santé accessible
- Renforcer les actions de promotion et de prévention santé
- Garantir un cadre de vie respectueux de la santé

2.2 ENFANCE, JEUNESSE, ÉDUCATION

Un territoire de réussite éducative

5 objectifs généraux :

- Réduire les inégalités en matière de réussite scolaire, en proposant un environnement éducatif susceptible de porter l'élévation générale du niveau de connaissances, de compétences et de culture
- Renforcer l'accompagnement des situations éducatives fragilisées
- Renforcer la place et le rôle des parents
- Accompagner la jeunesse vers la réussite académique
- Favoriser les liens entre la jeunesse et les entreprises

2.3 COHÉSION SOCIALE ET ANIMATION DES QUARTIERS

Des quartiers animés où il fait bon vivre-ensemble

5 objectifs généraux :

- Mettre en place une politique culturelle qui profite à tous
- Renforcer le dynamisme sportif blanc-mesnilois
- Mettre en place une politique d'animation et d'événements qui favorise le lien social
- Renforcer et valoriser le tissu associatif
- Donner à chacun les moyens de s'épanouir dans la société

2.4 TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Un environnement sûr et protecteur des citoyens

2 objectifs généraux :

- Faciliter l'accès des citoyens aux services de justice et de droit
- Assurer la tranquillité publique

3. NIVEAU OPÉRATIONNEL 2016

3.1 SANTÉ

Une santé au plus proche des besoins

4 objectifs généraux :

- Coordonner et animer le réseau des acteurs
- Rendre la santé accessible
- Renforcer les actions de promotion et de prévention santé
- Garantir un cadre de vie respectueux de la santé

■ **Coordonner et animer le réseau des acteurs** : 1 objectif opérationnel

Poursuivre la démarche de collaboration entre les professionnels de santé et les usagers, notamment à travers l'action de d'Atelier Santé Ville en direction des quartiers prioritaires

Pistes d'actions : impulsion d'une démarche d'association en matière de santé en s'appuyant sur le réseau associatif et les relais de proximité existants ; création d'espaces ou d'outils d'échanges d'information entre les professionnels et acteurs de la santé pour créer des passerelles entre les offres de soins et la demande réelle de la population et ainsi garantir une cohérence globale...

■ **Rendre la santé accessible** : 4 objectifs opérationnels

Soutenir le développement de l'offre médicale locale notamment libérale

Pistes d'actions : rénovation des CMS Pierre Rouquès et Fernand Lamaze ; démarche pour favoriser l'installation de médecins dont la spécialité n'est pas encore représentée sur le territoire, notamment via le dispositif de Zone franche urbaine...

Assurer l'accès aux soins des plus démunis

Pistes d'actions : actions de prévention du service dentaire et du SCHS au foyer Manouchian (prévention bucco-dentaire, vaccination) ; poursuite du conventionnement entre les CMS et des pharmacies dans le cadre du dispositif PASS...

Assurer l'accès aux droits pour les publics fragilisés

Pistes d'actions : poursuite de la permanence d'accès aux droits "PASS ambulatoire" au CMS Pierre Rouquès ; actions de sensibilisation et d'information sur le parcours d'accès aux soins auprès des publics fragilisés (public des ateliers sociolinguistiques, participants de la Garantie Jeunes, etc.)...

Elargir l'accès à la médecine sportive

Pistes d'actions : promotion du Centre médico-sportif auprès du grand public ; actions partenariales avec les acteurs locaux (établissements scolaires, associations, etc.)...

■ **Renforcer les actions de promotion et de prévention santé** : 3 objectifs opérationnels

Assurer une détection et un accompagnement des problèmes de santé mentale et des conduites à risque

Pistes d'actions : permanence de la psychologue du CMS en milieu scolaire ; actions d'information du CSAPA dans les établissements scolaires et autres équipements médicosociaux ; renforcement des compétences (des adultes relais ; animateurs, etc) au repérage de jeunes en souffrance par le CSAPA ; formation des équipes de proximité intervenant en matière de cadre de vie à la gestion des publics en situation de souffrance psychique ; mise en place de RESAD (Réunions d'Evaluation de Situations d'Adultes en Difficultés)...

Promouvoir les comportements facteurs d'une bonne santé

Pistes d'actions : projets partenariaux avec les acteurs de la santé et du sport en direction de différents publics (scolaires et périscolaires, seniors, femmes, etc) ; actions de sensibilisation à la santé par le sport lors d'événements locaux (Beach-Mesnil) ou nationaux (Octobre rose)...

Poursuivre les actions en termes de santé publique

Pistes d'actions : séances de vaccination publique gratuites par le SCHS ; actions de prévention bucco-dentaire dans les écoles maternelles, primaires, à l'IME et dans les PMI par le service dentaire ; actions du SCHS en matière de lutte contre la pédiculose et de sensibilisation au lavage de mains dans les écoles...

■ **Garantir un cadre de vie respectueux de la santé : 2 objectifs opérationnels**

Mener des actions de sensibilisation autour de l'hygiène et des usages du logement

Pistes d'actions : actions d'information du SCHS sur la qualité de l'air intérieur et sur les accidents domestiques ; travail d'accompagnement aux « bons usages » du logement en partenariat avec les bailleurs...

Intégrer les enjeux sanitaires dans les actions liées au cadre de vie

Pistes d'actions : entretien régulier des espaces de vie commune par les services en charge de la propreté ; actions de sensibilisation et d'accompagnement des locataires au respect du cadre de vie (éco-gestes, tri sélectif, etc) par les acteurs de GUP ; plus grande place faite à la nature dans le NPNRU...

3.2 ENFANCE, JEUNESSE, ÉDUCATION

Un territoire de réussite éducative

5 objectifs généraux :

- Réduire les inégalités en matière de réussite scolaire, en proposant un environnement éducatif susceptible de porter l'élévation générale du niveau de connaissances, de compétences et de culture
- Renforcer l'accompagnement des situations éducatives fragilisées
- Renforcer la place et le rôle des parents
- Accompagner la jeunesse vers la réussite académique
- Favoriser les liens entre la jeunesse et les entreprises

■ **Réduire les inégalités en matière de réussite scolaire, en proposant un environnement éducatif susceptible de porter l'élévation générale du niveau de connaissances, de compétences et de culture : 4 objectifs opérationnels**

Réduire les écarts de réussite scolaire avec le reste du territoire

Pistes d'action : renforcement des moyens du droit commun dans le cadre de la refondation de l'Education nationale ; renforcement des dispositifs parascolaires d'accompagnement à la scolarité...

Assurer la mixité sociale des écoles et collèges dans les territoires concernés

Pistes d'actions : stratégie de peuplement en faveur d'une plus grande mixité sociale...

Mettre à niveau les équipements d'accueil

Pistes d'actions : mise en œuvre du Schéma d'orientation pour l'évolution des équipements scolaires et périscolaires avec réhabilitation et construction de groupes scolaires et périscolaires dans le cadre du NPNRU...

Soutenir les pratiques et projets pédagogiques favorisant la réussite de tous les élèves

Pistes d'actions : projets favorisant l'apprentissage des langues étrangères (mise en place d'ateliers de sensibilisation à la langue anglaise, renforcement des jumelages internationaux, organisation de « summer camps »...) ; introduction d'initiations au jeu d'échec dans les écoles dans le cadre d'un projet partenarial avec l'EN ; développement d'activités numériques dans les médiathèques municipales...

■ Renforcer l'accompagnement des situations éducatives fragilisées : 2 objectifs opérationnels

Favoriser la prévention du décrochage scolaire et améliorer la prise en charge des décrocheurs

Pistes d'actions : accompagnement éducatif personnalisé proposé et coordonné par le futur PRE ; dispositif Accompagnement des collégiens temporairement exclus (ACTE) ; information des personnels encadrants (Education nationale, animateurs, etc) sur les problématiques liées au développement de l'enfant...

Accueillir les enfants en situation de handicap en facilitant si nécessaire les accompagnements humains

Pistes d'actions : accompagnement par l'Education nationale des équipes éducatives pour l'inclusion en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap ; sensibilisation du personnel (ATSEM, animateur..) via des projets partenariaux ; sorties scolaires au cinéma municipal Louis Daquin équipé en matériel pour personnes malentendantes, sourdes ou malvoyantes...

■ Renforcer la place et le rôle des parents : 2 objectifs opérationnels

Favoriser l'implication et l'autonomie des parents dans l'accompagnement de leur enfant

Pistes d'actions : mise en place d'actions collectives pour un public parental en vue de rompre l'isolement et d'encourager l'échange d'expériences (Café Parents, groupes de paroles...) ; permanence d'écoute et de soutien aux parents et aux familles de l'APCE à la MJD...

Consolider la relation parents/école

Pistes d'actions : projets partenariaux avec les établissements scolaires pour faciliter la création de liens avec les parents ; séances de sensibilisation et d'information-décryptage sur l'institution scolaire auprès du public des ateliers sociolinguistiques...

■ Accompagner la jeunesse vers la réussite académique : 3 objectifs opérationnels

Poursuivre l'accompagnement à la scolarité et accompagner les parcours d'excellence

Pistes d'actions : mise en place d'actions d'accompagnement scolaire ; poursuite du dispositif du Contrat de réussite ; récompense attribuée aux bacheliers avec mention...

Proposer une offre d'activités éducatives culturelles et sportives de qualité

Pistes d'actions : projets avec les structures culturelles municipales sur le temps périscolaire ; projets autour de la découverte des échecs et du golf ; projets du service Jeunesse pour permettre la découverte de pratiques culturelles et sportives variées...

Favoriser l'implication citoyenne de la jeunesse

Pistes d'actions : poursuite du dispositif du Contrat de réussite ; projets solidaires menés par le service Jeunesse (mise en place d'un séjour humanitaire)...

■ Favoriser les liens entre la jeunesse et les entreprises : 1 objectif opérationnel

Favoriser la découverte de l'entreprise, des métiers et des valeurs du monde professionnel par les jeunes

Pistes d'actions : collaboration avec les entreprises locales pour une offre de stages et/ou des actions « découverte du milieu professionnel » pour les jeunes blanc-mesnilois ; projet de création de mini-entreprise dans les établissements scolaires dans le cadre de CitésLab...

3.3 COHÉSION SOCIALE ET ANIMATION DES QUARTIERS

Des quartiers animés où il fait bon vivre-ensemble

5 objectifs généraux :

- Mettre en place une politique culturelle qui profite à tous
- Renforcer le dynamisme sportif blanc-mesnilois
- Mettre en place une politique d'animation et d'événements qui favorise le lien social
- Renforcer et valoriser le tissu associatif
- Donner à chacun les moyens de s'épanouir dans la société

■ Mettre en place une politique culturelle qui profite à tous : 5 objectifs opérationnels

Améliorer l'accessibilité et le rayonnement des équipements culturels

Pistes d'actions : communication renforcée sur les actions des équipements culturels ; renforcement de la desserte en transports en commun des équipements culturels pour les quartiers prioritaires et plus largement pour l'ensemble des quartiers excentrés...

Développer une offre de loisirs culturels pour tous

Pistes d'actions : offre d'actions culturelles des équipements municipaux ; mise en place d'activités périscolaires à teneur culturelle dans le cadre du PEDT ; développement d'activités numériques dans les médiathèques ; soutien aux projets associatifs culturels...

Valoriser les pratiques artistiques et culturelles et soutenir les artistes blanc-mesnilois

Pistes d'actions : cours de théâtre et stand-up au Théâtre 9 ; projets de spectacles culturels avec un public jeune...

Soutenir l'éducation artistique

Pistes d'actions : poursuite du partenariat entre le Deux Pièces Cuisine et la DRAC autour du Contrat Local d'Education Artistique...

Accompagner les transformations urbaines par des interventions culturelles

Pistes d'actions : actions de valorisation du patrimoine ; projets pour favoriser l'appropriation par les habitants des changements urbains dans les quartiers prioritaires ...

■ Renforcer le dynamisme sportif blanc-mesnilois : 3 objectifs opérationnels

Favoriser l'accès aux équipements sportifs

Pistes d'actions : offre d'activités pendant les vacances scolaires ; mise à disposition des équipements à des associations sportives...

Permettre une pratique sportive populaire dans et hors équipements

Pistes d'actions : organisation de la Convention du Sport chaque année pour promouvoir les associations sportives ; dispositif de l'Ecole municipale des Sports ; offre d'activités sportives pour le public senior (randonnées, pétanque, etc) ; développement d'équipements en plein air pour la pratique de sport urbain (skate, parkour, double dutch, etc.) ; installation d'équipements de golf et manifestations de promotion de la discipline à l'occasion de la Ryder Cup en 2018...

Soutenir le sport de haut niveau

Pistes d'actions : soutien aux clubs sportifs de haut niveau (football, judo, etc)...

■ **Mettre en place une politique d'animation et d'événements qui favorise le lien social :**
2 objectifs opérationnels

Proposer des événements fédérateurs (festifs, culturels...)

Pistes d'actions : organisation de manifestations festives et de loisirs en extérieur (Beach- Mesnil) ; représentations culturelles hors les murs ; cérémonies ou projets historiques et commémoratifs fédérateurs...

Favoriser la tenue d'événements d'envergure

Pistes d'actions : événements dans le cadre du partenariat avec l'Institut Paul-Emile Victor (exposition, projet de voyage, etc) ; manifestations sportives (inter)nationales avec recherche de sponsoring auprès des entreprises locales...

■ **Renforcer et valoriser le tissu associatif : 4 objectifs opérationnels**

Aider à la structuration des associations et à la coopération entre associations et entre quartiers

Pistes d'actions : offre de ressources de la Maison des associations (mise à disposition de salles, documentation, etc) ; mise en place de formation en direction des acteurs associatifs ; développement de projets co-portés par différentes associations à l'échelle municipale; appui aux petits projets associatifs via le FIA...

Accompagner les initiatives d'habitants

Pistes d'actions : accompagnement des actions par les services municipaux (appui logistique, ingénierie...); soutien financier par le FPH ; accompagnement du lancement et aide à la structuration du Conseil citoyen...

Refonder le partenariat Ville/associations

Pistes d'actions : mise en place de dispositifs ou d'espaces d'échanges pour articuler au mieux l'action municipale et l'action associative sur les quartiers prioritaires autour des objectifs du Contrat de ville...

Valoriser le tissu associatif

Pistes d'actions : accompagnement des associations pour les aider à mieux communiquer ; valorisation de l'action associative à travers les outils de communication de la Ville...

■ **Donner à chacun les moyens de s'épanouir dans la société : 4 objectifs opérationnels**

Favoriser la participation citoyenne à travers les instances de participation et le bénévolat associatif

Pistes d'actions : accompagnement du lancement et aide à la structuration du Conseil citoyen ; actions de promotion du bénévolat associatif...

Mettre en place des projets et dispositifs d'éducation à la citoyenneté et à la laïcité

Pistes d'actions : organisation de parcours de découverte de l'hôtel de ville pour le public scolaire ; promotion du sport comme outil d'éducation ; projets solidaires menés par le service Jeunesse (mise en place d'un séjour humanitaire) ; projet de petit-déj' « Café débat » du service Jeunesse...

Faciliter l'insertion sociale des publics fragilisés

Pistes d'actions : renforcement des actions de médiation administrative (écrivain public) et d'apprentissage linguistique (atelier sociolinguistique) ; soutien aux initiatives visant à créer du lien social en proximité...

Sensibiliser et agir contre les discriminations (handicap, femmes...)

Pistes d'actions : interventions en milieu scolaire pour sensibiliser aux questions de discriminations ; actions d'éducation au civisme ; maintien des actions existantes d'aide aux victimes ; renforcement de l'accessibilité des équipements municipaux ; équipement des lieux d'accueil scolaires et périscolaires en matériel pour personnes malentendantes, sourdes ou malvoyantes...

3.4 TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Un environnement sûr et protecteur des citoyens

2 objectifs généraux :

- Faciliter l'accès des citoyens aux services de justice et de droit
- Assurer la tranquillité publique

■ Faciliter l'accès des citoyens aux services de justice et de droit : 2 objectifs opérationnels

Conforter les actions de médiation et d'accès aux droits

Pistes d'actions : renforcement des actions de médiation administrative (écrivain public) ; développement des actions d'apprentissage linguistique (atelier sociolinguistique)...

Poursuivre les actions d'aide aux victimes

Pistes d'actions : maintien des permanences d'aide aux victimes de la MJD et du Pôle Tranquillité publique...

■ Assurer la tranquillité publique : 5 objectifs opérationnels

Coordonner les acteurs à travers le Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance

Pistes d'actions : mise en place d'espaces réguliers d'échanges entre les différents acteurs de la tranquillité publique pour garantir la transmission des informations (comme par exemple l'information non-anonymée conformément à la loi 2007-297 du 5 mars 2007) et permettre une cohérence globale d'intervention ; élaboration d'un Plan local de sécurité (PLS)...

Prévenir les risques de délinquance et de conduites déviantes

Pistes d'actions : poursuite des interventions de sensibilisation en milieu scolaire de la correspondante Ville-Justice ; mise en place d'un CDDF ; renforcement de la collaboration entre les acteurs de la prévention de la délinquance...

Sécuriser les territoires

Pistes d'actions : poursuite du plan de déploiement de la vidéo-protection ; renforcement des effectifs de la Police municipale...

Renforcer l'entretien des espaces publics

Pistes d'actions : démarche partenariale de la GUP pour coordonner et optimiser les interventions en matière de propreté et d'entretien ; interventions urbaines du NPNRU pour aménager des espaces plus sécurisés...

Favoriser la création de liens de proximité et de confiance avec les habitants

Pistes d'actions : démarche de proximité de la Police municipale...

B. PILIER EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

L'action de la ville sur ce pilier consiste à conjuguer relance économique et relance de l'emploi ; la présentation du diagnostic ci-dessous est donc commune aux deux volets.

Repères

Activité économique

2 317 établissements économiques sur la ville en 2013, dont :

- 811 avec salariés ;
- 413 situés au Sud (134 avec salariés) ;
- 565 situés au Nord (171 avec salariés).

Un chiffre en augmentation : 2 589 entreprises présentes sur la commune en 2014.

411 entreprises se sont installées au Blanc-Mesnil en 2014.

Les principaux secteurs d'activités concernés sont le bâtiment et les travaux publics (23.1%), le commerce (22.9%), le service aux entreprises (15.3%) et le transport et la logistique (14.6%).

Le taux de création d'établissements est équivalent à celui du département (23%).

Il est de 25% dans le quartier Sud et 30% dans le quartier Nord.

Existence d'une Zone franche urbaine (ZFU) depuis 2004.

Un emploi précaire et majoritairement à faible qualification

L'offre d'emplois sur Le Blanc-Mesnil est en forte baisse : -9% entre 1999 et 2011.

14% des salariés blanc-mesnilois sont à temps partiel. Les femmes et les hommes sont très inégaux devant ce phénomène : 20% des femmes salariées occupent un emploi à temps partiel pour seulement 8% des hommes, jusqu'à 25% par endroits (Iris 107 Tilleuls, iris 109 Espace).

Le nombre de salariés en CDD a augmenté de 16%.

La part d'ouvriers et d'employés sur la ville est de 63% ; elle est de 70% dans le quartier prioritaire Nord, 75% dans le quartier prioritaire Sud (56% au niveau départemental).

Enfin, les indicateurs de formation sont faibles : 34% des habitants âgés de 15 ans ou plus non scolarisés n'ont aucun diplôme et leur nombre a augmenté de 36% en douze ans.

Des taux de chômage importants

Taux de chômage chez les actifs de 15-64 ans au Blanc-Mesnil de 19.5% en 2011 soit 2 points de plus que le département. Sur les périmètres prioritaires, le taux grimpe à 22.1% au Nord et 27.1% au Sud.

5 951 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en juillet 2015, soit 6% de plus qu'en février 2014.

Le chômage de longue durée est en forte progression. Le taux de chômage des demandeurs d'emploi en fin de mois d'un an ou plus (DEFM catégorie ABC) est de 20.2% sur la Ville, 24% sur le quartier Sud, 26.3% sur le quartier Nord, avec des pics jusqu'à 30.4% (Iris 107 Tilleuls).

Etat des lieux

Activité économique

En matière de développement économique, la ville a connu, au cours des dernières décennies, une désindustrialisation comme l'ensemble du département de Seine-Saint-Denis. De grandes entreprises ont quitté le territoire et on assiste à une tertiarisation de l'économie. De grandes entreprises restent toutefois présentes sur le territoire, ainsi que des petites et moyennes entreprises (PME) dynamiques.

La ville est dotée de plusieurs zones d'activités, vieillissantes, mais qui vont faire l'objet d'un projet de revalorisation.

La ville du Blanc-Mesnil présente, par son environnement, **de nombreux atouts en faveur d'un développement économique :**

- sa localisation géographique ;
- sa desserte autoroutière et aéroportuaire (Le Bourget, Roissy Charles-de-Gaulle) et ses transports publics (RER B+ et installation de deux gares du Grand Paris Express en 2025) ;
- de grandes infrastructures économiques en proximité : les complexes aéroportuaires du Bourget et de Roissy Charles de Gaulle, les parcs d'expositions de Villepinte et du Bourget, les parcs d'activités de Paris-Nord II et de la Plaine-Saint-Denis (Stade de France).

La ville compte une **Zone franche urbaine** (ZFU) de seconde génération, accordant des exonérations fiscales et sociales aux entreprises présentes ou qui s'y implantent par création ou transfert, pour favoriser la revitalisation économique de ces quartiers. Le dispositif ZFU a expiré au 31 décembre 2014 mais été réactivé par la loi de finances rectificative sous le terme de « **Territoires entrepreneurs** ».

La ZFU concerne les quartiers Nord de la commune (Cité 212, Grand Ensemble des Tilleuls, Cité Floréal, Aviation) ainsi qu'un périmètre sur la commune de Dugny. Ouverte depuis le 1^{er} janvier 2004, elle couvre une superficie de 92 hectares et recouvre 7.7% de la superficie des deux communes. Au 1^{er} janvier 2015, 526 établissements étaient recensés sur le territoire de la ZFU.

Le service municipal de Développement économique a pour rôle d'impulser une dynamique territoriale propice à accompagner ces évolutions, en combinant relance économique et relance de l'emploi. Il a ainsi été récemment transformé en **Service du Développement économique et commercial, de l'emploi et de l'insertion professionnelle**.

La mise en œuvre de cette stratégie de dynamisation territoriale passe par plusieurs axes d'intervention. Il s'agit d'abord de requalifier le territoire pour mieux le promouvoir à travers une revalorisation des zones d'activité et une amélioration de l'environnement pour le rendre propre à l'accueil d'entreprises et de commerces (propreté, sécurité, aménagements urbains...).

Le Service du développement économique propose également un accueil et un accompagnement personnalisé aux entreprises désireuses de s'installer sur le territoire, afin de leur faciliter les démarches (recherche de locaux, partenariat avec la Ville, recrutement, etc).

Enfin, il a pour objectif la création de liens renforcés avec les acteurs économiques, pour mieux connaître leurs attentes et besoins, et mieux faire valoir en retour ceux de la Ville. En 2014, un espace de dialogue a été créé à cette fin entre la municipalité du Blanc-Mesnil et les acteurs économiques avec les « petits-déjeuners du mardi », rassemblant le Maire et les entreprises. Il s'agit bien ici de refonder plus largement la collaboration avec les entreprises, pour mieux intégrer celles-ci dans l'animation et le développement du territoire.

A terme, la ville devra s'inscrire dans une stratégie territoriale de développement économique intercommunale au sein d'un Conseil de territoire. Ce futur établissement public intercommunal, dont le périmètre est en cours de définition dans le cadre de la mise en place de la Métropole du Grand Paris, pourrait être composé des communes des actuelles communautés d'agglomération de l'aéroport du Bourget (Drancy, Le Bourget et Dugny) et de Terres de France (Sevran, Villepinte et Tremblay-en-France), auxquelles s'ajouteraient les villes d'Aulnay-sous-Bois et du Blanc-Mesnil.

Concernant les quartiers prioritaires, l'activité économique, si elle est fragile, présente des perspectives prometteuses.

Le **quartier prioritaire Nord** bénéficie d'un environnement économique porteur d'opportunités avec la proximité de grands équipements à vocation économique et culturelle et d'un hub de transports, amené à devenir stratégique (confer supra).

Cinq zones d'activités sont situées en proximité immédiate :

- Garonor : 14 hectares, 1 250 emplois.
Ce pôle logistique est entré, depuis une dizaine d'années, dans une importante phase de restructuration et de modernisation.
- Le Pont-Yblon : 13.5 hectares, près de 200 emplois.
Créée en 1971, cette zone est principalement orientée vers les transports et la logistique.
- Paris Nord : 4 hectares
Créé en 1973, Paris Nord est un centre d'affaires qui accueille aujourd'hui une soixantaine d'établissements. Le site est aujourd'hui vieillissant, mal entretenu et sous-occupé (75% vacant).
- Le Coudray : 13.6 hectares.
La zone du Coudray a connu une réhabilitation externe en 2014 et est à ce jour remplie à 90%.
- La Molette : 100 hectares, 1 800 emplois.
Créée en 1920, cette zone, principalement industrielle, concentre 170 établissements. Sa mutation est en cours ; des locaux neufs et adaptés ont ainsi ouverts en 2008 dans le Carré des Aviateurs.

Ces zones concentrent l'essentiel des emplois de la commune. Si elles ont longtemps fait preuve d'efficacité économique, elles ont aujourd'hui beaucoup perdu de leur dynamisme : on constate une diminution du nombre d'emplois proposés et un manque de synergie entre les emplois proposés et les actifs présents sur la commune.

Des projets de réaménagements sont inscrits au Contrat de développement territorial du Pôle métropolitain du Bourget. D'ores et déjà, la zone du Coudray a fait l'objet d'une première tranche de travaux (amélioration de la signalétique, remise à niveau de l'environnement paysager, réfection de voirie). La zone de la Molette, quant à elle, poursuit sa mutation engagée par la création du Carré des Aviateurs, l'installation du centre commercial Leclerc et la réalisation de la ZAC Gustave Eiffel.

Des réflexions sont en cours pour améliorer l'image d'autres zones et l'environnement des pôles hôteliers.

Par ailleurs, le quartier Nord dispose d'une réserve foncière qui autorise la mise en place de nouveaux projets. Plusieurs **programmes immobiliers et économiques** voient actuellement le jour :

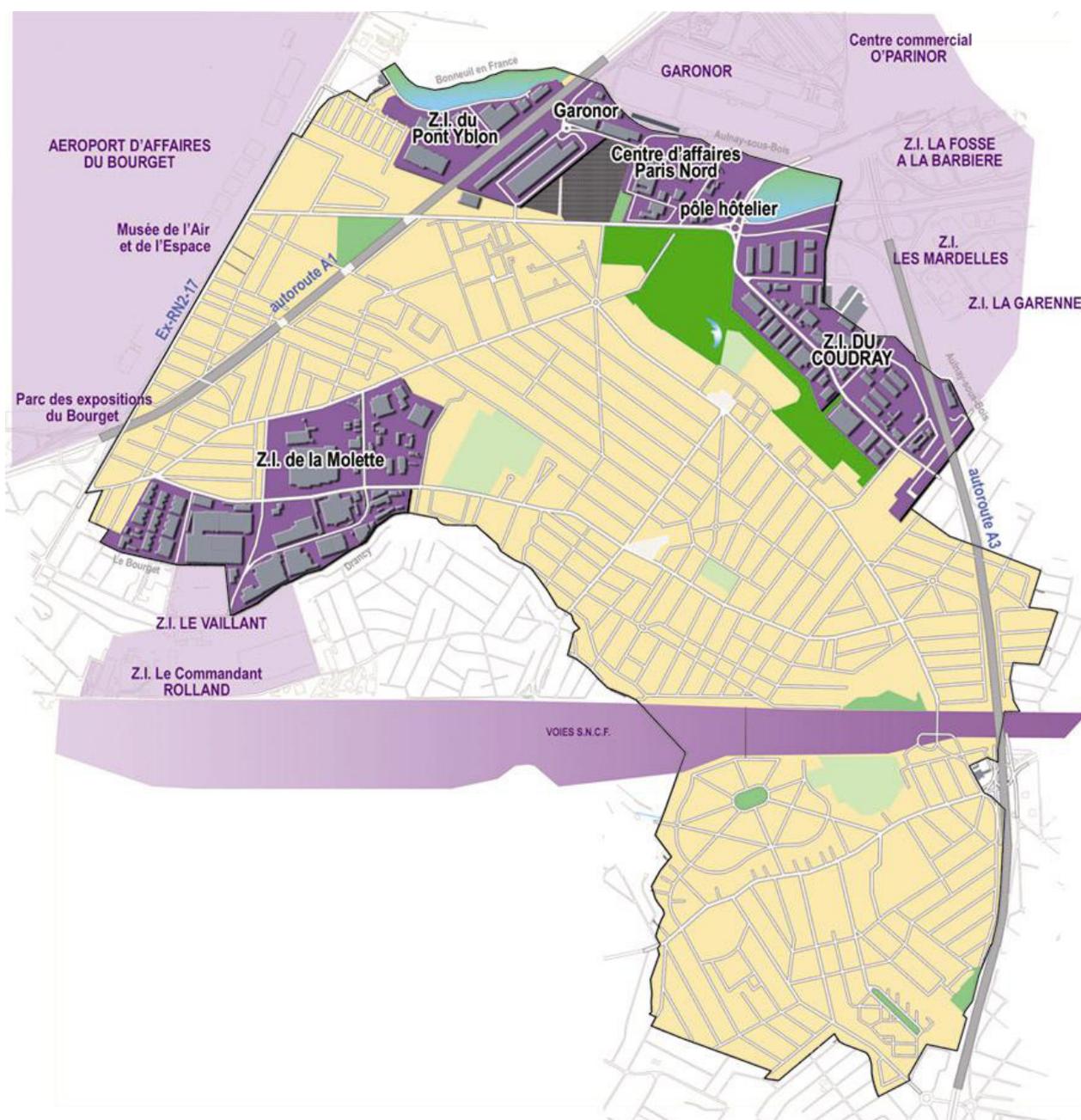
- Le programme Spirit : parc d'activités composé de 8 000 m² divisibles en lots de 340 m² (adaptés pour des PME/PMI), situé en bordure de l'autoroute A1 et à quelques encablures de l'aéroport du Bourget, dont la commercialisation a été lancée en janvier 2014 ;
- Le programme Octogone : programme de logements et locaux commerciaux au sein de la zone de la Molette ;
- Le programme Cibex : projet de création d'un hôtel et d'un restaurant ;
- Le programme Océanis : résidence de tourisme d'affaires, située avenue du 8 mai 1945.

Enfin, l'ouverture d'un centre d'affaires de quartier, porté en partenariat par le bailleur Vilogia et le cabinet Premier Conseil, est prévue aux Tilleuls en 2016.

Le **quartier prioritaire Sud** bénéficie de moins d'atouts mais son développement est porté par une volonté similaire d'implanter des activités économiques.

Un centre d'affaires de proximité a ouvert en 2015 au pied des Quatre Tours, dans le cadre d'un partenariat entre le cabinet Premier Conseil et le bailleur Opievoy. Ce centre met à disposition des locaux, une logistique et éventuellement des conseils en gestion pour les nouveaux créateurs d'entreprises, les entreprises ou les indépendants.

Zones d'activités



Commerces

En matière de commerces et de services aux habitants, les quartiers prioritaires présentent des fragilités mais des projets de soutien et de renforcement de l'offre sont en cours.

Au Nord, l'offre commerciale est en difficulté.

Le centre commercial des Tilleuls est aujourd'hui tombé en déshérence, sous l'effet conjugué de plusieurs phénomènes :

- une situation isolée, à l'écart des grands axes de flux ;
- une forte concurrence de l'hyper-marché Leclerc ;
- une gestion rendue compliquée par son surdimensionnement désormais inadapté (vacance de nombreuses cellules commerciales inoccupées ou devenues « boîtes aux lettres ») ;
- un fort sentiment d'insécurité, renforcé par les actes de vandalisme fréquents, peu propice à l'achat.

L'avenue Descartes (ex-RN2) comporte plusieurs commerces et restaurants mais l'offre reste peu attractive, malgré la récente requalification de l'avenue.

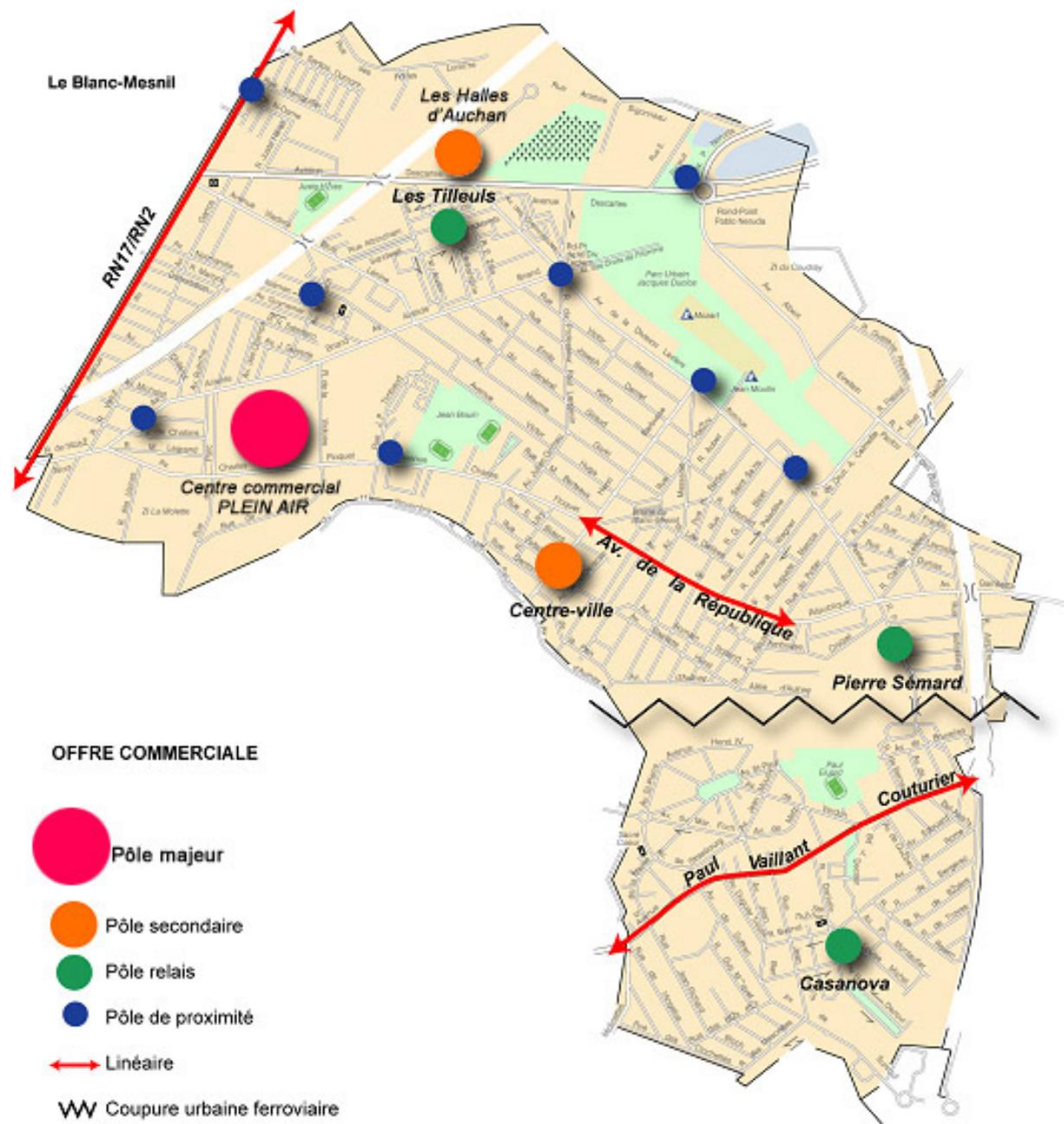
L'installation en 2013 d'un marché à la parisienne rue Maurice Audin à l'issue de travaux constitue un apport positif sur le plan de l'offre commerciale et de la vie sociale locale. Ce marché rassemble plus d'une cinquantaine de commerçants le vendredi matin.

Au Sud, l'offre commerciale est plus satisfaisante mais demeure fragile.

L'offre commerçante située sur l'avenue Paul vaillant Couturier (RD115) est intéressante : les commerces sont diffus mais se maintiennent.

Le marché, en revanche, continue de périlcliter, de même que le centre commercial Danièle Casanova. Celui-ci fait l'objet d'un projet de réhabilitation actuellement à l'étude.

Enfin, l'arrivée du projet Europa City constitue une menace potentielle pour le commerce local.



Emploi

En matière d'emploi, Le Blanc-Mesnil connaît, comme de nombreux territoires, un fort taux de chômage, en croissance. On constate une inadéquation forte entre la catégorie socioprofessionnelle des emplois et celles des actifs blanc-mesnilois ; la **problématique de la formation** est donc centrale.

D'autres obstacles à l'emploi sont identifiés par les acteurs de l'emploi :

- la **fracture numérique** : à l'heure de la dématérialisation et des réseaux sociaux, de nombreux Blanc-Mesnilois sont encore éloignés des nouvelles technologies de l'information, en termes d'équipement autant que de pratiques ; la problématique est prégnante et fait l'objet de l'un des 8 axes d'intervention du plan d'intervention stratégique du PLIE pour 2015-2017 ;
- la **barrière linguistique** : de nombreux demandeurs d'emploi sont confrontés à des difficultés de maîtrise de la langue, conjuguée pour les primo arrivants, à une méconnaissance de la société française, de son fonctionnement et de son environnement social et économique ;
- les **entraves à la mobilité**, liées à l'absence de véhicule propre, à un manque de modes de garde d'enfants ou aux horaires décalés de certains emplois. Malgré leur proximité, les forts bassins d'emploi du département (comme le complexe aéroportuaire de Roissy Charles-de-Gaulle) ne sont pas aisément accessibles.

Les **publics les plus éloignés de l'emploi** conjuguent les difficultés et sont confrontés à des problématiques d'insertion sociale (isolement, santé, logement) qui compliquent d'autant leur parcours vers l'emploi. Trois publics sont particulièrement touchés par le chômage :

- **les femmes** : si le taux de chômage des 15-64 ans à l'échelle de la ville est équivalent entre femmes et hommes, l'écart se creuse fortement sur les secteurs prioritaires (27% des femmes pour 18% des hommes sur l'Iris 104 Germain Dorel Justice, 28.5% des femmes pour 20.3% des hommes sur l'Iris 107 Tilleuls) ;
- **les 15-24 ans** : sur les quartiers prioritaires, le taux de chômage des jeunes atteint 41.8% (Nord) et 50.8% (Sud) pour une moyenne communale à 38.5%, déjà très élevée ;
- **les étrangers** : plus d'un chômeur de longue durée sur trois est étranger¹.

En 2003, la Ville s'est dotée d'un **Plan local pour l'insertion et l'emploi** (PLIE), outil stratégique partenarial pour développer une politique de l'insertion professionnelle en direction des personnes les plus en difficultés, avec l'appui des fonds européens. A ce titre, le PLIE a porté le « volet emploi » du précédent Contrat urbain de cohésion sociale, les publics participants du PLIE étant en grande majorité issus des quartiers prioritaires. A travers l'accompagnement renforcé et sur mesure qu'il propose et grâce au savoir-faire acquis en matière d'ingénierie de formation, le PLIE permet d'avoir une action fine et innovante, au plus près du terrain, articulant insertion professionnelle, insertion sociale et développement local.

En 2014, 231 personnes parmi les participants du PLIE ont eu au moins un contrat de travail (220 personnes en 2013). Sur ces 231 personnes, 60 sont en « sortie positive » (CDI, CDD supérieur à 6 mois, formation qualifiante, contrat en alternance). Malgré un allongement des parcours d'insertion (29 mois en moyenne en 2015 pour 18 mois en 2013), le PLIE parvient à maintenir l'accès à l'emploi durable au même niveau, résultat positif s'expliquant en partie par la stabilité des référents PLIE et donc leur plus grande facilité à mobiliser les demandeurs d'emploi.

1 - Source : INSEE 2012.

En 2008, la Ville a mandaté **l'Association Blanc-Mesnil Développement**, initialement créée pour porter le PLIE, pour mettre en place d'autres dispositifs relatifs à l'emploi, à l'insertion et à l'appui à la création d'entreprises.

Parmi ces dispositifs, la clause d'insertion, qui bénéficie d'un poste dédié de facilitateur, a permis en 2014 à 98 personnes d'exécuter au moins un contrat de travail dans le cadre de marchés publics et privés, représentant au total 126 contrats et 26 732 heures d'insertion.

L'association porte également CitésLab, dispositif de sensibilisation et d'appui à la création d'entreprises créé et cofinancé par la Caisse des Dépôts. En 2014, 40 Blanc-Mesnilois ont créé leur activité avec l'appui de la chargée de mission CitésLab. Le dispositif est largement sollicité, signe que la sensibilisation à l'entreprenariat et l'accompagnement dans l'« amorçage des projets » correspond à un vrai besoin sur les territoires.

Enfin, des opérations diverses de mobilisation des publics éloignés de l'emploi sont menées. En 2014, trois nouvelles actions collectives ont été expérimentées :

- un atelier « Parcours de femmes » rassemblant 13 femmes autour de 15 séances thématiques (recherche d'emploi et création d'entreprise mais aussi santé, communication, confiance en soi...);
- un parcours d'« Itinéraire vers l'emploi » en 3 modules (élaboration du projet professionnel, préparation au marché de l'emploi, recherche active clôturée par un forum de recrutement sur-mesure) qui a bénéficié à 23 personnes ;
- le « Café Créa / Café Emploi », rencontre mensuelle au café associatif Le Tilla situé dans la cité des Tilleuls, sur un thème lié à l'emploi ou à la création d'entreprise.
- En termes d'événements, ont été organisés un Forum de l'alternance rassemblant 6 Centres de formation d'apprentis (CFA) et 58 jeunes, et un Forum de recrutement sur-mesure avec l'association C2di, spécialisée dans l'insertion socio-professionnelle des personnes en situation précaire.

La **Mission locale** est l'antenne blanc-mesniloise de la Mission intercommunale réunie pour l'emploi (MIRE) pour les territoires de Bobigny, Drancy et Le Blanc-Mesnil. Son rôle est d'informer, d'orienter et d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi et la formation.

270 jeunes (hors PLIE) accompagnés en 2014 ont eu au moins un contrat de travail soit 309 contrats, dont 73 contrats à durée indéterminée à temps plein, 12 contrats à durée indéterminée à temps partiel et 75 contrats à durée déterminée supérieurs à 3 mois.

La Mission locale a également porté le déploiement de la Garantie Jeunes depuis sa phase d'expérimentation en octobre 2013. Ce nouveau dispositif, qui propose un accompagnement intensif et collectif pendant 12 semaines à temps plein, a bénéficié en 2014 à 298 jeunes, dont un tiers de Blanc-Mesnilois.

Le Blanc-Mesnil dispose **d'une agence Pôle Emploi** sur son territoire. La convention tripartite Etat/Unedic/ Pôle emploi 2015-2018 prévoit la poursuite de la différenciation de l'accompagnement en concentrant les efforts de Pôle emploi sur les demandeurs d'emploi qui en ont le plus besoin. Cet engagement se traduit par le développement de l'accompagnement intensif, qui comprend :

- l'accompagnement renforcé, qui s'adresse aux demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi et ayant besoin d'un accompagnement plus soutenu ;
- l'accompagnement global, qui permet de proposer aux demandeurs d'emploi présentant un cumul de difficultés sociales et professionnelles une réponse coordonnée sur les deux champs ;
- et l'accompagnement intensif des jeunes, qui s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans ayant des problèmes d'accès à l'emploi stable.

D'autre part, Pôle emploi co-finance le Club Ambition Réussite, qui s'adresse exclusivement aux jeunes demandeurs d'emplois issus des quartiers Politique de la ville.

Enfin, parmi les structures actives en matière d'insertion professionnelle des publics très éloignés de

l'emploi, il faut compter la **régie de quartier**. Créée en 2000, elle est installée au cœur de la cité des Tilleuls. Elle regroupe une entreprise d'insertion de nettoyage et d'entretien et un chantier d'insertion de repassage, employant en priorité des Blanc-Mesnilois. Le salarié en insertion devient, auprès des habitants, un ambassadeur de l'amélioration de la qualité de vie de son territoire.

La dynamique partenariale

La Ville a fait le choix en 2010, de regrouper l'ensemble des services dédiés à la recherche d'emploi, à la formation, à la création d'activités et au développement économique en un seul lieu. Installée au-dessus de Pôle emploi au Centre d'affaires Paris Nord, dans des locaux en bordure du quartier prioritaire Nord, la **Maison de l'Emploi et du Développement Economique (MEDE)** comprend l'Association Blanc-Mesnil Développement, la Mission locale et le Service municipal du Développement économique et commercial, de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

Un tel regroupement facilite ainsi les démarches des publics et des entrepreneurs.

En 2014, la MEDE a :

- reçu et accompagné 2 341 demandeurs d'emplois, salariés et créateurs d'entreprises, dont 47% de femmes et 63% de moins de 26 ans ;
- eu un contact physique ou téléphonique avec 276 entreprises ;
- accueilli ou coopéré sur au moins une action avec 149 partenaires : entreprises, investisseurs, bailleurs, syndicats, chambres consulaires, acteurs sociaux, services publics, organismes de formation, structure d'insertion par l'activité économique, association, etc.

La **dynamique partenariale** est aujourd'hui très forte, renforcée par la synergie que permet la proximité physique des acteurs au quotidien qui favorise le resserrement des liens et la complémentarité des offres.

L'agence de Pôle Emploi délivre l'ensemble de son offre de services aux demandeurs d'emploi et aux entreprises et a développé un partenariat avec différentes structures sur différents thèmes : la création d'entreprise avec l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), le parrainage avec l'association Nos quartiers ont des talents (NQT)...

En matière d'emploi, le PLIE a permis d'instituer un partenariat solide entre les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion sur le territoire. Le PLIE instaure en effet une gouvernance partagée entre la Ville et l'Etat qui co-président le PLIE, ainsi que la Région et le Département qui sont signataires du protocole d'accord définissant ses objectifs.

Depuis sa création en 2003, son action repose sur quatre piliers qui prennent en charge, chacun pour leur part, l'accompagnement des publics : Pôle Emploi, la Mission locale, le Projet de Ville RSA et la régie de quartier. Un large réseau d'acteurs s'est tissé autour de ces 4 piliers, réunis chaque année dans un séminaire partenarial.

Par ailleurs, la Ville a initié la création d'un Groupe Emploi en septembre 2014, rassemblant ses principaux partenaires en matière d'emploi : le service municipal du Développement économique, le Projet de ville RSA, la Mission locale, l'Association Blanc-Mesnil Développement et le Pôle Emploi.

Avec la création de la MEDE en 2010, le partenariat s'est élargi au secteur économique avec lequel le Service municipal du Développement économique et commercial est en lien : entreprises locales, investisseurs. La prochaine étape sera de développer et structurer ces relations, dans une logique de partenariat, de façon à rendre plus fluide la collaboration des acteurs de l'emploi avec les entreprises locales et en retour à faciliter les démarches de celles-ci en direction des acteurs de l'emploi.

Le développement de la clause d'insertion a permis quant à elle d'intégrer les maîtres d'ouvrages, et notamment les bailleurs, dans ce réseau partenarial.

Grâce au dispositif de CitésLab, un lien s'est tissé avec tous les acteurs intervenant sur le champ de l'appui à la création d'entreprises : la BGE qui assure une permanence bimensuelle à la MEDE, l'ADIE qui propose des micro-crédits aux porteurs de projets des quartiers, et la plateforme « Initiative 93 » - à laquelle la Ville est adhérente - qui permet d'octroyer des prêts à taux zéro pour les projets de plus grande envergure. Enfin, l'installation d'un premier centre d'affaires de proximité dans le quartier Sud par la société Premier Conseil a permis de diversifier le partenariat sur le volet post-crédation.

Synthèse

Forces – Atouts

- Zones d'activités économiques en proximité, avec projets de requalification
- Localisation géographique stratégique
- Desserte autoroutière, aéroportuaire et en transports publics
- Réserves foncières sur le quartier Nord
- Stratégie municipale volontariste de renforcement des liens avec les acteurs économiques
- Acteurs de l'emploi fortement mobilisés autour d'un partenariat solide et étroit
- Dispositif Garantie Jeunes (Le Blanc-Mesnil, site d'expérimentation)
- Ouverture d'un centre d'affaires de quartier au Sud en 2015 ; projet d'un second au Nord (2016)
- Dispositif CitésLab efficace
- Portage actif de la clause d'insertion
- Une régie de quartier, relais de proximité et acteur central en matière d'insertion

Faiblesses - Contraintes

- Contexte économique global difficile
- Zones d'activités économiques vieillissantes
- Environnement urbain dégradé par endroit, frein à l'installation d'entreprises
- Des commerces en grande difficulté
- Baisse du nombre d'emplois sur la ville
- Eloignement des demandeurs d'emploi les plus en difficulté des structures d'insertion
- Faible niveau de formation et faible adéquation avec le profil des emplois
- Méconnaissance des métiers, des codes professionnels et du monde du travail par les habitants des QPV en recherche d'emploi
- Freins divers à l'emploi : fracture numérique, barrière linguistique, mobilité, casier judiciaire
- Relations distendues entre acteurs de l'emploi et entreprises locales
- Partenariat à renforcer entre acteurs de l'insertion sociale et acteurs de l'emploi

Axes de travail / Enjeux :

- Développement du tissu économique notamment activités à forte valeur ajoutée et soutien à la création d'entreprises.
- Requalification des zones d'activités économiques.
- Revitalisation et diversification du commerce de proximité.
- Densité et qualité du lien entre la Ville et les acteurs économiques.
- Collaboration entre les acteurs de l'emploi et les acteurs économiques.
- Mobilisation et orientation des habitants des quartiers prioritaires en recherche d'emploi sur les territoires.
- Conditions d'employabilité des demandeurs très éloignés de l'emploi (barrières linguistique, numérique, de mobilité).
- Mise à niveau et mise en adéquation de l'offre de formation au regard des besoins économiques.

2. NIVEAU STRATÉGIQUE 2015-2020

2.1 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Une activité économique redynamisée

2 objectifs généraux :

- Aider à l'implantation et à la création d'entreprises sur le territoire
- Revitaliser les quartiers par le commerce et l'artisanat

2.2 EMPLOI

Une dynamique d'emploi relancée

2 objectifs généraux :

- Renforcer l'orientation et la qualification des habitants issus des quartiers prioritaires en recherche d'emploi
- Faciliter l'insertion professionnelle

2.3 LIEN ENTRE LES ENTREPRISES ET LE TERRITOIRE

Des entreprises au service du développement local

2 objectifs généraux :

- Promouvoir l'implication des entreprises dans l'animation et le développement du territoire
- Créer les conditions d'un partenariat stratégique

3. NIVEAU OPÉRATIONNEL 2016

3.1 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Une activité économique redynamisée

2 objectifs généraux :

- Aider à l'implantation et à la création d'entreprises sur le territoire
- Revitaliser les quartiers par le commerce et l'artisanat

■ Aider à l'implantation et à la création d'entreprises sur le territoire : 2 objectifs opérationnels **Sensibiliser les habitants à l'entrepreneuriat et accompagner les porteurs de projets jusqu'à la création et post-crédation**

Pistes d'actions : poursuite du dispositif CitésLab ; projet « Crée ta mini-entreprise » en milieu scolaire ; collaboration avec l'ADIE pour accompagner les porteurs de projets par l'octroi de micro-crédit...

Encourager l'installation d'entreprises sur les quartiers prioritaires

Pistes d'actions : actions de requalification urbaine pour créer un environnement propice à l'installation d'entreprises (réfection de voirie, installation de vidéo-protection, propreté, etc) ; accompagnement du centre d'affaires de quartier ouvert en 2015 dans la cité des Quatre Tours ; projet d'ouverture d'un 2^e centre d'affaires aux Tilleuls en 2016 ; permanence de la BGE à la MEDE ; adhésion à la plateforme Initiative 93...

■ Revitaliser les quartiers par le commerce et l'artisanat: 3 objectifs opérationnels

Attirer et accompagner l'installation de nouveaux commerces, artisans et services de proximité

Pistes d'actions : accompagnement du service Commerce de la MEDE auprès des commerçants ; mise à profit du dispositif de Zone franche urbaine...

Redynamiser les centres commerciaux de proximité et les marchés locaux

Pistes d'actions : mise en place d'appels à projets à partir d'un diagnostic des locaux vacants...

Améliorer la tranquillité publique des espaces commerciaux

Pistes d'actions : démarche préventive de proximité de la Police municipale...

3.2 EMPLOI

Une dynamique d'emploi relancée

2 objectifs généraux :

- Renforcer l'orientation et la qualification des habitants issus des quartiers prioritaires en recherche d'emploi
- Faciliter l'insertion professionnelle

■ Renforcer l'orientation et la qualification des habitants issus des quartiers prioritaires en recherche d'emploi : 4 objectifs opérationnels

Favoriser l'inscription de la clause d'insertion dans tous les appels d'offres

Pistes d'actions : démarche pour favoriser l'inscription de la clause d'insertion dans tous les appels d'offre des marchés publics ; création de partenariats avec les investisseurs privés pour intégrer la clause d'insertion dans les marchés privés...

Initier des pratiques innovantes pour mobiliser les personnes éloignées de l'emploi

Pistes d'actions : dispositifs d'accompagnement intensif du Pôle Emploi ; accompagnement personnel renforcé et sur mesure du PLIE (coaching, etc) ; poursuite de la Garantie Jeunes ; opérations de mobilisation fondées sur des pédagogies innovantes (« Parcours de femmes » ou « Itinéraires vers l'emploi », par ex) ; renforcement de la collaboration avec les structures de proximité (création de Relais Emploi dans les quartiers) et avec les acteurs de l'insertion sociale pour favoriser l'orientation du public ; collaboration avec la régie de quartier...

Revaloriser l'enseignement professionnel

Pistes d'actions : actions de sensibilisation en milieu scolaire pour présenter l'enseignement professionnel ; partenariat avec des établissements d'enseignement professionnel pour favoriser la découverte de ces filières...

Développer la formation professionnelle au regard des enjeux économiques locaux

Pistes d'actions : collaboration avec les entreprises souhaitant s'installer ou se développer sur le territoire pour identifier leurs besoins à venir en termes d'emploi ; développement de formations liées aux filières d'avenir promues dans le cadre du CDT (aéronautique, aviation d'affaires, événementiel) ; Service public régional d'orientation (SPRO).....

■ Faciliter l'insertion professionnelle : 4 objectifs opérationnels

Favoriser le rapprochement entre entreprises et demandeurs d'emploi par l'interconnaissance

Pistes d'actions : renforcement et structuration des relations entre acteurs économiques et acteurs de l'emploi ; opérations pour favoriser une meilleure connaissance des métiers, des codes professionnels et du marché du travail ; organisation de forums de recrutement sur-mesure...

Développer l'économie sociale et solidaire

Pistes d'actions : soutien au développement des activités d'économie sociale et solidaire (régie de quartier) qui créent du lien social et de l'emploi...

Mettre en place des actions pour résorber la fracture linguistique et la fracture numérique, freins à l'emploi

Pistes d'actions : renforcement des actions d'apprentissage linguistique dans une logique d'insertion professionnelle ; projets pour favoriser l'appropriation des outils numériques dans une visée professionnelle...

Agir sur les conditions de mobilité des demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires

Pistes d'actions : renforcement de la desserte en transports en commun des quartiers prioritaires ; augmentation des capacités d'accueil petite enfance ; projets innovants de mode de garde pour des publics en insertion professionnelle...

3.3 LIEN ENTRE LES ENTREPRISES ET LE TERRITOIRE

Des entreprises au service du développement local

2 objectifs généraux :

- Promouvoir l'implication des entreprises dans l'animation et le développement du territoire
- Créer les conditions d'un partenariat stratégique

■ Promouvoir l'implication des entreprises dans l'animation et le développement du territoire : 2 objectifs opérationnels

Encourager les actions d'animation locale menées par des entreprises

Pistes d'actions : accompagnement et promotion des initiatives prises par les entreprises locales en matière d'animation (tournoi interentreprises, par ex)...

Favoriser le développement du mécénat d'entreprises et du sponsoring

Pistes d'actions : création de liens entre les acteurs associatifs (clubs sportifs, etc) et les entreprises...

■ Créer les conditions d'un partenariat stratégique : 2 objectifs opérationnels

Favoriser la collaboration entre les entreprises et d'autres acteurs, notamment locaux

Pistes d'actions : projets partenariaux entre les entreprises et les établissements de formation ; création de passerelles entre les actions de jumelage international et le développement économique du territoire...

Favoriser les conditions d'interconnaissance et de collaboration entre les entreprises locales

Pistes d'actions : création d'espaces d'échanges pour favoriser la rencontre entre les acteurs économiques locaux...

C - PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

1. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Repères

Projet de rénovation urbaine

Un Projet de rénovation urbaine (PRU) 2007-2015 concernant 15 000 habitants et 20% de la superficie du territoire communal.

Environ 128 millions d'euros d'investissements dont 32 millions de subventions de l'ANRU.

Fin des dernières opérations prévue en 2019.

Bilan du PRU : confer supra, partie I.B.1 « Programme de rénovation urbaine ».

Un Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) en cours de montage en 2015.

Territoire concerné : au Sud, le secteur des Quatre Tours ; au Nord, le secteur des Tilleuls et de Chemin Notre Dame.

Parc de logement

Un parc de logement largement dominé par l'habitat collectif :

- quartier prioritaire Sud : 2 476 logements, dont 89% d'appartements, pour 6 140 habitants ;
 - quartier prioritaire Nord : 5 175 logements, dont 86% d'appartements, pour 14 965 habitants.
- 41% de logement social dans la commune en 2011 (37% en Seine-Saint-Denis).

Une prédominance du locatif social :

- 38% des ménages de la commune sont locataires HLM ;
- 64% des ménages du quartier prioritaire Nord sont locataires HLM ;
- 81% des ménages du quartier prioritaire Sud sont locataires HLM.

Les quartiers Nord concentrent 46% de l'offre en logement social de la commune.

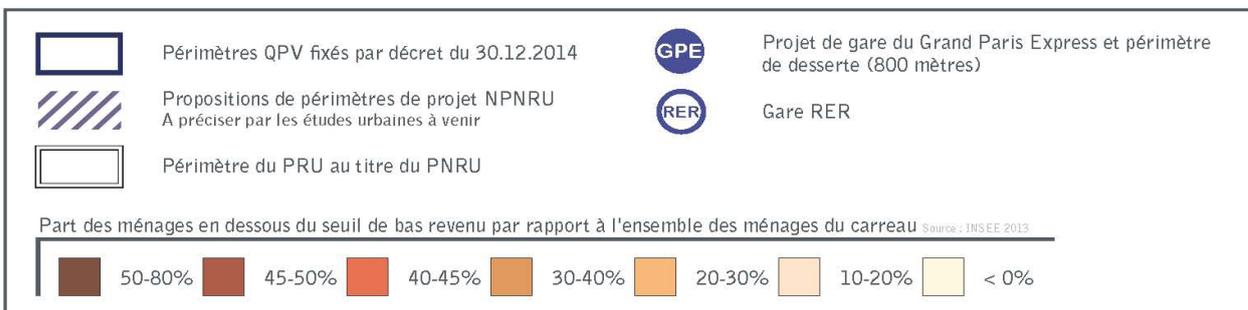
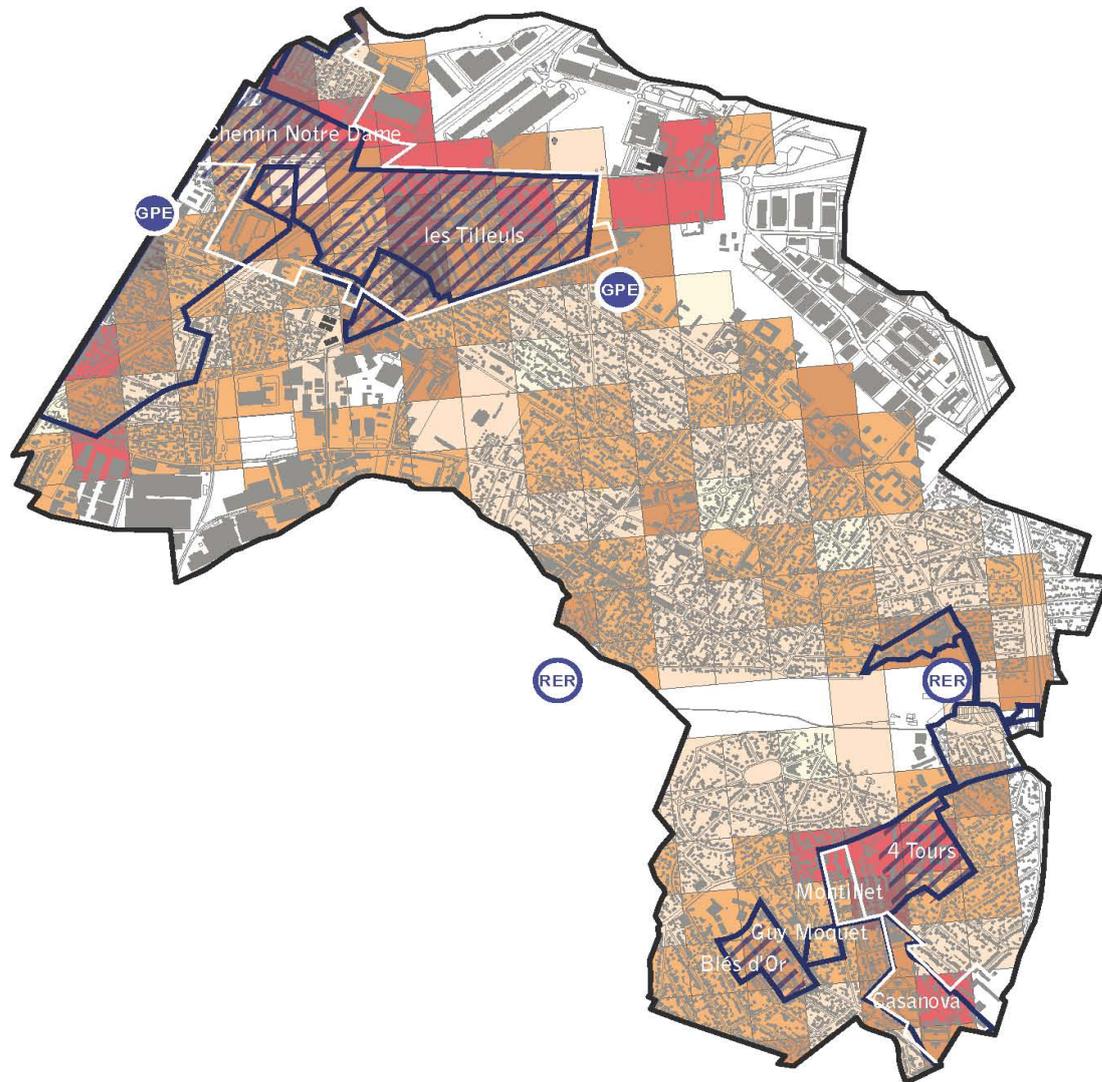
Un habitat social datant pour la plupart des années 1950 et 1960, donc aujourd'hui obsolète et présentant une faible, voire très faible mixité sociale.

Une gestion morcelée du patrimoine social : 20 bailleurs sociaux intervenant sur la Ville, dont 9 sur les périmètres prioritaires (France Habitation, Vilogia, OPH93, Opievoy, Emmaüs Habitat, Logikia, Domaxis, Efidis et la Société Résidences le Logement des Fonctionnaires).

Absence d'office HLM municipal.

Une Conférence intercommunale sur le logement en projet.

Périmètre d'intervention du Nouveau programme national de renouvellement urbain



Transports et mobilité

Prédominance de la voiture comme mode de transport.

Enclavement géographique et insuffisance des modes de transport pour les deux quartiers prioritaires, malgré des configurations urbaines très différentes.

Répartition des modes de transport¹ :

- 45% des personnes qui se rendent ou circulent sur la commune le font en voiture particulière, d'où une problématique de stationnement importante ;
- 34% en mode actif (vélo, marche à pied), un taux élevé qui reflète la faiblesse de l'offre en transport en commun ;
- 21% en transport en commun.

Taux de ménages non motorisés :

- 28% de ménages sans véhicule dans la ville ;
- 31% dans le quartier Nord ;
- 29% dans le quartier Sud.

Etat des lieux

Le quartier Nord

Aménagement et accessibilité

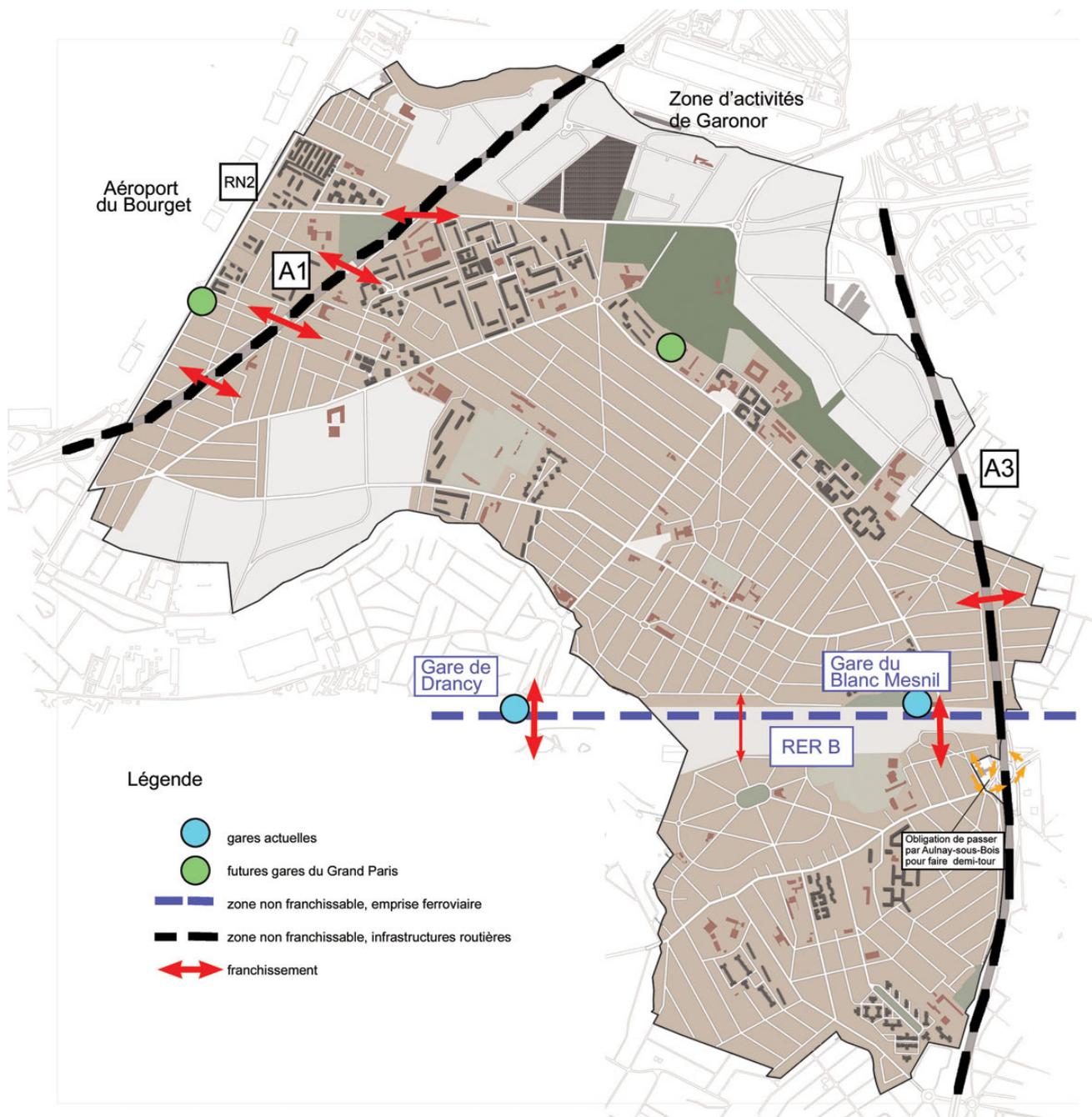
Le quartier prioritaire Nord est un secteur enclavé, confiné et désorganisé. Situé aux confins de la grande nappe d'habitat pavillonnaire de Drancy / Le Blanc-Mesnil / Aulnay-sous-Bois, qui s'est déployée à partir des voies ferrées, il s'inscrit dans un territoire composé de grandes emprises monofonctionnelles (zone aéroportuaire du Bourget, centre commercial régional O'PARINOR, zone d'activité du Coudray, parc urbain...). Cette situation, bien que porteuse d'opportunités par le potentiel économique qu'elle représente, génère néanmoins un enclavement important du secteur.

Urbanisés dans la période d'après-guerre et concomitamment aux grandes infrastructures autoroutières, les quartiers des Tilleuls et de Chemin Notre Dame ont été conçus selon une logique urbaine de grands ensembles collectifs, isolés du reste de la ville et enfermés sur eux-mêmes. La coupure urbaine marquée par l'autoroute A1 mais aussi l'étanchéité de l'ex-RN2 (usage de transit) contribuent encore aujourd'hui à cette situation d'enclavement, qui a généré une dévalorisation de la trame viaire interne et des espaces publics qui la composent.

Malgré la proximité de certains espaces paysagers qualitatifs, et tout particulièrement du parc urbain, le manque de connexions avec ces espaces rend la nature peu présente au sein des quartiers. Quelques « cœurs d'îlots » verts ont été aménagés, notamment dans les cités Bournonville et des Tilleuls, et sont utilisés comme espace de détente. Ces espaces animent la cité et constituent des percées appréciables dans le tissu dense des quartiers pavillonnaires voisins.

La partie ouest du périmètre prioritaire, entre l'avenue Normandie Niémen et l'avenue de la Défense du Bourget, présente une configuration urbaine très différente : il s'agit de lotissements pavillonnaires établis autour d'une trame orthogonale. Ce secteur est confronté aux mêmes fortes nuisances induites par la proximité des grands axes de circulation (ex-RN2, A1) et souffre d'un isolement identique à l'égard du reste de la ville.

1 - Etude Entreprises et Mobilités Services de 2011.



Services, équipements et infrastructures

L'offre en équipements présente des dysfonctionnements : malgré une densité satisfaisante, elle souffre d'un manque de lisibilité dans l'espace urbain. A l'exception du complexe sportif Macé-Le Mansois réalisé dans le cadre du PRU, les équipements sont dans l'ensemble introvertis et éclatés, ne participant pas à l'animation des quartiers. Sur le secteur du Chemin Notre Dame, l'offre de proximité est globalement peu diversifiée et aujourd'hui quasiment inexistante après le départ de structures comme le centre de santé Saint-Charles (appartenant à la Croix-Rouge Française).

L'offre de santé, tout particulièrement, apparaît déficitaire au regard du poids démographique et des difficultés sociales du quartier prioritaire Nord. De même, l'offre en équipements scolaires nécessite d'être augmentée et restructurée, en cohérence avec le futur projet urbain. En effet, au-delà des besoins de

requalification du bâti et d'augmentation de la capacité d'accueil, il apparaît nécessaire de repenser la sectorisation des établissements en articulation avec l'accessibilité piétonne.

L'offre commerciale, enfin, est aussi marquée des plus grandes difficultés. Malgré les efforts de la Ville, le site est aujourd'hui en voie d'abandon, en raison de son offre inadaptée et de son environnement dégradé (confer supra : diagnostic de l'offre commerciale).

Le parc de logement

Le parc de logement social du quartier Nord est aujourd'hui largement obsolète. Une partie seulement du patrimoine a pu faire l'objet de travaux ponctuels d'amélioration sans qu'il n'ait jamais été mise en œuvre de véritable rénovation ambitieuse. Le parc montre aujourd'hui les signes patents d'un besoin d'intervention tant sur les parties privatives que sur les parties communes, notamment sur le plan énergétique.

Il présente une absence de mixité sociale, et ce malgré une volonté de rééquilibrage à l'œuvre dans les opérations récentes qui privilégient l'accession dans les secteurs de concentration du locatif social. Le quartier Nord souffre d'une image particulièrement dégradée et de stratégies d'évitement des locataires, stratégies qui, si elles sont à nuancer en fonction des bailleurs, restent globalement assez marquées. On note deux tendances complémentaires : d'un côté, une population captive, précarisée, plus « sédentaire » en apparence que le reste de la population du Blanc-Mesnil ; de l'autre, un très fort turn-over pointé par les bailleurs chez les nouveaux arrivants sur un quartier, souvent accepté en dernier choix par les locataires.

Sur les franges et autour du secteur, on remarque :

- une mutation régulière du tissu pavillonnaire, compte-tenu de son importance et de son attractivité relative pour des primo accédants sans gros apports personnels,
- de petites opérations d'accession privée, réalisées et livrées ou à l'étude sur les franges immédiates

Le **grand ensemble dit des Tilleuls**, à l'est du périmètre prioritaire, compte plus de 2 700 logements pour environ 8 500 habitants, soit plus de la moitié de la population du quartier prioritaire. Il couvre 37.6 hectares et offre une densité de 70 logements par hectares, à 95% constitués de logement social. Les logements sont constitués d'une majorité de 3-4 pièces.

L'ensemble compte cinq cités différentes :

- **La cité des Tilleuls**, 1 139 logements, 3 862 habitants estimés - Bailleur : SA d'HLM Vilogia. L'ensemble se compose de 18 bâtiments de 4 étages, d'une tour de 16 étages et d'un ensemble de bâtiments de 1 à 2 étages constituant, avec le centre commercial, l'îlot central du quartier.
- **La Cité Espace**, 520 logements, 1 642 habitants estimés - Bailleur : France Habitation. L'ensemble se compose de 9 bâtiments de 4 étages et d'une tour de 13 étages.
- **La Cité Azur**, 470 logements, 1 345 habitants estimés - Bailleur : France Habitation. L'ensemble se compose de deux ensembles de configuration spatiale similaire soit 2 tours de 12 étages et 9 bâtiments linéaires de 4 étages.
- **La Cité Bournonville**, 343 logements, 1 093 habitants estimés - Bailleur : OPH93. L'ensemble se compose de 8 bâtiments de 4 étages et de 2 tours de 10 étages.
- **La Cité Vacher**, 261 logements, 708 habitants estimés - Bailleur : Domaxis. L'ensemble se compose de 9 plots, variant de 3 à 7 étages et de 4 barres de 4 étages.

Les difficultés sociales et urbaines de ce secteur sont importantes.

A proximité de l'ensemble des Tilleuls, se trouve la **cité Marcel Alizard** composée de 224 logements sociaux, hébergeant 608 habitants, gérés par le bailleur OPH 93. Située en limite de l'ancienne Zone urbaine sensible, la cité n'avait pu être retenue dans le cadre du PRU alors même que ses difficultés sociales et ses dysfonctionnements urbains grandissaient. Malgré la récente opération de réhabilitation et la résidentialisation en cours réalisées par le bailleur, elle reste un secteur très fragile.

Au nord de l'autoroute A1, le **secteur du Chemin Notre Dame** compte plusieurs cités d'habitat collectif. Les quatre suivantes relèvent de l'habitat social.

Le **foyer Manouchian**, à l'extrême pointe nord du périmètre, a été construit en 1975. Foyer de travailleurs migrants, il a été repris en gestion directe par l'OPHLM en 1998. Plus qu'un simple lieu d'hébergement provisoire, le foyer Manouchian est devenu un lieu de vie permanent (81 résidents, soit 34%, occupent une chambre depuis plus de 23 ans ; 42% depuis 15 ans). La population du foyer, montre des signes d'une très grande fragilité. Une opération de restructuration est inscrite au PRU et a fait l'objet d'études abaissant sa capacité d'accueil.

La **résidence Germain Dorel** compte 265 logements qui accueillent plus de 760 habitants. Elle relève du bailleur Efidis. Composée de barres parallèles, séparées par des cours qui communiquent grâce à des arcades monumentales, la cité a été inscrite à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1996. Réhabilitée en 1999 dans le respect de la conception initiale de l'architecte, l'amélioration de la qualité d'usage a nécessité une restructuration des appartements pour pallier leur exigüité initiale, ce qui a conduit à une réduction de presque 50% du nombre de logements (491 logements à l'origine). En 2014, l'ensemble a fait l'objet d'une opération de construction d'un parking privatif de 102 places, financée dans le cadre de l'ANRU. Une réhabilitation thermique des bâtiments est en cours. En parallèle de ces opérations, des projets d'accompagnement et de développement social urbain ont été menés. La situation sociale reste très fragile sur le secteur.

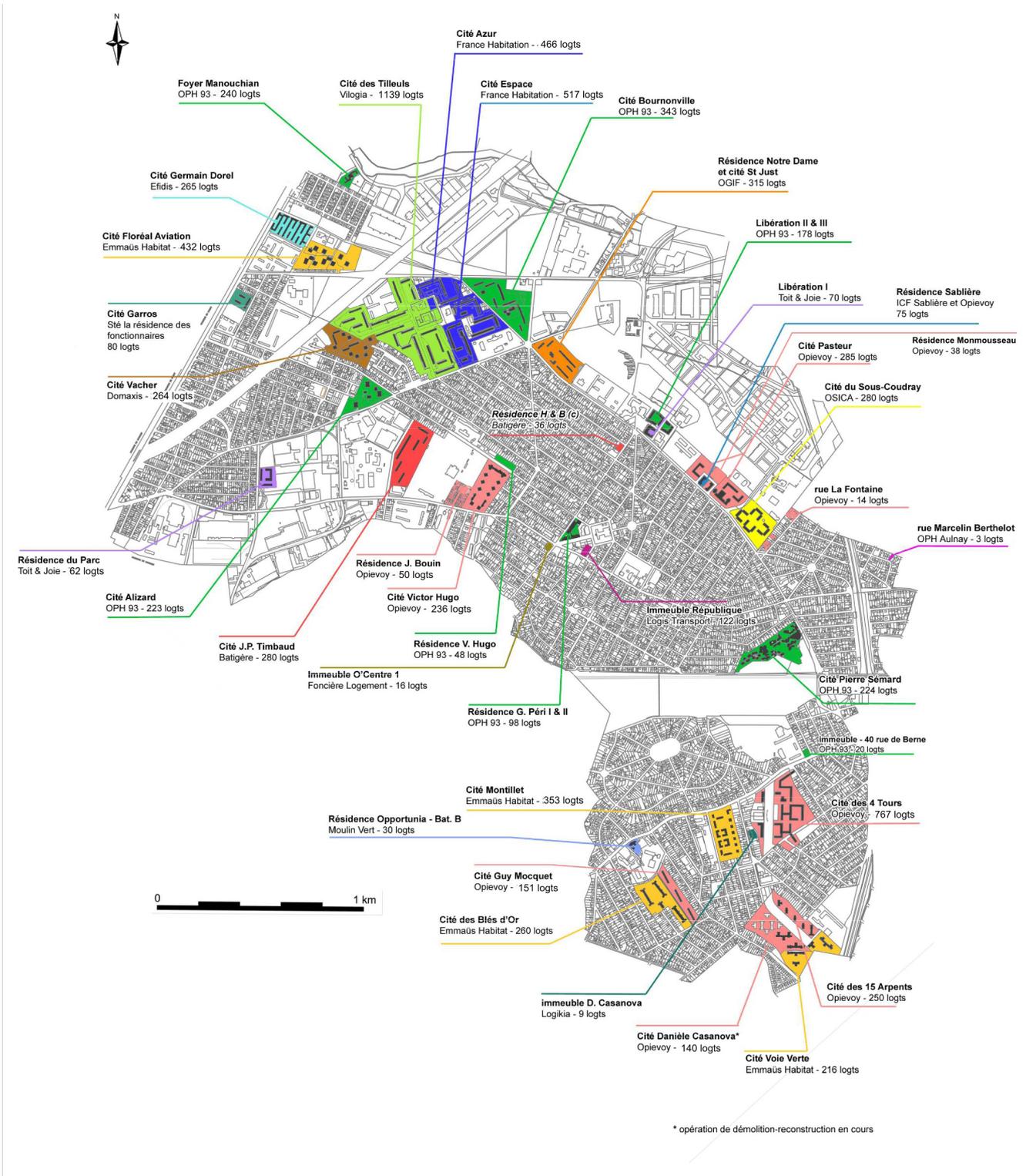
La **cité Floréal Aviation** a été rachetée à l'Immobilière 3F en 2011 par le bailleur Emmaüs Habitat. Elle compte 432 logements soit environ 1 300 habitants. Construite en 1972, elle a fait l'objet d'une réhabilitation conséquente sur le bâti. Une troisième tranche de travaux inscrite dans le PRU portera sur le réaménagement du parking nord et une résidentialisation. L'organisation du stationnement résidentiel et les aménagements liés à l'autoroute A1 seront deux aspects importants pour ces réaménagements. Une enquête de satisfaction réalisée par le bailleur pour mieux connaître ses locataires à la suite de la reprise du patrimoine a permis de révéler que l'ancienneté moyenne dans le logement est de 13 à 14 ans. 63% sont des familles avec enfants, 24% des familles monoparentales. 52 logements sont en sur-occupation. 78% des locataires sont satisfaits de la résidence et de sa gestion. Les motifs d'insatisfaction exprimés sont liés à l'insécurité (squat, dégradation, problèmes de stationnement).

La **cité Roland Garros**, enfin, compte 80 logements sociaux et accueille 280 habitants. Elle est gérée par la Société Résidences le Logement des Fonctionnaires.

Le périmètre compte en outre huit cités relevant du parc privé :

Localisation	Nom de la copropriété	Nombre de logements	Nombre d'habitants estimés
Iris 103 Nungesser Floréal Aviation	résidence Nungesser	92	279
Iris 104 Germain Dorel - Justice	résidence Caravelle	196	547
	résidence Descartes	112	313
	résidence Guynemer	48	126
	cité Justice	190	530
	résidence Normandie Niemen	53	148
Iris 105 Abbé Niort	résidence le Saint-Louis	97	271
	résidence Concorde	90	236

Patrimoine des bailleurs sociaux



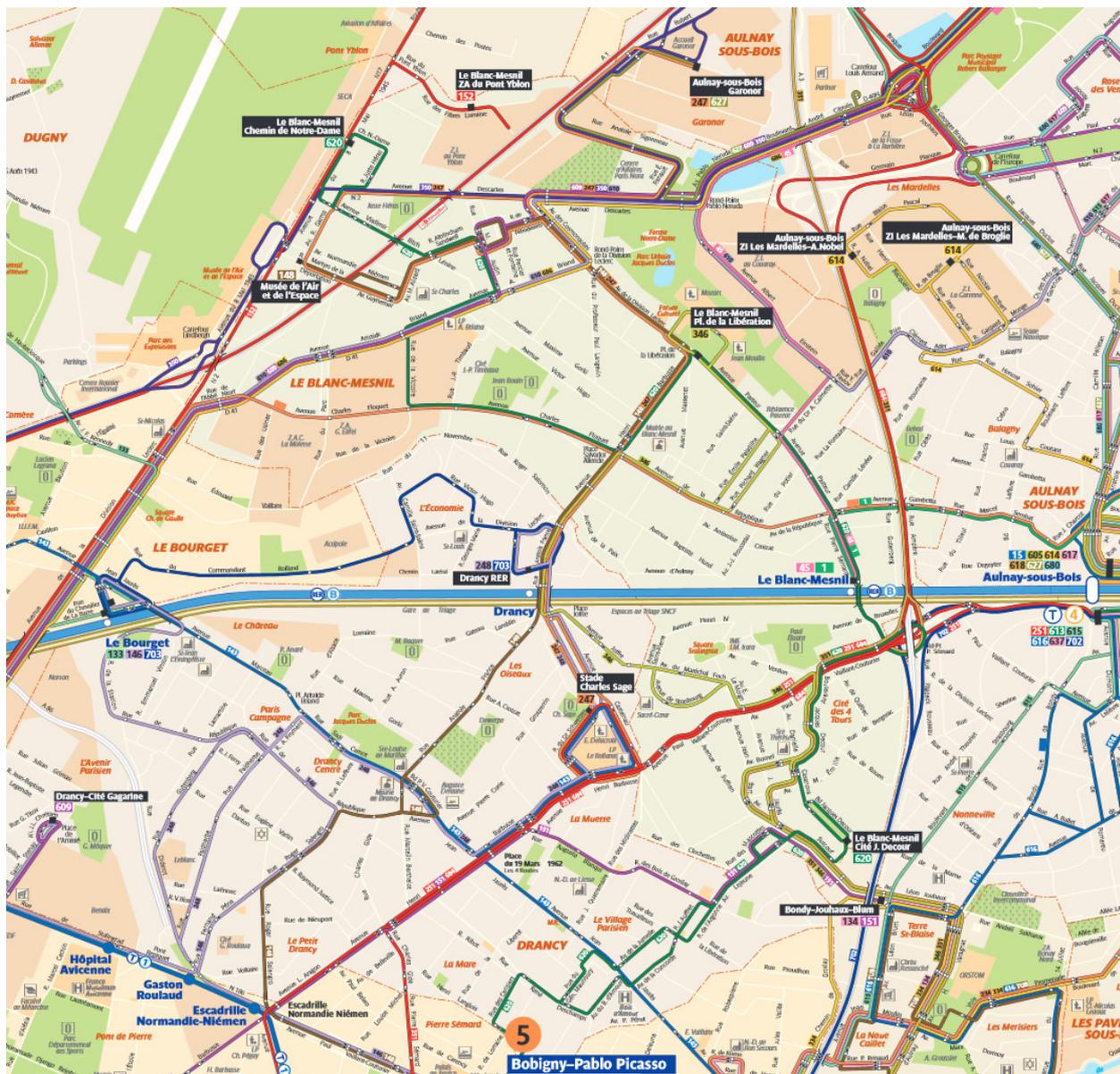
Transports et mobilité

Le quartier prioritaire Nord est traversé par deux grands axes, l'autoroute A1 et l'avenue Descartes ex-RN2, qui ont une fonction principale de transit. Le quartier souffre d'un manque notable de connexion avec son environnement, qui entrave la mobilité des habitants.

L'offre de transports en commun légers est relativement conséquente. Le secteur des Tilleuls est desservi par six lignes de bus (148, 247, 609, 610, 620 et 686) auxquelles s'ajoute une ligne de nuit (N42). Le secteur Chemin Notre Dame est quant à lui moins bien desservi, avec trois lignes de bus (148, 350 et 620) et longé par une quatrième le long de l'avenue du 8 mai 1945 (152).

Ligne de bus	Amplitude	Fréquence en heures de pointe
Ligne 148		
Bobigny - Pablo Picasso / Le Blanc-Mesnil – Musée de l'air et de l'espace	04h43 à 00h49	6 minutes
Ligne 152		
Porte de la Villette / ZA du Pont-Yblon et ZAC des Tulipes	04h27 à 00h30	8 minutes
Ligne 247		
Aulnay-sous-Bois - Garonor / Drancy	/	/
Ligne 350		
Gare de l'Est / Roissypôle	05h25 à 22h30	15 minutes
Ligne 609		
Drancy – Cité Gagarine / Gare de Villepinte	04h25 à 01h20	20 minutes
Ligne 610		
La Courneuve 8 mai 1945 / Gare de Sevran Beaudottes	04h51 à 00h58	18 minutes
Ligne 620		
Le Blanc-Mesnil Chemin Notre Dame / Bobigny - Pablo Picasso	05h30 à 22h33	15 minutes
Ligne 686		
La Courneuve 8 mai 1945 / Pantin – Centre PSA	05h55 à 13h25 14h55 à 22h46	
Ligne N42		
Gare de l'Est / Aulnay-sous-Bois Garonor	Ligne de nuit	30 minutes

Réseau de transports en commun (source RATP)

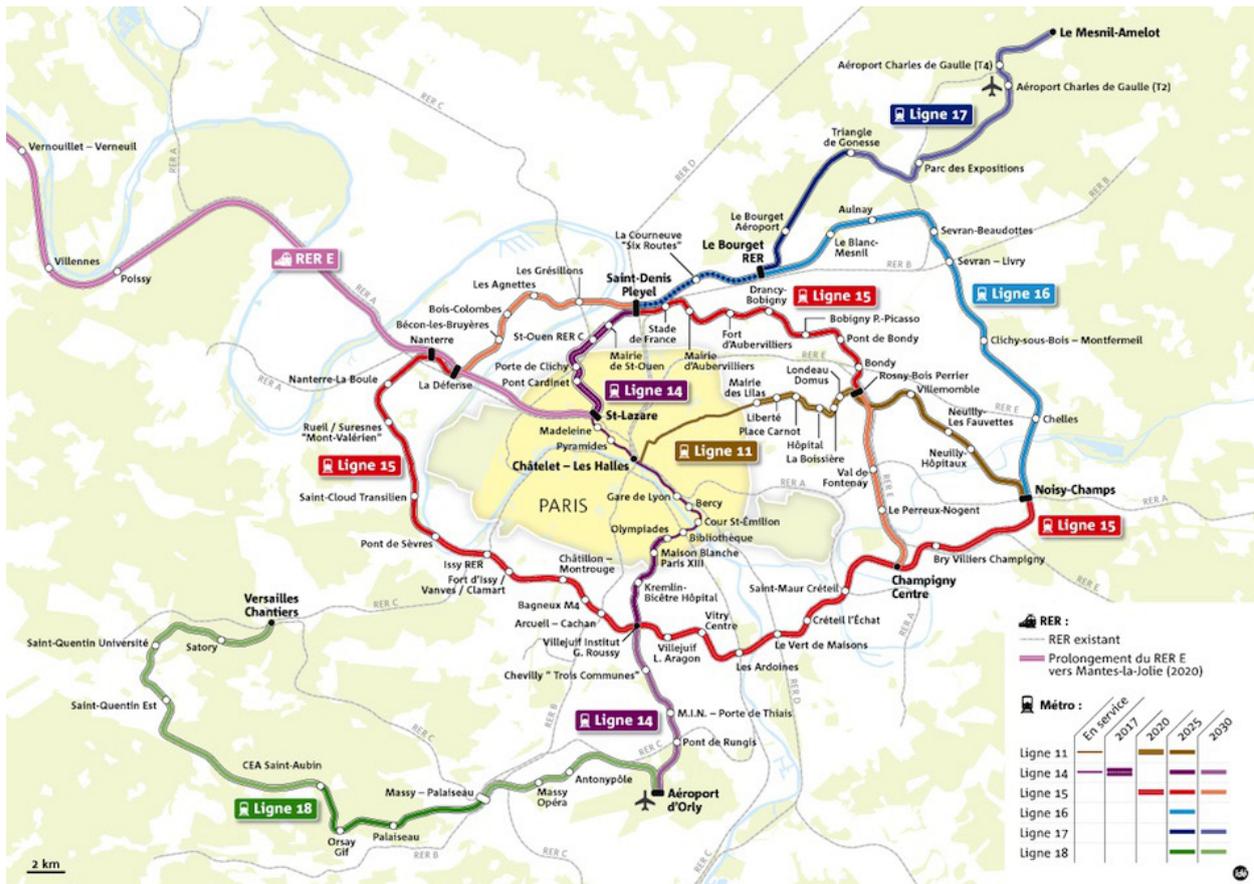


L'implantation de **deux gares du Grand Paris Express** en bordure du périmètre prioritaire, à l'horizon 2025, apportera à terme une réponse forte à cette problématique, en établissant une liaison directe entre le quartier Nord et les pôles stratégiques de la métropole.

La première gare « Le Bourget », localisée le long de l'avenue du 8 mai 1945 (ex-RN2-17) face à l'aéroport du Bourget, sera située sur la ligne 17 reliant Saint-Denis Pleyel au Mesnil-Amelot en passant par l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle. Ayant vocation à donner de la visibilité aux grands équipements (aéroport du Bourget, parc d'expositions, zone d'activité de la Molette, etc), elle constituera également un point d'ancrage structurant pour les habitants du secteur pavillonnaire à l'ouest du périmètre prioritaire.

La seconde gare « Le Blanc-Mesnil » prendra place au carrefour du centre-ville, du quartier des Tilleuls et de la zone économique du Coudray. Située sur la ligne 16, elle reliera Noisy-Champs et Saint-Denis Pleyel via Aulnay-sous-Bois et Clichy-Montfermeil. Elle permettra de désenclaver le quartier des Tilleuls et d'améliorer la desserte d'un grand nombre d'équipements culturels (Théâtre 9) et économiques (zone d'activités du Coudray, centre d'affaires Parinor, Ecopôle).

Plan du futur métro du Grand Paris Express



Le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) dans le quartier Nord

Le projet urbain inscrit dans le dossier de préfiguration de NPNRU concerne, pour le Nord, les secteurs du Chemin Notre Dame et des Tilleuls. C'est un projet ambitieux ; il vise à replacer ce quartier prioritaire dans un cercle vertueux, en offrant à ses habitants un environnement de qualité, conjuguant mixité sociale et bien vivre.

Ce projet se construit plus précisément autour des orientations stratégiques suivantes :

- Renforcer l'attractivité du quartier et créer une dynamique nouvelle grâce aux futures dessertes du Grand Paris Express et à la redynamisation de l'aéroport ;
- Réorganiser le quartier, en le structurant autour d'axes majeurs et de centralités lisibles et qui s'inscrivent dans le réseau ambitionné à l'échelle de la ville ;
- Désenclaver le quartier par rapport au reste de la ville et recréer du lien urbain entre les quartiers eux-mêmes ;
- Apporter une réelle mixité sociale grâce à une densification du quartier ;
- Favoriser un cadre de vie qualitatif avec des espaces verts améliorés et affirmer l'eau comme fil conducteur de l'aménagement.

Un premier travail établi avec l'aide de l'architecte Xavier Bohl a permis d'identifier quelques orientations structurantes :

- La démolition-reconstruction des 2 700 logements sociaux et la construction complémentaire de 2 500 logements en accession à la propriété ;
- Le doublement de la surface du parc urbain ;
- La création de deux centralités ou « cœur de village » sur les carrefours rue Maurice Audin / avenue Descartes et avenue du 8 mai 1945 / avenue Descartes ;
- La création en pieds d'immeubles de 1 500 à 2 000 m² de locaux commerciaux, qui permettront le maintien de l'activité des halles Auchan récemment reprises par Leclerc ;
- Un style architectural classique, avec des bâtiments variant du R+2 au R+6 et offrant des logements plus spacieux, plus lumineux et avec des vues sur les espaces verts. Ces exigences qualitatives seront appliquées sans distinction aux logements sociaux et privés, condition de réussite de la mixité sociale ;
- La conservation et la rénovation de la tour Maurice Audin ;
- L'ouverture de la rue Maurice Audin sur l'avenue Descartes de sorte à tirer les bénéfices de son flux (8 000 voitures par jour) pour l'activité commerciale du quartier ;
- La couverture de l'autoroute A1, à terme.

Le quartier Sud

Aménagement et accessibilité

Le quartier prioritaire Sud est constitué principalement de secteurs d'habitat collectif implantés dans un vaste tissu pavillonnaire. La zone située entre les voies de chemin de fer, l'avenue Paul Vaillant-Couturier, la rue Pierre Sémard et la rue de Berne, constituée de pavillons, fait exception.

La configuration urbaine du périmètre prioritaire faisait état d'un fort enclavement : logique circulatoire en boucle, manque de liaisons avec le quartier environnant, qui a été brisé par les interventions du PRU. Le quartier possède aussi des qualités appréciées par ses habitants : l'échelle de son bâti, sa forme urbaine aérée, la présence des espaces verts, le mail arboré.

La cité se structure autour d'un axe majeur, celui de l'avenue Olympe de Gouges. Ce large mail a été dessiné par André Lurçat afin de relier le secteur avec le quartier des Quinze Arpents par un axe paysager. Ce dernier est cependant majoritairement minéral et peu valorisé. Malgré la présence de mobilier urbain et d'équipements de loisirs (terrain de basket, tables de ping-pong, aires de jeux...) gérés par la Ville, ces espaces sont sous-utilisés et leur qualité urbaine s'est considérablement dégradée.

Services, équipements et infrastructures

Le quartier Sud est plutôt mieux doté que le quartier Nord en services et équipements publics. Il bénéficie d'une offre de santé de proximité avec la présence du Centre municipal de santé Fernand Lamaze et d'une PMI. En matière d'équipements culturels, il compte la bibliothèque Jacques Prévert, totalement rénovée en 2010 et le Deux Pièces Cuisine, et en matière d'équipements sportifs, le complexe Paul Eluard et le gymnase Jacques Decour.

Quant à l'offre commerciale, l'essentiel est concentré sur l'avenue Paul Vaillant-Couturier, auquel s'ajoutent un marché et le centre commercial Danièle Casanova. Ce dernier est déclinant ; un projet de réhabilitation est actuellement à l'étude.

Le parc de logement

L'habitat social est fortement prédominant dans le quartier prioritaire Sud (81% des ménages sont locataires HLM). Les principales cités d'habitat social du périmètre sont les suivantes.

Le secteur Casanova-Quinze Arpents-Voie Verte se trouve à l'extrême sud du périmètre prioritaire :

- **La Cité Casanova**, 167 logements à l'issue du PRU, 153 habitants estimés (opérations de reconstruction en cours) – Bailleur : Opievoy ;
- **La Cité Quinze Arpents**, 250 logements, 734 habitants estimés – Bailleur : Opievoy ;
- **La Cité Voie Verte**, 215 logements, 634 habitants estimés – Bailleur : Emmaüs Habitat.

Construit de 1957 à 1963, ce secteur n'avait jamais été réhabilité du fait de l'ampleur des travaux et des incertitudes de financement. L'ensemble souffre d'une dégradation problématique de l'habitat. De ce fait, là où les loyers sont bas (D. Casanova), le parc s'est spécialisé dans l'accueil des ménages en grande difficulté.

Les cités Quinze Arpents et Voie Verte ont fait l'objet d'importantes réhabilitations dans le cadre du PRU en 2010 et 2011 qui ont permis une réfection importante des logements tout comme des travaux d'isolation. Ces cités sont concernées par l'actuel PRU. Le renouvellement urbain et la requalification de l'habitat du secteur sont en cours. Le projet vise d'une part à désenclaver et mailler les cités pour mieux les connecter à la ville, et d'autre part à renouveler et diversifier l'habitat par la démolition des bâtiments de la cité Casanova au profit de la création d'un nouvel habitat à R+3 et R+4, ainsi que la création de logements type « maisons de ville ». Le patrimoine conservé fait l'objet de réhabilitations lourdes visant à rapprocher les logements des normes actuelles d'habitabilité.

Sur le secteur Casanova, le programme de démolition/reconstruction a subi des retards. Néanmoins, les opérations sont maintenant bien engagées et très attendues par l'ensemble des habitants du quartier.

A l'ouest se trouvent les cités Blés d'Or et Guy Môquet :

- **La Cité Guy Môquet**, 149 logements, 394 habitants estimés – Bailleur : Opievoy ;
- **La Cité des Blés d'Or**, 260 logements, 687 habitants estimés – Bailleur : Emmaüs Habitat.

La cité Blés d'Or, conçue par André Lurçat, a été construite entre 1958 et 1962, selon une organisation en « barres » en R+5 implantées en recul par rapport aux voies publiques, dégagant ainsi des espaces verts et du stationnement. Une opération de réhabilitation lourde portant principalement sur une mise aux normes des bâtiments a commencé à l'été 2005. Un complément à cette réhabilitation est programmé. Par ailleurs, des travaux de résidentialisation ont été engagés en 2014.

Au centre du quartier Sud, on trouve la Cité Montillet et la cité des Quatre Tours.

La **cité Montillet** compte 352 logements à terme, accueillant environ 1 040 habitants. Elle est gérée par Emmaüs Habitat. La cité Montillet a fait l'objet d'une opération de démolition/reconstruction engagée au début des années 2000, dans le cadre du PRU, qui a conduit à démolir la totalité du parc soit 374 logements. 352 logements ont été reconstruits sur site et 21 sur le secteur Nord (Descartes). Aujourd'hui, les travaux de reconstruction du site sont terminés. 21 logements restent à construire en limite Nord du site par l'association Foncière Logement. La mise en œuvre de cette opération de démolition/reconstruction a entraîné une transformation nette des conditions d'habitat des locataires présents puisque l'ensemble de ceux-ci a été relogé dans des logements neufs.

Par ailleurs, la reconstruction a permis une imbrication plus forte de la cité dans la trame de la ville grâce à des bâtiments de faible hauteur, un système de desserte par venelles perpendiculaires à la voie publique et une organisation des façades par rapport aux voies existantes et nouvelles.

La **cité des Quatre Tours**, avec 772 logements pour plus de 2 100 habitants, est la plus grosse résidence du périmètre prioritaire Sud. Elle relève du patrimoine du bailleur Opievoy. Composée de 4 tours de 12 étages et de 3 bâtiments en R+4 aux formes labyrinthiques, elle crée un contraste important de volumes et de perspectives avec le tissu pavillonnaire environnant. Le bâti est vieillissant : sa dernière réhabilitation

complète a été réalisée entre 1997 et 2000 et un ravalement des tours a été effectué de 2012 à 2014. Elle est inscrite au protocole de préfiguration du NPNRU en cours de rédaction dont l'objectif est de programmer une étude sur le fonctionnement des espaces extérieurs en lien avec des possibles interventions sur le bâti (confer infra : «Le NPNRU dans le quartier Sud»).

Une enquête de satisfaction du bailleur auprès de ses locataires en 2013 montre qu'il y a un attachement des résidents à la cité puisque 45% des locataires y habitent depuis plus de 15 ans. 50% perçoivent les minima sociaux et 80% touchent l'Allocation personnalisée pour le logement. Au premier trimestre 2014, il y avait 25% d'impayés de loyers. 17% sont des familles monoparentales. On note un pourcentage élevé de personnes âgées.

Enfin, le quartier prioritaire Sud comporte une extension sur le quartier du Centre : à proximité de la gare RER du Blanc-Mesnil, juste au-dessus des voies ferrées, **la ZAC Pierre Sénard** est installée sur un terrain de 6 hectares. La cité compte 225 logements, pour plus de 630 habitants, et est gérée par le bailleur OPH93.

Cité en bois, dessinée par l'architecte Iwona Buczkowska et construite entre 1986 et 1992, cet ensemble se compose de logements et de commerces à rez-de-chaussée sur rue. Sur les 500 logements prévus initialement, seuls 225 ont été construits. Un large espace vert a été maintenu en limite des voies ferrées. Cette opération avait pour objectif de composer une centralité, adossée à la gare RER. Toutefois, son caractère structurant semble aujourd'hui limité et l'ensemble présente des signes de vétusté et offre une image peu valorisée du quartier de la gare.

Transports et mobilité

Le quartier prioritaire Sud bénéficie d'une desserte routière et en transports en commun conséquente, avec la présence de la gare RER du Blanc-Mesnil et de l'échangeur autoroutier (A3). Par ailleurs, l'avenue Paul Vaillant-Couturier est un axe majeur de desserte qui regroupe services et commerces. Toutefois, les secteurs au sud du périmètre prioritaire (cités des Quinze Arpents, Casanova et Voie Verte) sont assez éloignés de ces infrastructures et le quartier Sud dans sa globalité reste de fait isolé du reste de la ville, par le triage SNCF qui constitue une coupure urbaine très forte.

La majorité des pôles générateurs de transports (pôles d'activité, centres commerciaux, établissements scolaires et établissements de santé) étant principalement localisés au nord des voies ferrées, les liaisons entre le Nord et le Sud sont indispensables pour permettre aux habitants du quartier Sud de bénéficier de l'ensemble des services présents sur la commune. Or, si le réseau de bus a été récemment restructuré et renforcé à l'occasion de l'arrivée du RER B+, des efforts d'amélioration et de fluidification des transports en commun sont encore à poursuivre et à amplifier pour garantir la qualité de ces liaisons. Aujourd'hui, le quartier est desservi par six lignes de bus (dont une de nuit) mais seulement deux le connectent directement au Nord et au Centre (lignes 346 et 620), les trois autres le traversant d'ouest en est.

Par ailleurs, la zone autour de la gare RER du Blanc-Mesnil appelle une mutation profonde visant à revaloriser le secteur et améliorer sa connexion aux autres quartiers de la Ville.

Ligne de bus	Amplitude	Fréquence en heures de pointe
Ligne 251		
Bobigny - Pablo Picasso / Gare d'Aulnay-sous-Bois	04h45 à 22h10	7 minutes
Ligne 346		
Rosny 2 Nord / Le Blanc-Mesnil – Place de la Libération	05h à 21h30	14 minutes
Ligne 351		
Nation / Roissy-pôle Gare RER	05h00 à 21h37	12 minutes
Ligne 620		
Le Blanc-Mesnil Chemin Notre Dame / Bobigny - Pablo Picasso	05h30 à 22h33	15 minutes
Ligne 684		
Porte de Pantin / Pantin – Centre PSA	05h45 à 13h23	
	14h55 à 22h46	/
Ligne N 140		
Gare de l'Est / Aéroport Roissy-Charles de Gaulle	Ligne de nuit	/

Le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) dans le quartier Sud

Le projet urbain inscrit dans le dossier de préfiguration de NPNRU concerne, pour le Sud, la cité des Quatre Tours. En effet, si la réhabilitation du bâti a été effectuée dans le cadre du PRU, les espaces extérieurs et les espaces publics restent à améliorer. La forme des immeubles crée de vastes espaces communs en cœur d'îlot, pour la plupart enclavés, déconnectés des voiries publiques ; et la délimitation entre les espaces publics et privés manque de lisibilité et de hiérarchisation.

Pour résoudre ces dysfonctionnements urbains, les objectifs fixés pour les interventions qui seront menées dans le cadre du NPNRU sur ce secteur sont :

- Valoriser le quartier et le structurer autour d'un mail paysager ;
- Désenclaver et améliorer la lisibilité du quartier ;
- Améliorer les circulations internes et le stationnement.

Éléments communs

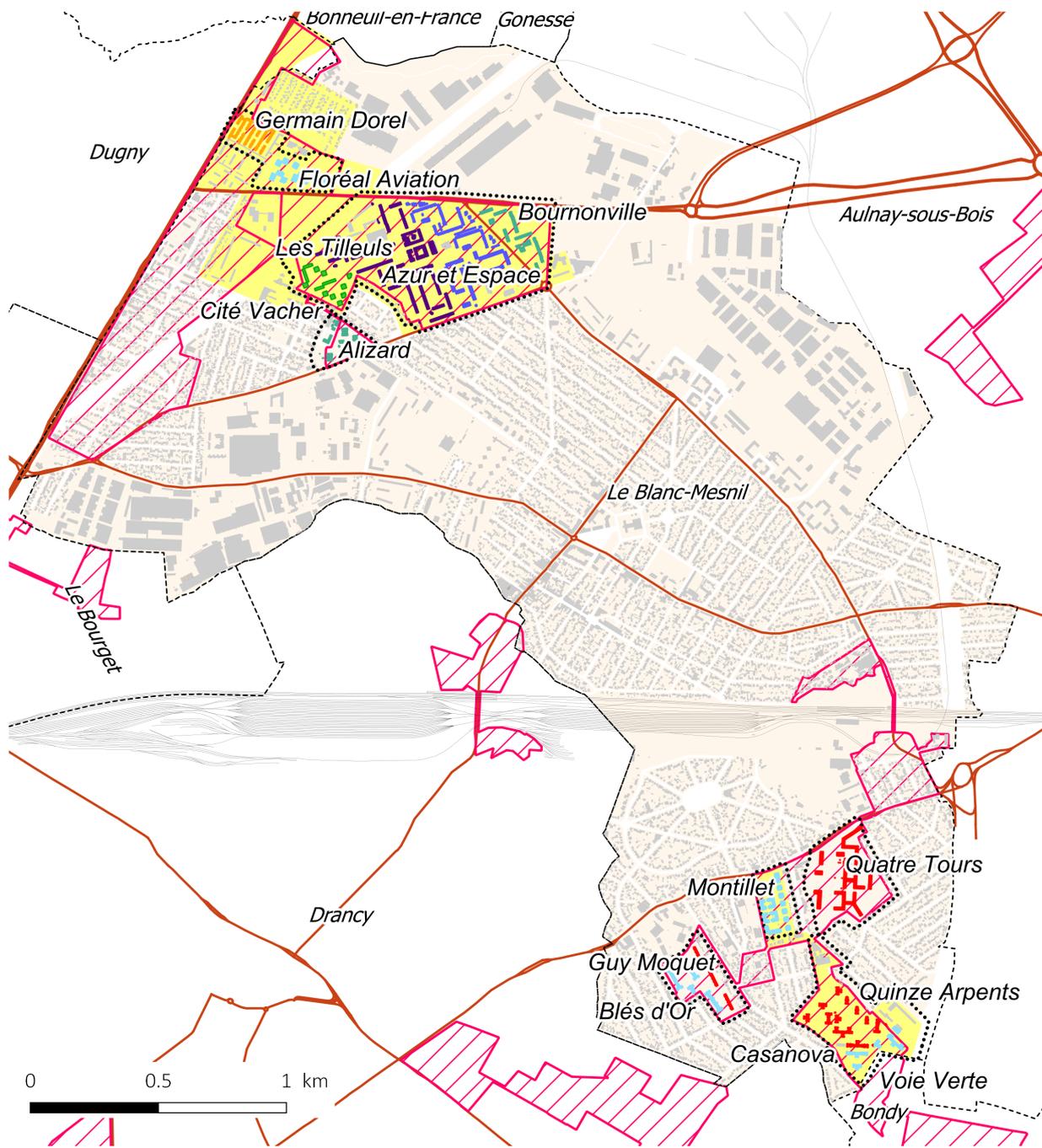
La gestion urbaine de proximité (GUP)

Les deux quartiers sont concernés par des opérations de renouvellement urbain : celles relevant du PRU qui sont encore en cours (fin des dernières interventions prévue à l'horizon 2019) et celles à venir, prévues dans le cadre du NPNRU. L'ampleur de ces opérations, au regard des transformations territoriales qu'elles portent autant que du volume des financements qu'elles mobilisent, rend cruciale la question de la gestion urbaine de proximité, garante de la pérennisation des investissements et de l'appropriation de ces transformations par les habitants.

Un travail sur la GUP est mené, mobilisant les différents acteurs concernés, coordonné par l'équipe du PRU. La démarche engagée concerne 14 résidences pour un total de 5 758 logements gérés par 7 bailleurs sociaux différents :

- au Nord : cités des Tilleuls, Azur, Espace, Vacher, Alizard, Germain Dorel, Floréal Aviation ;
 - au Sud : cités des Quatre Tours, Montillet, Guy Môquet, Blés d'Or, Casanova, Quinze Arpents et Voie Verte.
- Le territoire d'intervention couvre une grande partie du périmètre des quartiers prioritaires, à l'exception, pour le quartier prioritaire Nord, de la zone pavillonnaire à l'ouest, et pour le quartier Sud, de la zone pavillonnaire au nord et du secteur autour de la cité Pierre Sémard.

Périmètre des territoires concernés par la démarche de Gestion urbaine de proximité (GUP)



- Territoires concernés par la démarche GUP
- Périmètre du PRU
- Périmètres des quartiers prioritaires

Réalisation Ville du Blanc-Mesnil, Mission PRU/GUP, Mai 2015.
Sources Ministère de la ville, de la Jeunesse et des sports, Fond de Plan: DGFIPr Données OpenStreetMap.

Patrimoine des Bailleurs

- Domaxis
- Efidis
- Emmaus Habitat
- France Habitation
- OPH 93
- OPIEVOY
- Vilogia



Un diagnostic relatif à la gestion urbaine de proximité a été réalisé en juillet 2015, qui a permis d'identifier les problématiques suivantes :

■ **Propreté et gestion des déchets**

La gestion des déchets ménagers s'effectue selon différents modes selon les sites, chacun générant ses propres difficultés. Des problèmes de propreté et de vandalisme des locaux sont constatés dans le cas de collecte dans des locaux en pied d'immeuble. L'installation de bornes enterrées, si elle facilite le tri, doit faire l'objet d'interventions pour être mieux adaptée au stationnement et soulève aussi la question des usages (constat régulier de dépôt de sacs au pied des bornes). Le travail de sensibilisation au tri des emballages en direction des locataires demande à être poursuivi, de même que les équipements (bacs) et la signalétique, défectueux sur certains sites, doivent être complétés. En matière de recyclage, les quartiers prioritaires sont équipés de très peu de bornes à verre et on constate un nombre croissant de bornes textiles sauvages.

La gestion des encombrants est compliquée sur l'ensemble du territoire. Les locaux encombrants, quand ils existent, sont peu utilisés, les calendriers de collecte peu respectés, et la typologie des déchets relevant des encombrants mal connue. S'ajoutent également des dépôts sauvages, nombreux. Malgré le travail mené par les équipes de proximité des bailleurs et des interventions externes (SEAPFA pour les déchets de chantier, déchets électroniques et ménagers ; maraude bihebdomadaire de la régie de quartier sur le patrimoine de Vilogia), la gestion des encombrants reste un poste lourd, en volume et en coûts.

Le nettoyage des espaces extérieurs est délégué à des entreprises extérieures pour la plupart des bailleurs. Certains sites sont confrontés au problème de jets par les fenêtres (poubelles, nourritures...) ainsi qu'aux dépôts de pain, attirant les nuisibles (rats et pigeons).

■ **Déplacements et gestion du stationnement**

Le stationnement sauvage est fréquent, appelant des aménagements à ce jour insuffisants. Des actes de vandalisme sont constatés sur les barrières de stationnement et lors de la résidentialisation de parkings. Ainsi, aux Tilleuls, les espaces « libres » de construction sont utilisés pour une large part en espaces de stationnement. Entre 20 et 40% des ménages, selon les cités, ne disposent pas de véhicule automobile mais le stationnement est pourtant une problématique importante en matière de cadre de vie sur le grand ensemble.

A la cité des Quatre Tours, un vaste espace de stationnement souterrain de deux étages a été condamné à la suite de différents incendies et difficultés de gestion. L'ensemble des stationnements se fait donc en surface, avec une problématique de stationnement sauvage importante, qui a un impact sur les circulations et le fonctionnement de la résidence.

La mécanique sauvage, ponctuelle ou régulière, voire professionnelle, existe sur plusieurs points localisés, occasionnant des nuisances (dégradation des sols, déversement d'huiles), amplifiant les problématiques de stationnement et contribuant à dégrader l'image du quartier, au même titre que les voitures épaves et les voitures brûlées.

Les locaux vélos posent des problèmes de fonctionnement importants et ne sont donc pas souvent pris en compte dans les projets de résidentialisation et/ou réhabilitation.

Enfin, les travaux en cours ou en attente dans certains secteurs laissent les trottoirs dans des états dégradés, peu adaptés aux personnes à mobilité réduite.

■ **Gestion des espaces verts du domaine privé des bailleurs**

Les espaces verts sont victimes de dégradations et sont dans l'ensemble aménagés et entretenus à minima.

La gestion des aires de jeux est différente selon les quartiers : dans le Nord, les bailleurs supportent majoritairement leur entretien et leur installation (15 aires de jeux Bailleurs contre 2 aires de jeux Ville) alors que dans le Sud, la Ville a installé et gère la majorité des aires.

■ **Actes de vandalisme et médiation**

La gestion des actes de vandalisme représente un coût conséquent, pour autant qu'il puisse être mesuré. Les principaux actes sont liés à l'occupation des halls, tags et dégradations de parking. Sur certains sites où les détériorations de biens sont hebdomadaires, voire journalières, les équipes de gestion peinent à suivre le rythme des réparations, mais également à les signaler.

Si le secteur des Tilleuls et le quartier Sud voient l'intervention du club de prévention spécialisée GRAJAR 93, il n'y a plus de dispositif de prévention/médiation à l'œuvre sur le secteur du Chemin Notre Dame.

■ **Gestion des chantiers**

Celle-ci est une question lourde d'implications en termes de nuisances sur le cadre de vie et d'adhésion des habitants aux opérations de changement. Des efforts d'amélioration de gestion, avant, pendant (notamment gestion des déchets) et après les chantiers, sont à entreprendre.

■ **Insertion**

L'insertion est une autre question centrale, encore insuffisamment prise en compte. Si des efforts sont menés localement, notamment par le recours aux services de la régie de quartier et par le portage actif de la clause d'insertion par un poste dédié de facilitateur au sein de l'Association Blanc-Mesnil Développement, l'objectif d'insertion dans la gestion et l'évolution du cadre de vie doit être conforté, notamment par une extension de la clause d'insertion aux marchés de gestion.

■ **Problématiques sanitaires et sociales**

Les équipes de gestion de proximité sont en contact, dans l'exercice de leurs missions, avec un public présentant des situations psychiques, sanitaires et/ou sociales fragiles, voire en voie de marginalisation (cas de psychiatrie, de prostitution, de personnes sans-domicile, de toxicomanie). Le diagnostic rejoint ici celui mené par le Contrat local de santé de préfiguration en 2012, qui attestait d'une problématique forte en matière de santé mentale sur le territoire. Les difficultés individuelles rencontrées peuvent être lourdes, occasionnant des situations complexes à gérer, devant lesquelles les équipes peuvent se retrouver démunies.

Par ailleurs, les conditions de vie liées à l'environnement extérieur mais aussi à la qualité du logement suscitent des problématiques sanitaires fortes (problèmes d'humidité, voire d'insalubrité, etc.). En parallèle d'un travail urbain sur la remise en état qualitative du cadre de vie et de l'offre de logement, un travail de sensibilisation et d'accompagnement aux « bons usages » du logement est à consolider, pour intervenir de façon globale sur le bien-être des résidents et favoriser la pérennité des investissements réalisés sur le bâti.

■ **Information et participation des habitants et usagers**

La question est d'importance, tant elle influe sur le degré d'adhésion des habitants aux interventions effectuées sur leur territoire de vie. A ce titre, une meilleure communication entre les différents acteurs (bailleurs/Ville ; bailleurs/locataires ; Ville/habitants) est préconisée.

L'enjeu d'information et de participation des habitants passe aussi par une aide à la structuration et un accompagnement des amicales de locataires, qui figurent parmi les interlocuteurs référents pour les équipes de gestion au quotidien, comme pour l'ensemble des acteurs du renouvellement urbain dans la conduite du changement. On constate des disparités entre les secteurs sur ce plan : si certains ont des amicales très dynamiques et impliquées dans l'animation de leur résidence (Alizard, Blés d'Or), d'autres peinent à mobiliser les locataires.

Le plus gros obstacle rencontré dans le cadre de la démarche de GUP, qui a un impact sur le traitement de l'ensemble des problématiques ci-dessus évoquées, provient de la difficulté à maintenir des équipes de gestion complètes et stables sur les territoires. Les absences et turn-over sont fréquents, les difficultés de recrutement réelles à certains endroits. Cette instabilité ne facilite pas la création de lien avec les locataires

et les partenaires, et rend compliquée les actions de formation sur des problématiques spécifiques rencontrées sur le territoire (gestion des situations d'agressivité ou de public en situation de souffrance psychique, par exemple).

La GUP fait intervenir un nombre important d'acteurs à des degrés divers.

La gestion quotidienne est assurée par les équipes de gestion des bailleurs (gardiens et responsables de sites), des services municipaux (équipes du Centre technique municipal, service ProxiMesnil, Police municipale) et du SEAPFA (pour la collecte des déchets ménagers).

La régie de quartier, créée en 2000, intervient également via son entreprise d'insertion de nettoyage et d'entretien.

Des actions transversales de sensibilisation et d'accompagnement des locataires au respect du cadre de vie sont organisées par les services Développement social urbain des bailleurs, associés ou non aux services municipaux.

Les amicales de locataires peuvent, pour certaines, avoir une fonction de relais pour ce type d'action ou être à l'origine d'animations de quartier.

Enfin, la régie de quartier, à travers les projets menés par son animatrice environnement (sensibilisation aux éco-gestes, installation du tri sélectif, animation d'un jardin pédagogique et d'ateliers plantation en pied d'immeuble), le SEAPFA et la Ressourcerie 2 mains sont également relais en matière de sensibilisation à l'amélioration du cadre de vie.

Cette démarche est amenée à être poursuivie, conformément au cadrage départemental relatif à la Gestion urbaine de proximité. Une convention-cadre sera ainsi élaborée, s'appuyant sur le bilan de la précédente convention et sur des orientations générales issues d'un diagnostic réactualisé en 2015. Dans un second temps, une convention sera faite par quartier, puis un plan d'action opérationnel, plus précis.

Un habitat privé dégradé

Une partie du parc privé souffre de difficultés urbaines et sociales importantes : retards dans les travaux d'entretien des parties communes, dégradation de l'environnement, intrusions, stationnement sauvage, difficultés de collecte des ordures ménagères, sur-occupation des logements, niveaux importants d'impayés, procédures de recouvrement suspendues... Le bâti est souvent dégradé ; certains logements relèvent de l'habitat indigne, voire de l'habitat insalubre.

Les problématiques, variables d'un site à un autre, sont nombreuses, et certaines copropriétés sont en situation critique. Le phénomène concerne les deux quartiers prioritaires.

Au Sud, une étude a été réalisée par le Pact Arim 93 en 2011-2012 sur les secteurs d'habitat privé en complément d'une étude menée en 2007-2008, en vue de mettre en place des actions de lutte contre l'habitat indigne. L'étude avait confirmé le besoin d'intervention et abouti à la préconisation de dispositifs pour traiter les problèmes de dysfonctionnements constatés.

La mise en place d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat Renouvellement urbain (OPAH-RU) d'une durée de 5 ans sur l'avenue Paul Vaillant-Couturier, le secteur d'entrée de ville côté Aulnay-sous-Bois et les adresses d'habitat collectif privé, ainsi que d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) pour une durée de 3 ans en secteur pavillonnaire, avait été étudiée. Elle est aujourd'hui mise en suspens, mais d'autres scénarios d'intervention sont en cours d'examen pour la mise en place de dispositifs opérationnels alternatifs.

A la suite de sollicitations de certains syndics de copropriété, et tout particulièrement des Caravelles, et avec le soutien du Préfet, la Ville souhaite s'engager dans une démarche de requalification de ces copropriétés, dans l'objectif d'une action globale à destination des habitants des quartiers prioritaires, réaffirmé par la récente signature de la convention entre l'ANAH et l'ANRU. Elle prévoit ainsi, avec le

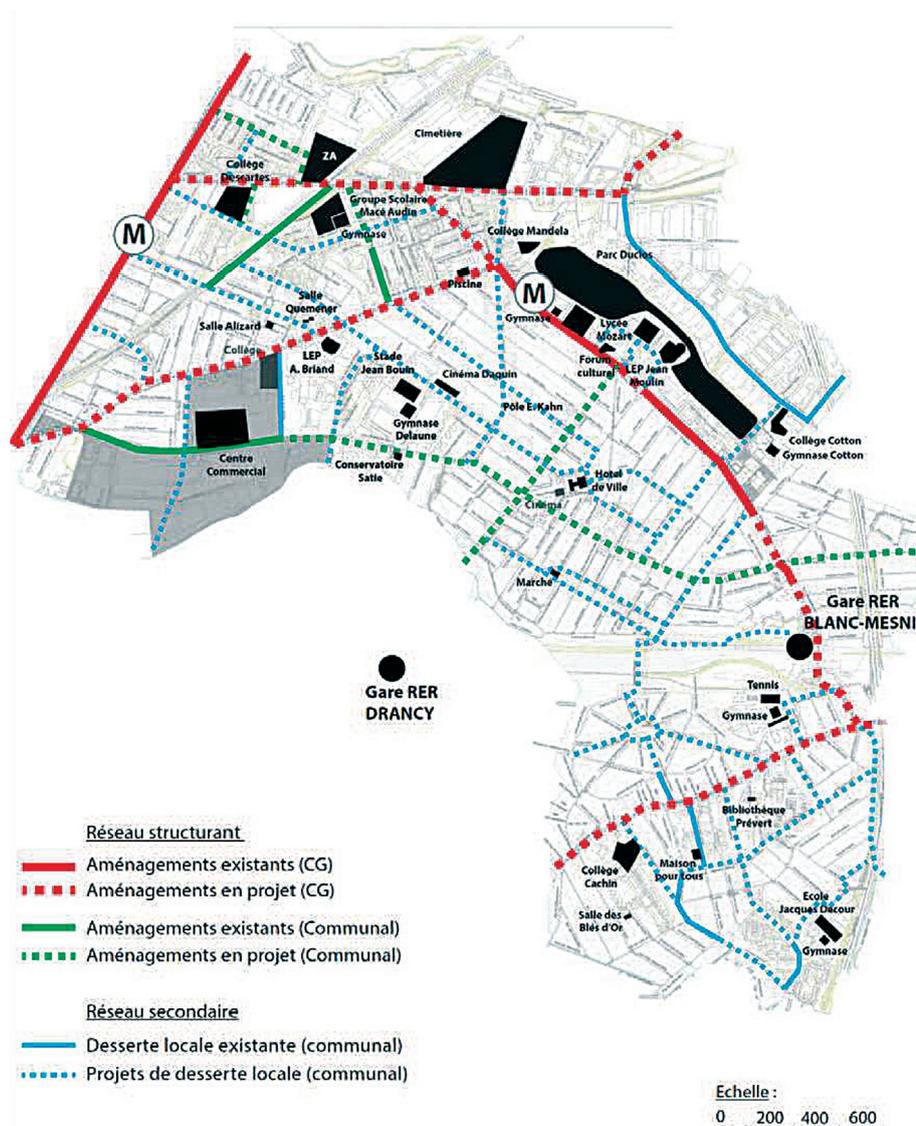
soutien de l'ANAH, la conduite d'une étude-diagnostic sur l'habitat privé et les grandes copropriétés du secteur Nord de la commune, dans la perspective d'un accompagnement à la mise en place de dispositifs du type Plan local de sauvegarde (PLS) ou Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur les copropriétés identifiées comme étant les plus en difficulté.

Promotion des liaisons douces

Les quartiers prioritaires sont concernés, comme l'ensemble du territoire communal, par une réflexion sur les mobilités douces, dans une double logique de développement durable et de reconquête de l'espace public. Des actions de requalification du réseau viaire et de promotion des liaisons douces sont ainsi envisagées, pour faciliter les circulations.

La Ville a fait le choix de mettre à l'étude un **Schéma directeur des itinéraires cyclables**, qui permette à la fois de relier les lieux d'activités (entreprises, commerçants, services publics) et de développer des itinéraires de découverte du patrimoine architectural et arboré. Ce projet de plan s'inscrit dans les enjeux du développement durable tel que définis par la Ville : environnement, santé, mobilité, développement économique et alternative aux déplacements automobiles.

Plan du schéma cyclable retenu



Synthèse

Forces – Atouts

Commun aux deux quartiers

- Finalisation du PRU ; ambitieux projet NPNRU
- Démarche partenariale de GUP
- Mise en place prochaine du Conseil citoyen
- Projet de Conférence intercommunale sur le logement
- Réflexion sur un soutien à l'habitat privé

Nord

- Desserte autoroutière ; 2 gares du Grand Paris Express en 2025
- Proximité d'infrastructures économiques
- Proximité d'espaces paysagers
- Espaces libres à exploiter
- Projet d'étude sur les copropriétés dégradées
- Des acteurs de proximité investis dans l'animation de la vie sociale locale
- Marché hebdomadaire

Sud

- Proximité gare RER et autoroute
- Amicales de locataires actives par endroits
- Mail paysager, espaces extérieurs arborisés
- Avenue commerçante avec offre correcte, marché hebdomadaire

Faiblesses - Contraintes

Commun aux deux quartiers

- Prépondérance du locatif social
- Coupures urbaines créant un isolement
- Offre en équipements déficitaire et/ou en attente de requalification
- Desserte en TEC légers insuffisante ; taux de motorisation inférieur à la moyenne communale
- Difficultés d'accès au logement
- Fortes problématiques GUP ; cadre de vie générateur de nuisances lourdes
- Dynamique associative fragile ; faiblesse des relais de mobilisation et création de lien social
- Image dévalorisée, cités peu conviviales et sentiment d'insécurité

Nord

- Cadre urbain enclavé, désorganisé ; absence d'espace public fédérateur
- Dégradation globale du cadre de vie : bâti, espaces extérieurs, incivilités, etc
- Parc de logement social obsolète
- Habitat privé en difficulté, voire dégradé
- Zones d'activité économique vieillissantes
- Offre commerciale faible et dégradée

Sud

- Cadre urbain enclavé et peu lisible
- Espaces verts peu valorisés, en voie de dégradation
- Bâti vieillissant
- Fortes problématiques GUP en matière de stationnement et de gestion des OM
- Centre commercial et marché en difficulté

Axes de travail / Enjeux :

- Interventions sur le bâti : habitat social vieillissant, habitat privé dégradé.
- Réaménagement de la structure urbaine des quartiers concernés par le NPNRU, en vue de leur intégration dans le reste de la ville.
- Densité et qualité de l'offre en services, équipements et commerces.
- Mixité sociale : accès au logement et fluidité des parcours résidentiels.
- Accessibilité et notamment qualité de la desserte en transports en commun.
- Convivialité de la vie sociale et sécurité du cadre de vie ; revalorisation de l'image des quartiers.
- Prise en compte de l'exigence de développement durable.
- Pérennité des investissements.
- Dynamisme de la vie sociale et associative ; adhésion des habitants aux changements.

2. NIVEAU STRATÉGIQUE 2015-2020

2.1 HABITAT

Un habitat rééquilibré et revalorisé

2 objectifs généraux :

- Favoriser la mixité sociale en travaillant sur les parcours résidentiels des habitants, notamment ceux des quartiers prioritaires
- Lutter contre l'habitat privé dégradé

2.2 AMÉNAGEMENT URBAIN ET INFRASTRUCTURES

Des quartiers accessibles intégrés à leur environnement

3 objectifs généraux :

- Structurer et désenclaver les quartiers prioritaires
- Améliorer les interactions des quartiers prioritaires avec leur environnement
- Mettre à niveau l'offre d'équipements et d'infrastructures des quartiers prioritaires

2.3 CADRE DE VIE

L'habitant au cœur du quartier

2 objectifs généraux :

- Créer un cadre de vie plus aéré et plus convivial
- Concevoir un quartier durable

2.4 PÉRENNITÉ DES INVESTISSEMENTS

Un changement garanti à long terme

2 objectifs généraux :

- Favoriser l'implication des habitants dans la définition et la mise en œuvre des projets
- Consolider la démarche de gestion urbaine de proximité

3. NIVEAU OPÉRATIONNEL 2016

3.1 HABITAT

Un habitat rééquilibré et revalorisé

2 objectifs généraux :

- Favoriser la mixité sociale en travaillant sur les parcours résidentiels des habitants, notamment ceux des quartiers prioritaires
- Lutter contre l'habitat privé dégradé

- **Favoriser la mixité sociale en travaillant sur les parcours résidentiels des habitants, notamment ceux des quartiers prioritaires** : 3 objectifs opérationnels

Développer une offre de logements privés

Pistes d'actions : finalisation des programmes immobiliers en cours (programme Octogone, par exemple) ; construction de 2 500 logements en accession à la propriété dans le cadre du NPNRU...

Reconstituer une offre de logement social plus qualitative, en rééquilibrant cette offre sur le territoire communal

Pistes d'actions : reconstruction de 2 700 logements sociaux dans le cadre du NPNRU...

Mettre en place une stratégie de peuplement au service d'une mixité sociale

Pistes d'actions : lancement d'une Conférence intercommunale du logement visant à l'élaboration d'une stratégie de peuplement en faveur d'une mixité sociale...

- **Lutter contre l'habitat privé dégradé** : 3 objectifs opérationnels

Améliorer la connaissance du parc privé

Pistes d'actions : lancement d'études pour une meilleure connaissance du bâti et de l'occupation sociale des copropriétés dégradées...

Engager des opérations de requalification des copropriétés et de l'habitat individuel pavillonnaire

Pistes d'actions : mise en place de dispositifs d'accompagnement (type PDS ou OPAH, à préciser)...

Lutter contre l'habitat indigne et illicite

Pistes d'actions : actions de lutte contre les « marchands de sommeil », divisions parcellaires...

3.2 AMÉNAGEMENT URBAIN ET INFRASTRUCTURES

Des quartiers accessibles intégrés à leur environnement

3 objectifs généraux :

- Structurer et désenclaver les quartiers prioritaires
- Améliorer les interactions des quartiers prioritaires avec leur environnement
- Mettre à niveau l'offre d'équipements et d'infrastructures des quartiers prioritaires

- **Structurer et désenclaver les quartiers prioritaires** : 2 objectifs opérationnels

Réorganiser les quartiers et améliorer leur lisibilité

Pistes d'actions : création de centralités lisibles à proximité des 4 gares existantes ou futures...

Améliorer les circulations internes et le stationnement

Pistes d'actions : aménagement d'axes majeurs ; amélioration de la capacité de stationnement dans les quartiers prioritaires...

- **Améliorer les interactions des quartiers prioritaires avec leur environnement** : 2 objectifs opérationnels

Améliorer le réseau viaire

Pistes d'actions : réorganisation de la trame viaire pour faciliter les circulations internes et les connexions entre secteurs...

Améliorer la desserte en transports en commun dans les quartiers prioritaires

Pistes d'actions : renforcement de la desserte en bus des quartiers prioritaires, notamment en soirée ; installation de deux gares du Grand Paris Express à l'horizon 2025...

- **Mettre à niveau l'offre d'équipements et d'infrastructures des quartiers prioritaires** : 2 objectifs opérationnels

Proposer un environnement propice au développement de l'activité économique

Pistes d'actions : requalification des zones d'activité économique (réfection de voirie, amélioration de l'environnement paysager, etc), projets immobiliers d'entreprises...

Réhabiliter et créer des équipements adaptés à la croissance démographique en lien avec la stratégie de peuplement en faveur de la mixité sociale

Pistes d'actions : mise en œuvre du Schéma d'orientation pour l'évolution des équipements scolaires et périscolaires avec réhabilitation et construction de groupes scolaires et périscolaires dans le cadre du NPNRU...

3.3 CADRE DE VIE

L'habitant au cœur du quartier

2 objectifs généraux :

- Créer un cadre de vie plus aéré et plus convivial
- Concevoir un quartier durable

- **Créer un cadre de vie plus aéré et plus convivial** : 3 objectifs opérationnels

Aménager et qualifier les espaces paysagers

Pistes d'actions : développement d'un arc vert à l'échelle de la ville ; agrandissement et ouverture du parc urbain sur la ville ; mise en valeur des espaces plantés ; développement et maintien des voiries arborées ; aménagement et revalorisation des bassins et des berges des rus existants ; développement de nouveaux milieux aquatiques...

Revaloriser la vie de quartier, dans un esprit « cœur de village »

Pistes d'actions : création de centralités autour de places animées proposant une offre commerciale et de services de proximité ; adoption d'un style architectural favorisant des bâtiments peu élevés et des logements spacieux et lumineux...

Concevoir des espaces publics prenant en compte à la fois la qualité de vie des habitants et les enjeux de tranquillité publique

Pistes d'actions : poursuite du déploiement de la vidéo-protection...

■ **Concevoir un quartier durable** : 3 objectifs opérationnels

Viser l'efficacité énergétique des nouveaux bâtis

Pistes d'actions : prise en compte des exigences de qualité énergétique dès l'étape de conception urbaine (orientation des bâtis, etc) ; généralisation des normes BBC dans les nouvelles constructions...

Favoriser la transition numérique

Pistes d'actions : équipement des territoires en fibre optique...

Améliorer la gestion des déchets

Pistes d'actions : démarche partenariale de la GUP pour coordonner et optimiser les interventions en matière de propreté et d'entretien...

3.4 PÉRENNITÉ DES INVESTISSEMENTS

Un changement garanti à long terme

2 objectifs généraux :

- Favoriser l'implication des habitants dans la définition et la mise en œuvre des projets
- Consolider la démarche de gestion urbaine de proximité

■ **Favoriser l'implication des habitants dans la définition et la mise en œuvre des projets** : 2 objectifs opérationnels

Assurer le volet insertion du NPNRU

Pistes d'actions : démarche pour favoriser l'inscription de la clause d'insertion dans tous les appels d'offre des marchés publics en PRU et hors PRU ; augmentation des taux d'insertion obligatoire ; création de partenariats avec les investisseurs privés pour intégrer la clause d'insertion dans les marchés privés...

Associer les habitants via le Conseil citoyen et autres relais

Pistes d'actions : accompagnement du lancement et aide à la structuration du Conseil citoyen ; aide à la structuration des amicales de locataires ; interventions culturelles avec les habitants pour accompagner les transformations urbaines, en partenariat avec les acteurs de proximité ; mise en place de la Maison du projet, lieu-ressource pour le Projet de rénovation urbaine...

■ **Consolider la démarche de gestion urbaine de proximité** : 2 objectifs opérationnels

Assurer la coordination des gestionnaires

Pistes d'actions : démarche de coordination des acteurs de la GUP...

Optimiser la gestion des chantiers pour réduire les nuisances et favoriser l'adhésion des habitants

Pistes d'actions : efforts d'amélioration de la gestion des chantiers, avant, pendant et après les travaux ; amélioration de l'information aux habitants concernés par le déroulement des chantiers...

D - AXES TRANSVERSAUX

Pour répondre au mieux à la logique d'un projet intégré, les axes prioritaires que sont la jeunesse, la lutte contre les discriminations, l'égalité femme-homme et le vivre-ensemble, sont appréhendés de façon transversale au sein de chacun des trois piliers. Ces quatre thématiques ont ainsi vocation à être traitées de façon prioritaire dans la déclinaison de l'ensemble des orientations stratégiques du Contrat de ville. Cette déclinaison transversale fait apparaître les priorités suivantes :

La jeunesse

- Favoriser l'épanouissement personnel et social des jeunes (accès à la culture et au sport comme espaces de socialisation et vecteurs d'éducation, soutien à la parentalité pour un renforcement de la cohésion familiale, prévention des conduites à risques).
- Donner aux jeunes les moyens de l'autonomie et de la réussite (dispositifs d'accompagnement, soutien aux parcours d'excellence scolaire, etc.).
- Favoriser l'implication des jeunes dans la vie locale (projets citoyens, etc.).
- Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes (création de lien avec le réseau économique local, sensibilisation à la création d'entreprises, etc.).

La lutte contre les discriminations

- Lutter contre les représentations discriminantes (handicap, genre, origine, etc.) par des actions de sensibilisation et d'éducation (événements type Semaine pour l'emploi des personnes handicapées), notamment en milieu scolaire et en milieu professionnel.
- Faciliter l'insertion des publics en situation de handicap dans l'emploi, par des actions de sensibilisation et de formation (services des ressources humaines...) et par une action sur la qualité d'accueil (accessibilité des équipements, matériel adapté pour personnes présentant un handicap, etc.).
- A l'école, accompagnement par l'Education nationale des équipes éducatives pour l'inclusion en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap (plans de formation, suivi des situations individuelles, etc.) ; possibilité de sensibiliser certains personnels (ATSEM, animateurs...) dans le cadre d'un partenariat.
- Favoriser l'intégration en levant les barrières à l'insertion liées à l'origine (sociale, culturelle, territoriale, etc.) par un renforcement des actions d'accès aux droits et à la santé, d'apprentissage linguistique, de formation individuelle, de connaissance des codes socioculturels de la société française, etc.

L'égalité femme-homme

- Sensibiliser à la question de l'égalité femme-homme, par des actions notamment en direction du public enfant et adolescent (actions sur la place des femmes dans la société, les rapports fille-garçon, etc.).
- Lutter contre les violences faites aux femmes en menant un travail de prévention et de sensibilisation (événements type Journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes) et en maintenant une offre de services en matière d'aide aux victimes (permanences de la Maison de la justice et du droit).
- Faciliter l'insertion sociale et professionnelle des femmes, notamment monoparentales (actions spécifiques en matière de mobilisation vers l'emploi et de formation ; actions en matière de santé maternelle et infantile, offre de modes de garde adaptés pour permettre les démarches d'insertion, etc.).
- Favoriser la cellule familiale.

La citoyenneté et le vivre-ensemble

- Favoriser l'engagement collectif et citoyen par le soutien à la structuration et à la valorisation du milieu associatif, l'accompagnement des initiatives d'habitants, la promotion du bénévolat associatif et l'aide au lancement et à la structuration du Conseil citoyen.
- Renforcer les actions en faveur de la création du lien social (soutien aux initiatives visant à créer du lien social en proximité, aménagements urbains permettant le développement d'une vie sociale locale conviviale) et de l'éducation à la citoyenneté (actions de sensibilisation en milieu scolaire, atelier sociolinguistique pour public primo-arrivant, etc.), de façon à renforcer la cohésion sociale et lutter contre le repli communautaire.
- Faciliter l'accès aux droits par un renforcement des actions d'information et d'orientation sur les droits, de médiation administrative et d'aide aux victimes.

IV - LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE

A - LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE

LE CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révisé les modalités d'intervention de la Région Île-de-France en matière de Politique de la ville.

Dans ce cadre rénové, la Région signe les Contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- amélioration du cadre de vie et mobilités,
- cohésion sociale et citoyenneté,

et sur les axes transversaux des contrats de ville :

- jeunesse,
- égalité femmes/hommes,
- lutte contre les discriminations.

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle ;
- réussite éducative, soutien à la parentalité ;
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers socio-linguistiques et santé).

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Conformément à la loi de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, le Département de la Seine-Saint-Denis a choisi d'être signataire des Contrats de ville dès lors qu'il n'y a pas d'incompatibilité avec ses orientations.

Du fait de ses compétences, le Département est présent à l'échelle du territoire de la Seine-Saint Denis dans de nombreux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (centres de protection maternelle et infantile, crèches départementales, collèges...)

L'engagement du Département qui s'appuie sur la mobilisation de ses différentes politiques sectorielles se structure autour de 5 axes prioritaires d'intervention.

Accompagner les projets d'amélioration du parc de logement et agir pour favoriser l'accès ou le maintien dans le logement des personnes les plus modestes.

En matière de logement, la mobilisation du fond de solidarité logement (FSL) facilite l'accès et le maintien dans un logement adapté à leur situation, des ménages ayant des difficultés pour faire face à une dette de loyer ou au coût d'accès à un logement.

Par ailleurs le Département poursuivra son soutien à l'Office Public de l'Habitat de la Seine-Saint-Denis dans ses opérations en matière d'habitat et dans les programmes de rénovation urbaine. Pour les quartiers d'habitat privé le Département mobilisera sa nouvelle aide pour les propriétaires occupants : « Rénov Habitat 93 ». Elle permet de financer des travaux de lutte contre la précarité énergétique et d'adaptation des logements en prévention de la perte d'autonomie.

Encourager une éducation de qualité.

Le Département s'engage dans un grand plan de rénovation et de modernisation de 80 établissements. Les collèges nouveaux bénéficieront d'espaces partagés, comprenant outre les espaces parents, une salle polyvalente et une salle d'exposition. L'ouverture de ces espaces mobilisera les acteurs du territoire pour faire vivre ses lieux avec les partenaires villes et associatifs.

Ainsi, ce plan « Ambition collège 2020 » prévoit d'intervenir sur 4 établissements de la ville, qui accueillent tous des élèves des quartiers prioritaires, pour un montant total de 16 millions d'euros soit : 6 millions pour le collège Cachin (couverture de plateaux sportifs), 1 million pour la réhabilitation du collège Aimé et Eugénie Cotton, 6 millions pour une intervention fonctionnelle concernant le collège Mandela, 3 millions pour la réhabilitation du collège Descartes (couverture de plateaux sportifs).

Le Département mobilisera en lien avec l'Éducation nationale ses dispositifs éducatifs à destination des collégiens (plus de 80 dispositifs dans des domaines variés : éducation culturelle et artistique, orientation, santé et bien être à l'école, développement durable, prévention du décrochage, etc). Par ailleurs, les actions relatives à la transition CM2-6^{ème} et à la parentalité feront l'objet d'une coordination renforcée, notamment dans le cadre de la Politique de la ville.

Avec la mise en œuvre de la nouvelle éducation prioritaire à la rentrée 2015, les actions du Département, des Communes et des Agglomérations pourraient être davantage coordonnées en lien avec l'Éducation nationale au bénéfice des collégiens et de leurs familles (santé scolaire, prévention du décrochage, dispositif ACTE, parentalité et orientation).

Agir pour la protection de l'enfance et le soutien aux familles.

Avec le plan petite enfance et parentalité (2015 -2020), le Département soutiendra la création de nouvelles places d'accueil du jeune enfant et s'engagera dans l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et de leurs parents.

En matière de prévention spécialisée, le Département réaffirme l'importance des actions de prévention éducative en direction des jeunes et des familles dans le cadre de la protection de l'enfance. Il s'agit de poursuivre et soutenir une action permettant de prévenir la marginalisation et l'exclusion de certains jeunes et de leurs familles. Ainsi, dans le cadre de sa politique de prévention, le Département soutient financièrement le club de prévention GRAJAR 93 pour un montant de 447 417 euros.

Lutter contre la précarité en favorisant l'insertion sociale et professionnelle des séquanodionysiens les plus précaires, notamment les allocataires du revenu de solidarité active.

Le Département poursuivra son accompagnement des créateurs d'entreprises. Il soutiendra le développement de l'économie sociale et solidaire (cofinancement des emplois d'avenir, développement des clauses d'insertion dans la commande publique et appels à projets spécifiques). Par ailleurs il consolidera les acteurs de l'insertion et renouvellera la gouvernance au titre du pacte territorial d'insertion.

En matière de santé, le Pacte pour la santé publique adopté par le Conseil Départemental en décembre 2011, constitue un cadre d'intervention. Il comprend des mesures visant à contribuer à l'amélioration de la démographie médicale en Seine-Saint-Denis. Parmi ces mesures, citons l'aide au démarrage de structures d'exercice collectif sur le territoire portant un projet de santé publique, à hauteur de 10 000 euros. Par ailleurs, depuis 2012, le Département soutient également l'année préparatoire aux études de santé mise en place par l'UFR Santé médecine et Biologie Humaine de l'Université Paris XIII afin de mieux préparer les étudiants résidant sur le département, à la réussite aux concours.

La mission Métropolitaine de prévention des conduites à risques constituera quant à elle une structure ressources pour les professionnels du territoire.

Il convient aussi de souligner que le Département s'est positionné comme signataire des Contrats Locaux de Santé (CLS) de 2^{ème} génération et pourra signer par voie d'avenant les CLS 2013-2017. Enfin, dans le cadre du projet social départemental, le Département s'est engagé dans une logique de projets sociaux de territoire qui ont vocation à permettre une meilleure prise en compte des spécificités du territoire et donc des quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

Promouvoir les droits fondamentaux et la culture comme vecteurs d'émancipation.

Parmi les droits fondamentaux, et dans le cadre des contrats de ville, le Département portera une attention particulière à la sensibilisation des acteurs et des usagers aux violences envers les femmes. Ainsi, l'observatoire des violences envers les femmes créé par le Département de la Seine-Saint-Denis en 2002 constituera un lieu ressources pour l'ensemble des partenaires locaux.

Par ailleurs, le Département a adopté le 30 mai 2013 une série d'engagements pour l'égalité et la lutte contre les discriminations.

Enfin, les conventions de coopérations culturelles et patrimoniales permettront le partage des constats, des ambitions et des moyens, dans le respect des compétences de chacun des partenaires. A partir d'un état des lieux partagé, elles pourront se décliner en projets communs, dans le cadre d'une programmation triennale.

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la Politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du Contrat de ville du Blanc-Mesnil.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du Contrat de ville.

1 - En ce qui concerne le volet économique du Contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2 - En ce qui concerne le volet urbain du Contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3 - En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SEINE-SAINT-DENIS

Les engagements de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-Saint-Denis sont :

- Maintenir ses activités en faveur des quartiers prioritaires, et notamment les « ZFU-territoires Entrepreneurs »,
- Participer avec la collectivité territoriale et les partenaires à l'animation et à l'évaluation du Contrat de ville dans le cadre des différentes instances prévues dans le schéma de gouvernance,
- Assurer un lien, développer des actions de sensibilisation des entreprises et porteurs de projets sur les actions du Contrat de ville,
- Contribuer aux actions de marketing territorial,
- Accompagner les entreprises du territoire.

PÔLE EMPLOI

Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi créé depuis le 19 décembre 2008, suite à la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi qui lui confère les missions suivantes : l'inscription des demandeurs d'emploi, le versement des allocations des demandeurs d'emploi indemnisés, l'orientation et l'accompagnement de chaque demandeur d'emploi dans sa recherche d'emploi jusqu'au placement, l'analyse du marché du travail au plus près des territoires, la prospection du marché du travail dans une démarche proactive en direction des entreprises, l'appui aux entreprises dans leurs recrutements.

Pôle emploi met en œuvre une offre de service différenciée et ciblée correspondant aux besoins de chaque demandeur d'emploi comme de chaque entreprise. Pôle emploi contribue également à la transparence du marché du travail en assurant une large publicité des offres d'emploi.

Le plan stratégique « Pôle emploi 2020 » répond à ces missions et objectifs, en prenant appui sur 4 priorités :

- Renforcer la différenciation de l'offre de services en soutenant l'accompagnement intensif des demandeurs d'emploi et développant une relation de confiance avec les entreprises pour les aider dans leur recrutement
- Développer une logique de complémentarité et d'ouverture avec nos partenaires sur les territoires
- Poursuivre la territorialisation et la déconcentration
- Prendre le tournant digital en développant plus de services en ligne

Les engagements de Pôle emploi dans la Politique de la ville ont été définis dans la convention interministérielle du 30 avril 2013 signée par le Ministre de la Ville, le Ministre du Travail et de l'Emploi et le Directeur général de Pôle emploi. Ils sont structurés autour de trois axes : assurer la présence des services de Pôle emploi dans les quartiers de la Politique de la ville, renforcer et adapter les moyens et services de Pôle emploi aux besoins des quartiers de la Politique de la ville, mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires, et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques.

L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ILE-DE-FRANCE

La réforme de la Politique de la ville a affiché plusieurs principes, dont les principaux sont la mobilisation prioritaire des politiques de droit commun sur les quartiers concernés et le resserrement sur un nombre de quartiers plus faible.

Cette doctrine rejoint la logique de priorisation de l'Agence, par trois points de convergence :

- un point populationnel (les territoires les plus pauvres ciblés par la Politique de la ville sont, hors zones rurales, les territoires aux plus forts besoins de santé et, en général, aux plus faibles ressources en système de soins) ,
- un point méthodologique (le critère de priorisation actuel de l'Agence, l'Indice de Développement Humain IDH2 est fondé pour un tiers sur le paramètre des revenus) ,
- un point politique (les Contrats locaux de santé -CLS- et les Conseils locaux en santé mentale -CLSM- ont été construits initialement dans une logique explicite de prise en compte des territoires de la Politique de la ville, à travers notamment le travail partagé entre CLS et Atelier santé Ville -ASV-, ou entre les Programmes de Réussite Educative -PRE- et les actions menées par les intersecteurs de psychiatrie infanto-juvénile).

Prenant en compte les territoires Politique de la ville, le CLS de 1^{ère} génération du Blanc-Mesnil a été signé en Mars 2012 entre la municipalité, l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et la Préfecture de Seine-Saint-Denis avec un cofinancement Agence de l'ingénierie CLS. L'ASV assure le développement de projets de santé publique dans les quartiers prioritaires et participe à la dynamique de ce CLS.

L'Agence finance également, depuis plusieurs années, des actions de prévention et de promotion de la santé et les Centres municipaux de santé dans le cadre des nouveaux modes de rémunération et d'un programme d'Education Thérapeutique du patient diabétique. Elle soutient également le financement intégral du CSAPA par l'Assurance Maladie.

Ces dispositifs sont pertinents pour fédérer de nombreux acteurs locaux, agir sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé, apporter des réponses graduées en fonction des besoins de la population, agir sur les inégalités d'accès et de prise en charge par le système de santé, promouvoir un parcours de santé cohérent et adapté à chacun, penser et développer la participation citoyenne, adopter une approche intersectorielle.

L'Agence mobilise donc ses moyens de droit commun dans les quartiers Politique de la ville de ce territoire et s'engage à :

- Soutenir les actions locales de prévention et de promotion de la santé,
- Contribuer au maintien et au renforcement de l'offre de soins sur le territoire (soutien à l'installation et au maintien des professionnels de santé...) à travers, notamment, le soutien aux structures d'exercice regroupé et le développement des relations ville-hôpital,
- Soutenir les réseaux de santé et la MAIA Nord 93,
- Favoriser l'accès aux soins et à la réduction des risques et des dommages pour les usagers de drogues,
- Soutenir les actions en faveur de la santé et de l'habitat, de la santé environnementale
- Assurer le partage de l'ensemble des données nécessaires à l'évaluation et au suivi du Contrat de ville.
- Assurer l'accompagnement, le suivi et le développement du Contrat local de santé (CLS) à travers la mobilisation de la Délégation territoriale de Seine-Saint-Denis, dans le cadre du Programme Régional de Santé.

Le projet RÉMI de l'Agence (Réduction de la Mortalité Infantile), le projet régional Diabète ainsi que le projet FRIDA (Favoriser la Réduction des Inégalités d'Accès à l'Avortement) sont prioritairement déclinés en Seine-Saint-Denis.

L'Agence a fait du CLS et de sa contribution au Contrat de ville des engagements essentiels à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

De plus, le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) de l'Agence s'attache à répondre à divers enjeux, avec l'objectif principal d'orienter l'action de l'ARS afin de favoriser un accès facile et égalitaire à la prévention et au système de santé et de construire de la cohérence dans le parcours de vie et de santé des personnes les plus démunies.

LA CAF DE SEINE-SAINT-DENIS

La Caf de la Seine-Saint-Denis : un acteur au service de la solidarité et des familles

La Caf de la Seine-Saint-Denis est un organisme privé chargé de la gestion d'un service public. Elle fait partie de la branche Famille du régime général de la Sécurité sociale, créée en 1945.

La Caf accompagne les moments importants de la vie des familles par le versement de prestations légales pour l'entretien et l'éducation des enfants, l'accès au logement, la lutte contre la pauvreté. Elle participe à l'effort de solidarité nationale pour venir en aide aux personnes en situation de précarité ou de handicap en leur garantissant un revenu minimal. La Caf couvrait 326 137 familles au 31/12/14 et a versé, pour l'exercice 2014, 2 270 679 251 milliards d'euros de prestations familiales et sociales.

La Caf participe également par sa politique d'action sociale au financement de différents équipements tels que crèches, centres de loisirs, lieux d'accueil enfants-parents, etc. Elle mobilise pour ce faire un budget annuel de 180 millions d'euros.

La Caf partage ses capacités d'observation des territoires :

La Caf participe aux travaux de l'Observatoire Départemental des Données Sociales de la Seine-Saint-Denis.

La Caf adresse chaque année le document « Indicateurs socio-démographiques et interventions Caf » qui permet une présentation des allocataires de la Caf sur chaque commune et des interventions (financières et techniques) de ses équipes.

Elle partage également avec les villes une analyse des besoins sociaux (grille Approche territoriale).

En partenariat avec la fédération des centres sociaux du département, elle met à disposition chaque année les résultats de l'Observatoire SENACS.

Son action s'inscrit en référence à différents documents partagés avec les partenaires :

- les Conventions Territoriales Globales ;
- le Schéma Départemental Petite enfance / Parentalité ;
- le Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale.

A cet égard, les équipements d'animation de la vie sociale soutenus par la Caf et notamment les centres sociaux peuvent servir d'appui à la mise en place des conseils citoyens prévus dans la gouvernance des contrats de ville.

La Caf intervient dans la vie quotidienne des familles autour de 4 volets :

1. Aider les familles à concilier vie familiale, sociale et professionnelle

La Caf souhaite contribuer à réduire les disparités territoriales en matière d'offre d'accueil du jeune enfant et mobilise à ce titre diverses modalités d'accompagnement financier modulées selon le caractère prioritaire des territoires :

- bonifications possibles des aides à l'investissement selon les caractéristiques du projet et de son lieu d'implantation, pouvant atteindre 21 000 euros par place ;
- intervention possible en cas de rénovation des équipements existants ;
- bonification des financements au titre du fonctionnement via le fond de rééquilibrage territorial ;
- soutien au développement de l'accueil individuel par la majoration de la prime à l'installation des assistants maternels, en complément du prêt à l'amélioration du lieu d'accueil (Pala).

La Caf souhaite identifier avec chaque commune un objectif local de développement quantitatif de la petite enfance pour atteindre 35% de taux de couverture en 2017.

De même, la Caf propose d'aider les communes à mesurer l'atteinte de l'objectif d'accueil de 10% d'enfants issus de familles en situation de pauvreté dans les établissements d'accueil de jeunes enfants.

Elle procédera, en vue de mobiliser des financements complémentaires, à l'examen d'actions locales relatives à l'accueil des enfants porteurs de handicap, l'accueil sur des horaires atypiques, les projets en faveur des adolescents.

Les projets devront viser :

- un accompagnement attentionné des familles (information individualisée, simulation des coûts restant à leur charge, obtention d'un place d'accueil en lien avec le projet de retour à l'emploi) ;
- l'adaptation de l'offre d'accueil (fonctionnement sur des horaires étendus ou élargis, accueil d'urgence dans le cadre d'une réservation de places ou d'un quota de places dédiées) ;
- des actions de formation en direction des parents dans le champ des métiers de la petite enfance.

La Caf contribue également à structurer une offre enfance jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles, des enfants et des adolescents.

Objectifs :

- identifier une trajectoire de création de places d'accueil du jeune enfant pour atteindre un taux de couverture des besoins d'au moins 35%
- contribuer à la complémentarité des actions en dehors de l'école pour développer une réponse de qualité adaptée aux différentes tranches d'âge

Indicateurs :

- nombre de places d'accueil collectif nouvelles créées dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de places d'accueil collectif rénovées dans ces quartiers ;
- nombre d'actions innovantes d'accueil des jeunes enfants adaptées aux besoins des familles des quartiers politiques de la ville (Qpv) ;
- nombre d'actions jeunesse soutenues dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de jeunes ayant participé à ces actions jeunesse;
- nombre d'actions en direction des adolescents soutenus dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre d'adolescents ayant bénéficié de ces actions.

2. Soutenir la fonction parentale

La Caf souhaite contribuer à réduire les inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité et faciliter la coordination des interventions par la mise à disposition d'information en direction des programmes de réussite éducative.

Elle propose également des parcours d'accompagnement mis en œuvre par ses travailleurs sociaux (information, orientation, accompagnement social) dans certaines situations de vie.

Objectifs :

- Contribuer à la diversité des services et équipements proposés aux familles habitant dans les quartiers politique de la ville
- Faciliter la mise en relation des différents acteurs à l'échelle du territoire

Indicateurs :

- nombre d'actions Reaap dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de bénéficiaires de ces actions ;
- nombre de Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre d'enfants inscrits dans les Clas ;
- nombre de lieux d'accueil enfants-parents (Laep) dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de familles fréquentant les Laep.

3. Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie

La Caf soutient le développement de structures d'animation de la vie sociale dans les quartiers, avec comme objectif l'accessibilité à tous, la participation et le développement d'actions favorisant la mixité des publics.

Objectifs :

- Partager les besoins de développement de nouvelles structures sur certains territoires
- Collaborer sur l'approfondissement des dynamiques participatives au sein des structures
- Faciliter le rôle d'orientation et de facilitation administrative des équipements

Indicateurs :

- nombre d'habitants couverts par un centre social ou un espace de vie sociale sur le territoire ;
- nombre de centres sociaux disposant d'une instance participative de gouvernance dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de partenariats entre les centres sociaux et les espaces de vie sociale avec des institutions ou services publics autour de l'information des publics et de l'accès aux droits dans les quartiers politique de la ville.

4. Soutenir l'autonomie et l'insertion sociale des personnes

La Caf accompagne les familles vulnérables par la mobilisation de ces travailleurs sociaux ou en soutenant des associations qui interviennent auprès des publics fragiles.

Ces interventions sont mobilisées à l'occasion de certaines situations de vie auxquelles sont confrontées les familles : une naissance, un décès, une séparation, la maladie d'un enfant, des difficultés relatives au logement dans le parc privé (impayés de loyer, indécence).

La Caf soutient également le départ en vacances des enfants et des familles dont les ressources sont modestes.

Objectifs :

- Faire connaître les parcours proposés par les travailleurs sociaux de la Caf
- Aider les familles à mobiliser les aides aux vacances de la Caf
- Faciliter l'intervention des associations d'aide à domicile

Indicateurs :

- nombre de familles mobilisant un parcours de travail social Caf dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de familles bénéficiant d'une intervention d'aide à domicile dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de familles mobilisant les aides aux vacances de la Caf dans les quartiers politique de la ville.

La Caf se mobilise en matière d'accès aux droits :

La Caf propose une palette de contacts pour apporter une réponse adaptée aux différents besoins des allocataires :

- Site internet www.caf.fr et application mobile ma caf,
- Réponse téléphonique au 0810.25.93.10,
- Rendez-vous dans le cadre des agences familles, dont des rendez-vous des droits en direction des allocataires les plus fragiles afin qu'ils bénéficient d'un accompagnement renforcé dans l'accès à l'ensemble de leurs droits sociaux

La Caf accompagne également les associations d'adultes relais lorsque leurs domaines d'intervention touchent l'accès aux droits des familles.

La Caf anime un réseau d'acteurs territoriaux dans une démarche de médiation sociale partagée visant à :

- accroître l'accès aux droits par la facilitation numérique (lutter contre la fracture numérique en accompagnant vers l'usage du caf.fr) ;
- permettre l'accès aux droits par la facilitation administrative (aide à la complétude de document pour pallier à l'illettrisme ou au problème d'usage de la langue) ;
- participer à des actions ciblées sur le non recours aux droits de populations empêchées.

Objectifs :

- Identifier des partenariats autour de l'accès aux droits avec des acteurs associatifs présents dans les quartiers politique de la ville
- Faire connaître aux habitants des quartiers politique de la ville les modalités de contact proposées par la Caf
- Lutter contre la fracture numérique afin de permettre à l'ensemble des usagers d'accéder à leur dossier sans avoir à se déplacer et pouvoir effectuer leurs démarches à distance

Indicateurs :

- nombre de partenariats conclus au titre de la médiation sociale partagée dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre d'allocataires habitant dans les quartiers politique de la ville et bénéficiant d'un rendez-vous des droits ;
- nombre d'actions proposées au titre de la lutte contre la fracture numérique dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de bénéficiaires de ces actions.

B - LES CONVENTIONS D'APPLICATION DU CONTRAT DE VILLE

Les documents ci-dessous seront annexés au Contrat de ville :

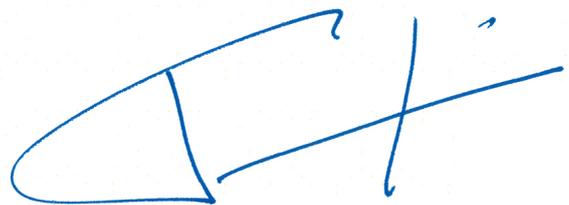
- Protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain
- Convention communale de Gestion Urbaine de Proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Convention de mixité sociale

Fait au Blanc-Mesnil, le 15/12/2015

Pour l'Etat,
Le Préfet délégué à l'égalité des chances
de Seine-Saint-Denis,
Didier LESCHI



Pour la Ville du Blanc-Mesnil,
Le Maire,
Thierry MEIGNEN



Pour le Conseil régional d'Ile-de-France,
La Présidente,
Valérie PECRESSE

Pour le Conseil départemental de
la Seine-Saint-Denis,
Le Président ou son représentant



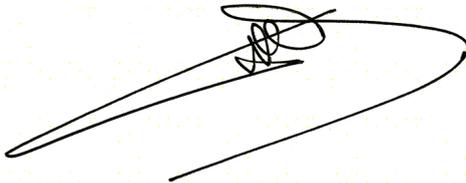
Pour la Caisse d'Allocations Familiales
de Seine-Saint-Denis,
Le Président du Conseil d'administration,
Jean-Pierre TOURBIN



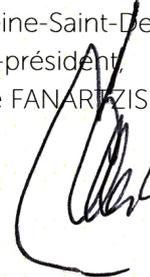
Pour la Caisse d'Allocations Familiales
de Seine-Saint-Denis,
Le Directeur général,
Tahar BELMOUNES



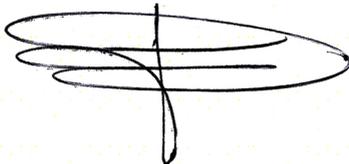
Pour le Pôle Emploi,
Le Directeur territorial Seine-Saint-Denis,
Bruno PERON



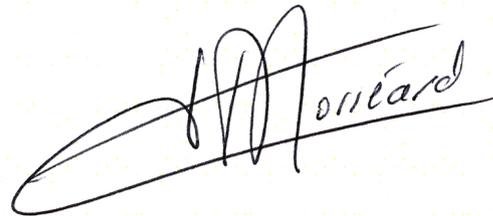
Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie
de la Seine-Saint-Denis,
Le Vice-président
Philippe FANARIZIS



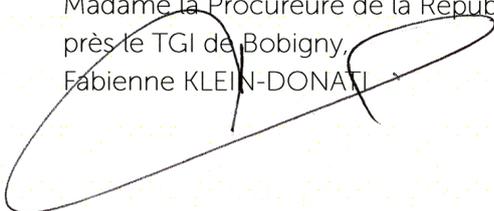
Pour la Direction des services départementaux
de l'Education nationale de la Seine-Saint-Denis,
Le Directeur, Christian WASSENBERG,
et par ordre, la Directrice académique adjointe,
Danielle SIMON



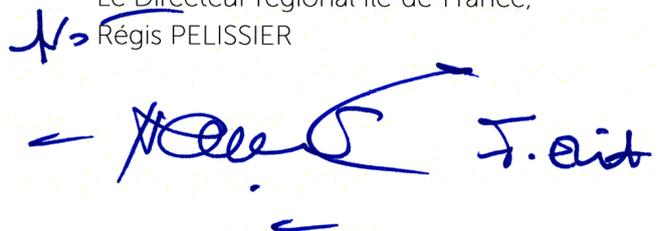
Pour l'Agence régionale de santé Ile-de-France,
Le Délégué territorial de Seine-Saint-Denis,
Jean-Philippe HORREARD



Pour le Parquet de Bobigny,
Madame la Procureure de la République
près le TGI de Bobigny,
Fabienne KLEIN-DONATI



Pour la Caisse des Dépôts et Consignations,
Le Directeur régional Ile-de-France,
Régis PELISSIER



Pour Domaxis,
Le Directeur territorial,
Hervé CRESTEY

Pour Efidis,
Le Président,
Jean-Alain STEINFELD

Pour Emmaüs Habitat,
La Directrice Agence Nord-Est,
Christine TARDIVEAU

Pour France Habitation,
La Directrice territoriale de Paris et
Seine-Saint-Denis,
Catherine LORCY

Pour l'Office Public de l'Habitat
de Seine-Saint-Denis,
Le Directeur général,
Yves NEDELEC

Pour l'Office Public de l'habitat
Interdépartemental de l'Essonne, du Val-d'Oise
et des Yvelines,
Le Directeur général,
Arnaud LEGROS

Pour la Société Résidences le Logement
des Fonctionnaires,
Le Directeur général adjoint,
Patrice FAURENS

Pour Vilogia
Le Chef de Projet Renouvellement Urbain,
Christophe COUSIN

